

REVUE DE STABILITÉ FINANCIÈRE EN AFRIQUE CENTRALE

ÉDITION 2022



Comité de Stabilité Financière
en Afrique Centrale

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	2
LISTE DES ENCADRES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT- PROPOS	5
RESUME	6
1. FRAGILITES INHERENTES AUX EVOLUTIONS MACROECONOMIQUES	8
1.1. FRAGILITES MACROECONOMIQUES INTERNATIONALES	9
1.1.1. Ralentissement de la croissance économique mondiale	9
1.1.2. Accentuation des pressions inflationnistes	9
1.1.3. Resserrement des conditions monétaires et financières mondiales	9
1.2. SITUATION MACROECONOMIQUE DES PAYS DE LA CEMAC	10
1.2.1. Evolution du contexte macroéconomique sous régional	10
1.2.2. Risques sur la stabilité financière inhérents aux évolutions macroéconomiques	12
2. TENDANCE DES MARCHES DE CAPITAUX	15
2.1. EVOLUTION DES MARCHES DES CAPITAUX MONDIAUX	16
2.1.1. Performance des principales places obligataires et boursières	16
2.1.2. Variation des cours des principales devises	16
2.1.3. Dynamique des matières premières	16
2.1.4. Orientation des politiques monétaires	17
2.2. MARCHES DES CAPITAUX DE LA CEMAC	17
2.2.1. Tendances du marché monétaire	17
2.2.2. Marché des titres publics de la BEAC	20
2.2.3. Marché financier sous régional	23
2.2.4. Dépositaire central	24
3. DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES FINANCIERES	26
3.1. SOLIDITE DES INSTITUTIONS FINANCIERES	28
3.1.1. Expositions intersectorielles	29
3.1.2. Institutions bancaires	29
3.1.3. Etablissements financiers	40
3.1.4. Secteur de la microfinance	43
3.1.5. Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance sociale	46
3.2. PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES FINANCIERES	54
3.2.1. Systèmes de paiement gérés par la Banque centrale	54
3.2.2. Monétique dans la CEMAC	57
4. ARTICLE THEMATIQUE « QUELS INSTRUMENTS MACROPRUDENTIELS POUR ATTENUER LES CHOCS MACROFINANCIERS »	59
5. ANNEXES STATISTIQUES	75

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux de croissance du produit intérieur brut (2017 – 2022)	10
Tableau 2 : Indice des prix des fonctions de consommation de la CEMAC	13
Tableau 3 : Profil d'émission des titres publics sur la période 2020 à 2022	21
Tableau 4 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et les OTA	21
Tableau 5 : Encours des titres publics par type de détenteur final	22
Tableau 6 : Structure des institutions financières	28
Tableau 7 : Principaux postes des bilans des banques	29
Tableau 8 : Ventilation des dépôts par secteur institutionnel	30
Tableau 9 : Ventilation des crédits par secteur institutionnel	30
Tableau 10 : Evolution des fonds propres nets par pays	35
Tableau 11 : Nombre de banques en infraction par rapport aux normes prudentielles	36
Tableau 12 : Profil des indicateurs de rentabilité des banques	37
Tableau 13 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers	40
Tableau 14 : Profil des indicateurs de rentabilité des établissements financiers	41
Tableau 15 : Profil des indicateurs de rentabilité des EMF	45
Tableau 16 : Couverture des engagements règlementés	50
Tableau 17 : Marge de solvabilité	50
Tableau 18 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS	52
Tableau 19 : Situation de contrôle sur les systèmes	56
Tableau 20 : Moyenne annuelle des taux de déclarations de reporting des participants	56
Tableau 21 : Poids de la Russie et de l'Ukraine dans le commerce mondial de quelques matières premières énergétiques et agricoles (2016-2020)	65

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux d'endettement public global	11
Graphique 2 : Taux d'endettement public extérieur	11
Graphique 3 : Evolution de l'encours et du TIMP des opérations interbancaires	19
Graphique 4 : Répartition des émissions en 2022	23
Graphique 5 : Ventilation sectorielle des crédits bruts (en %)	31
Graphique 6 : Ventilation des créances douteuses par secteur d'activité au 31 décembre 2022	33
Graphique 7 : Ventilation des créances douteuses par maturité en 2022	33
Graphique 8 : Evolution des principaux postes du bilan agrégé des EMF	43
Graphique 9 : Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF	44
Graphique 10 : Evolution du chiffre d'affaires en assurance non vie par branche d'activité	47
Graphique 11 : Structure des placements en assurance non vie	48
Graphique 12 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation	49
Graphique 13 : Structure du portefeuille d'investissement des OPS de la CEMAC en 2022	51
Graphique 14 : Evolution du taux de redistribution et du ratio des charges administratives	52
Graphique 15 : Evolution en nombre des opérations sur SYGMA et SYSTAC	54
Graphique 16 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions FCFA)	55
Graphique 17 : Nombre d'opérations par instrument dans les pays de la CEMAC en 2022	58
Graphique 18 : Evolution en volume des transactions sur la plateforme GIMAC (2015-2022)	58
Graphique 19 : Produits importés de la Russie et de l'Ukraine en 2021 (poids en valeur)	66
Graphique 20 : Évolution de la balance commerciale du Cameroun avec la Russie et l'Ukraine (en millions FCFA)	66
Graphique 21 : Évolution des exportations du Cameroun vers la Russie et l'Ukraine (en millions FCFA)	67
Graphique 22 : Évolution des prix selon l'origine (2018-2022)	68
Graphique 23 : Évolution des prix des produits alimentaires au Cameroun (2018-2022)	68
Graphique 24 : Impact potentiel de la crise russo-ukrainienne sur les économies de la CEMAC en 2022	70

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Impact du conflit russo-ukrainien sur les économies de la CEMAC	14
Encadré 2 : Avancées dans le processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC	25
Encadré 3 : Evolution de la transposition des exigences de Bâle II et Bâle III.....	39
Encadré 4 : Point sur le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale.....	42
Encadré 5 : Etat des lieux du projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale	53

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BCE	:	Banque Centrale Européenne
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDEAC	:	Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale
BEAC	:	Banque des États de l'Afrique Centrale
BTA	:	Bons du Trésor Assimilables
BVMAC	:	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIPRES	:	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CMM	:	Comité du Marché Monétaire
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COSUMAF	:	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
CRCT	:	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
EMF	:	Établissements de Microfinance
FCFA	:	Franc de la Coopération Financière en Afrique
FED	:	Réserve Fédérale
FMI	:	Fonds Monétaire International
FOGADAC	:	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
GABAC	:	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIMAC	:	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
LBC/FT	:	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCA-CEMAC	:	Observatoire du Climat des Affaires en zone CEMAC
OPS	:	Organismes de Prévoyance Sociale
OTA	:	Obligations du Trésor Assimilables
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PREF-CEMAC	:	Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC
PSP	:	Prestataires de Services de Paiement
RCA	:	République Centrafricaine
SVT	:	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SWIFT	:	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
SYGMA	:	Système de Gros Montants Automatisé
SYSTAC	:	Système de Télécompensation en Afrique Centrale
TCER	:	Taux de change effectif réel
TFPM	:	Taux de la Facilité de Prêt Marginal
TIAO	:	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	:	Union Monétaire de l'Afrique Centrale



Dans un contexte de contraction de l'activité économique internationale, malgré la levée des mesures d'endiguement de la pandémie de Covid-19, le système financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est demeuré globalement stable au cours de l'année 2022. La résilience du système financier sous régional a découlé de l'amélioration de l'activité soutenue par le redressement des cours des produits exportés, les appuis budgétaires du Fonds Monétaire International (FMI) et la modernisation des circuits de collecte des recettes publiques.

L'activité dans les institutions financières a été caractérisée par la consolidation du secteur bancaire, malgré la levée des mesures d'assouplissement prudentielles prises par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) pour contrer l'impact de la Covid-19 sur l'activité des assujettis. Alors que la production des sociétés d'assurances a poursuivi son essor, les difficultés de trésorerie des organismes de prévoyance sociale (OPS) ont persisté.

En réponse à la poussée des tensions inflationnistes, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a durci sa politique monétaire et les Etats membres ont accru leur recours au marché des titres publics. Le marché financier sous régional et les infrastructures financières ont maintenu leur expansion.

Dans sa mission de préservation de la stabilité financière dans la CEMAC, le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC) a formulé plusieurs recommandations à l'endroit de ses membres, lesquelles ont produit des effets perceptibles. Ce sont, entre autres : la consolidation des comptes publics, la poursuite de l'amélioration du dispositif/qualité des reporting des parties prenantes, l'adoption des textes réglementaires sur la finance islamique, l'entrée en application du Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale, la délivrance des agréments aux premiers établissements de paiement. Dans cette veine, le CSF-AC a encouragé ses membres à poursuivre et à boucler les actions en cours, notamment la poursuite de l'apurement des arriérés de la dette intérieure, la finalisation de la deuxième phase de fusion des marchés financiers et l'automatisation des reporting de certaines institutions financières.

La RSF-AC 2022 propose également la publication d'un article qui évalue l'impact des conséquences du conflit entre l'Ukraine et la Russie sur l'économie camerounaise. Sur la base de l'analyse de la trajectoire des variables macroéconomiques, les résultats ont révélé que ce conflit a impacté le Cameroun par le canal du commerce extérieur, notamment celui des matières premières, ce qui milite en faveur de la formulation d'une politique économique commune visant à renforcer la coopération transfrontalière, l'intégration régionale et la transformation structurelle.

**Le Président du Comité de Stabilité
Financière en Afrique Centrale,**



ABBAS MAHAMAT TOLLI

Contraction de l'activité économique mondiale en 2022, imputable à la persistance des déséquilibres entre l'offre et la demande, et ce, malgré la levée des mesures d'endiguement de la pandémie de Covid-19 ...

La croissance économique mondiale s'est contractée à 3,5 % en 2022, contre 6,3 % en 2021. Ce recul de l'activité, observé dans toutes les régions du monde, a découlé principalement de l'accentuation des pressions inflationnistes, conséquence de la persistance du conflit en Ukraine et de la manifestation de l'effet d'hystérésis de la pandémie de Covid-19.

Pour limiter l'impact négatif des incertitudes liées à la maîtrise de la crise sanitaire, à la perturbation des circuits d'approvisionnement et la montée des tensions inflationnistes, plusieurs banques centrales ont maintenu l'orientation restrictive de leurs politiques monétaires.

Sur le marché des changes, et face au ralentissement de l'activité en Europe, l'euro s'est apprécié par rapport à certaines devises, notamment le yen, la livre sterling, le yuan, le rand et le naira. En revanche, il s'est déprécié vis-à-vis du dollar américain et du franc Suisse.

Une légère amélioration de la conjoncture macroéconomique sous régionale, essentiellement soutenue par une forte progression des termes de l'échange ...

Les conditions d'offre plus attrayantes ont contribué au renforcement de l'activité économique sous régionale, avec un taux de croissance qui est passé de 1,8 % à 2,8 % entre 2021 et 2022. Cette embellie est tributaire de l'évolution confortable des cours du pétrole brut, des appuis budgétaires du FMI, de la modernisation des circuits de collecte des impôts et taxes et de la sortie progressive de plusieurs entreprises du secteur informel. Le solde budgétaire global, dons compris, est ressorti excédentaire à 3,0 % du PIB en 2022, contre un solde déficitaire de - 1,3 % du PIB en 2021. La gestion prudente des finances publiques a entraîné une décélération de l'endettement, comme le démontrent les ratios de la dette, et une réduction des besoins de financement global des Etats membres. De même, les positions extérieures et monétaires se sont consolidées avec le solde des transactions courantes, dons officiels inclus, qui a atteint 5,7 % du PIB en 2022 et une couverture extérieure de la monnaie satisfaisante.

Toutefois, les perturbations des marchés des produits de base et des chaînes d'approvisionnement, accentuant les pressions inflationnistes, et la persistance des défis structurels ont constitué les principaux facteurs de risque sur la stabilité monétaire et financière sous régionale au cours de l'année 2022.

... et un système financier globalement stable, malgré la poursuite de la guerre en Ukraine

L'activité des institutions financières a été caractérisée par le dynamisme du secteur bancaire. La situation prudentielle des établissements crédit n'a pas été affectée malgré la levée des mesures d'assouplissement prudentielles prises par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) pour contrer l'impact de la Covid-19 sur le secteur. L'adoption des textes réglementaires sur la finance islamique pourrait contribuer à renforcer la confiance des populations musulmanes sur le système bancaire sous régional et donc à accroître sa taille. La production des sociétés d'assurances a poursuivi son essor, tandis que le secteur de la prévoyance sociale continue de pâtir des difficultés de trésorerie.

Sur les marchés des capitaux, en réaction à l'impact du conflit russo-ukrainien et la persistance des effets de la crise de Covid-19, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a durci sa politique monétaire, à travers le relèvement de ses principaux taux d'intervention, l'accroissement de l'encours des ponctions de liquidités et l'arrêt des opérations d'injection de liquidités de maturité

longue. Les Etats ont suffisamment sollicité le marché des titres publics, alors que le marché financier sous régional a maintenu son expansion. De même, le Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale est entré en vigueur¹.

Plusieurs avancées ont également été observées sur les infrastructures financières de la CEMAC. Il s'agit de *(i)* la délivrance des agréments aux premiers établissements de paiement, *(ii)* la mise en œuvre de la tarification GIMAC (mobile et carte)², *(iii)* la mise en place d'une application informatique de gestion de la surveillance des systèmes et moyens de paiement ainsi que de reporting et la collecte des données des services de paiement et *(iv)* la poursuite de l'implémentation de l'instruction N°01/GVR/2018 sur l'étendue de l'interbancaire et de l'interopérabilité dans la CEMAC.

¹ Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022

² Décision du Gouverneur n°70/GR/2021 portant avis de non objection sur la tarification GIMAC

**1. FRAGILITES INHERENTES AUX EVOLUTIONS
MACROECONOMIQUES**

L'amélioration de l'activité économique, soutenue par le redressement des cours des produits exportés, l'octroi des appuis budgétaires par les partenaires financiers et la modernisation des circuits de collecte des ressources publiques, a contribué à une quasi-stabilisation du niveau des risques pesant sur le système financier sous régional au cours de l'année 2022. Toutefois, des inquiétudes demeurent en raison de la persistance des chocs extérieurs, notamment le conflit russo-ukrainien et les effets récessifs de la pandémie de Covid-19, concourant ainsi à alimenter les pressions inflationnistes dans la CEMAC, susceptibles de fragiliser l'équilibre financier des ménages et des entreprises.

Cette partie analyse les sources des risques macroéconomiques se rapportant à la conjoncture mondiale et son impact sur le contexte sous régional. Elle examine également les retombées des évolutions macroéconomiques sur la stabilité financière de la Communauté.

1.1. Fragilités macroéconomiques internationales

La guerre en Ukraine, déclenchée alors que le monde était encore aux prises avec les déséquilibres provoqués par la pandémie de Covid-19, a freiné la reprise économique amorcée en 2021 et accentué l'inflation. Dans l'ensemble, les fragilités macroéconomiques se sont fortement accrues, dans un contexte d'essoufflement de l'activité économique mondiale, d'inflation élevée et de resserrement des conditions monétaires et financières.

1.1.1. Ralentissement de la croissance économique mondiale

Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale s'est contractée à 3,5 % en 2022, contre 6,3 % en 2021. De même, le taux de croissance du commerce mondial est revenu de 10,7 % en 2021 à 5,2 % en 2022, en raison de la persistance des déséquilibres entre l'offre et la demande, et ce, malgré la levée des mesures d'endiguement de la pandémie de Covid-19.

La contraction de l'activité a été observée dans toutes les régions du monde. Dans les économies avancées, le taux de croissance du PIB réel s'est replié de 5,4 % en 2021 à 2,7 % en 2022. Sur la même période, le taux de croissance du PIB réel est passé de 6,8 % à 4,0 % dans les pays émergents et en développement ainsi que de 4,7 % à 3,9 % en Afrique subsaharienne.

1.1.2. Accentuation des pressions inflationnistes

L'inflation a atteint des niveaux historiques sous l'effet de la forte augmentation des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Dans ce contexte, le taux d'inflation mondial est passé de 4,7 % en 2021 à 8,7 % en 2022 et celui des pays émergents et en développement s'est établi à 9,8 % en 2022, contre 5,9 % en 2021. Les prix ont également augmenté en Afrique subsaharienne à 9,8 % en 2022.

1.1.3. Resserrement des conditions monétaires et financières mondiales

La plupart des banques centrales dans le monde ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire pour ramener progressivement l'inflation à son niveau cible. La normalisation des politiques monétaires accommodantes qui avaient apporté un soutien sans précédent pendant la pandémie, dans un contexte de persistance de l'inflation, a durci les conditions financières mondiales et accentué les risques de fragilité financière.

1.2. Situation macroéconomique des pays de la CEMAC

Les séquelles de trois années de pandémie de Covid-19 et les perturbations liées à la guerre en Ukraine ont eu un impact négatif sur le cadre macroéconomique de la sous-région. Dans ce contexte, les principaux défis pour les pays de la CEMAC ont trait à la reconstitution des marges budgétaires, à la maîtrise de l'inflation et à l'amélioration de la compétitivité des économies grâce à l'accélération des réformes structurelles.

1.2.1. Evolution du contexte macroéconomique sous régional

Cette partie passe en revue les principales tendances du secteur réel, des finances publiques, du secteur extérieur et du secteur monétaire.

1.2.1.1. Légère amélioration de la croissance économique

Le taux de croissance de la CEMAC s'est établi à 2,8 % en 2022, contre 1,8 % en 2021, soutenu par les conditions d'offre plus attractives, notamment le redressement des prix des matières premières, en l'occurrence le pétrole brut. Le secteur non-pétrolier a également contribué à la croissance économique, mais dans une proportion moins importante.

Tableau 1 : Taux de croissance du produit intérieur brut (2017 – 2022)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	3,6	4,0	3,5	0,3	3,3	3,6
RCA	4,5	3,8	2,8	0,6	1,1	0,2
Congo	-0,2	1,1	-0,2	-6,1	-1,5	0,4
Gabon	0,5	0,5	3,9	-1,8	2,5	2,6
Guinée Equatoriale	-2,1	-3,1	-4,4	-4,6	0,9	2,9
Tchad	-4,2	1,9	2,5	-2,2	-0,5	2,9
CEMAC	0,7	1,8	2,0	-1,8	1,8	2,8

Sources : Administrations nationales et BEAC

1.2.1.2. Amélioration des finances publiques et des ratios de la dette

L'orientation de la politique budgétaire de l'ensemble des pays de la CEMAC a été procyclique et restrictive en 2022. La situation des finances publiques s'est améliorée à la faveur de la hausse des cours des produits de base exportés par la CEMAC, principalement le pétrole brut, et des appuis budgétaires reçus du FMI. Ainsi, le solde budgétaire global, dons compris, est ressorti excédentaire à 3,0 % du PIB en 2022, contre un solde déficitaire de - 1,3 % du PIB en 2021.

Cet excédent budgétaire découle de la hausse concomitante des recettes pétrolières de 98,6 % et non-pétrolières de 10,0 %, des dépenses courantes de 12,7 % et en capital de 18,2 %.

L'amélioration des recettes pétrolières est essentiellement liée à l'augmentation des cours du pétrole brut (de 39,2 % à 96,4 dollars le baril en 2022), tandis que l'amélioration des recettes non-pétrolières a tiré avantage des efforts réalisés par les Etats dans la mobilisation des recettes fiscales, notamment avec la modernisation des circuits de collecte des impôts et taxes et la sortie progressive de plusieurs entreprises du secteur informel.

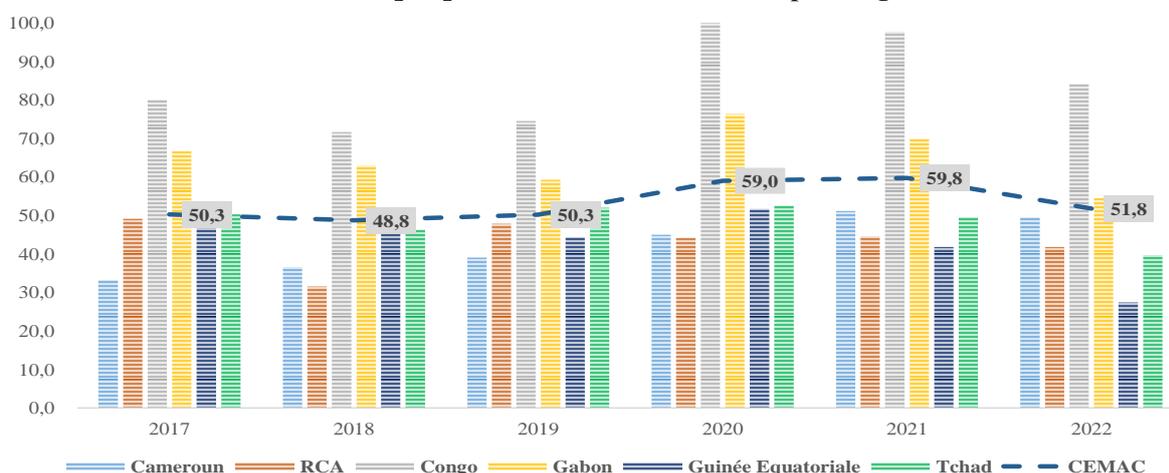
Ce contexte a permis aux pays de la sous-région de dégager un excédent budgétaire global de 493,7 milliards FCFA qui a été financé par des tirages de 1 387,8 milliards FCFA, des dons de près de 369,7 milliards FCFA, des allègements de la dette extérieure de 254,1

milliards FCFA, d'autres financements de 150 milliards FCFA, des ressources monétaires nettes de l'ordre de 1 076,6 milliards FCFA et des ressources non monétaires de 288,8 milliards FCFA. Ces ressources ont contribué à réduire les arriérés de paiement de 1 062,9 milliards FCFA et à amortir la dette extérieure à hauteur de 1 867,5 milliards FCFA.

En outre, l'écart de production des pays est resté négatif (-2,3 % en 2022 et -3,2 % en 2021). Dans ces conditions, le solde primaire corrigé des variations saisonnières qui en a découlé a été excédentaire de 4,1 %. Ainsi, l'impulsion budgétaire s'est établie à 3,9 % en 2022, contre 1,6 % en 2021. Quant au solde budgétaire de référence, il est passé de -2,1 % du PIB en 2021 à -2,7 % du PIB en 2022, indiquant une amélioration de la facilité des pays membres à générer une épargne budgétaire.

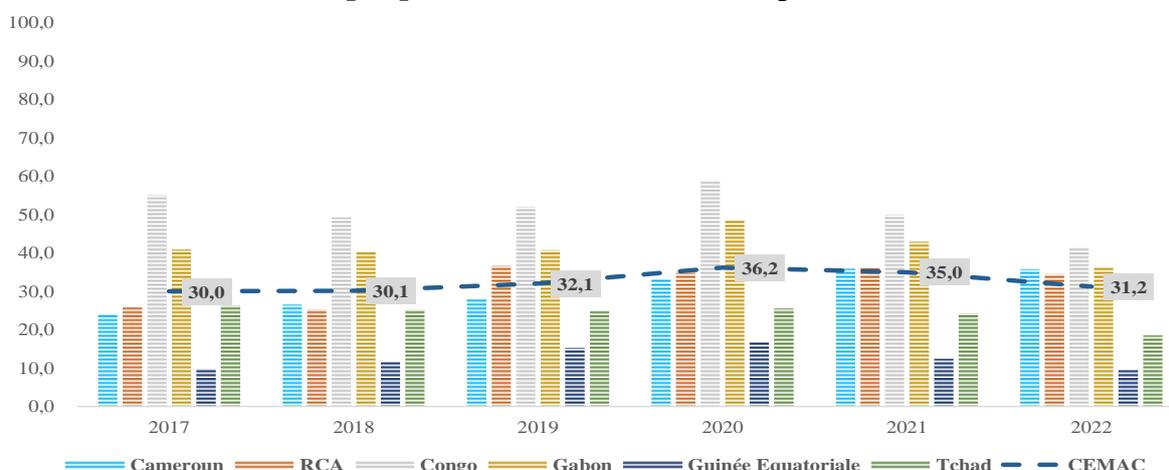
La gestion prudente des finances publiques s'est soldée par une amélioration des ratios de la dette. L'encours de la dette publique globale/PIB s'est établi à 51,8 % en 2022, après 59,8 % un an plus tôt. Le ratio du service de la dette publique sur les exportations est passé de 14,4 % à 9,8 % entre 2021 et 2022, alors que le ratio du service de la dette publique sur les recettes budgétaires est revenu de 25,2 % en 2021 à 18,0 % en 2022.

Graphique 1 : Taux d'endettement public global



Sources : Administrations nationales et BEAC

Graphique 2 : Taux d'endettement public extérieur



Sources : Administrations nationales et BEAC

1.2.1.3. Consolidation des positions extérieure et monétaire

Le solde des transactions courantes, dons officiels inclus, a poursuivi son redressement pour atteindre 5,7 % du PIB en 2022, après 1,6 % en 2021, à la faveur principalement d'une nette amélioration des termes de l'échange.

Les avoirs extérieurs nets de la BEAC ont fortement augmenté (124,9 %) en glissement annuel, du fait de la hausse des cours du pétrole brut et du gaz depuis le deuxième semestre 2021, de la bonne tenue des activités économiques et des efforts de rapatriement des recettes d'exportation. Les réserves de change ont représenté environ 4,94 mois d'importations de biens et services à fin 2022. Quant au taux de couverture extérieure de la monnaie, il est passé de 64,0 % à fin 2021 à 73,1 % à fin 2022.

Le resserrement de la politique monétaire de la BEAC a durci les conditions monétaires dans la CEMAC en 2022.

1.2.2. Risques sur la stabilité financière inhérents aux évolutions macroéconomiques

Les incertitudes liées à la guerre en Ukraine ont fait peser des risques sur la stabilité financière mondiale et ont suscité des inquiétudes à long terme sur la résilience des pays de la CEMAC. En effet, les perturbations qu'ont subies les marchés des produits de base et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la persistance des défis structurels ont affecté la stabilité monétaire des économies.

1.2.2.1. Accentuation des pressions inflationnistes

Le taux d'inflation dans la CEMAC a atteint 5,6 % en moyenne annuelle et 6,7 % en glissement annuel, contre respectivement 1,7 % et 2,6 % un an plus tôt.

Le taux d'inflation sous-jacente s'est établi à 4,8 % en moyenne annuelle et 5,8 % en glissement annuel, contre respectivement 1,5 % et 2,1 % à fin décembre 2021. Comparée à ses principaux partenaires, la CEMAC a exhibé des différentiels d'inflation globalement favorables à fin décembre 2022³.

L'analyse par composantes, fait ressortir, pour l'essentiel, en glissement annuel, une contribution en hausse de la fonction « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* » (4,6 points, contre 1,8 point douze mois plus tôt). Dans une moindre mesure, les fonctions « *restauration et hôtels* » et « *articles d'habillement et chaussures* » ont enregistré un apport sensible à la dynamique des prix à fin décembre 2022, avec des contributions respectives de 0,3 point et 0,4 point.

³ En glissement annuel, ce différentiel est favorable vis-à-vis de la Zone Euro (-2,5 points), de l'UEMOA (-0,3 point), du Nigeria (- 17,8 points) et de la Chine (-1,8 point). En revanche, il a été défavorable par rapport à la France (0,9 point) et aux Etats-Unis (0,3 point). Cette situation a conduit à une exacerbation des écarts des taux d'intérêt réels entre la CEMAC et ses pays partenaires.

Tableau 2 : Indice des prix des fonctions de consommation de la CEMAC

Douze fonctions de consommation	déc-21	déc-22	Gli.ann (en %)	Moy.ann (en %)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	127,4	142,4	11,8	10,0
Boissons alcoolisées et tabac	129,5	134,2	3,6	3,0
Articles d'habillement et chaussures	120,4	125,6	4,4	3,9
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	125,6	192,2	2,9	1,6
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	120,2	128,5	6,9	4,7
Santé	117,3	118,9	1,4	1,2
Transports	130,9	135,2	3,3	2,9
Communications	94,3	95,2	1,0	0,6
Loisirs et culture	116,7	119,2	2,1	1,9
Enseignement	139,8	143,2	2,4	1,7
Restaurants et hôtels	134,6	142,9	6,2	5,1
Biens et services divers	126,3	132,4	4,8	3,4
Indice global	125,3	133,9	6,7	5,6

Sources : Données des Administrations nationales et de la BEAC

L'évolution à la hausse des prix dans la CEMAC s'explique à la fois par des facteurs externes et internes. Les facteurs externes se rapportent notamment (i) au renchérissement des prix des céréales, des oléagineux ainsi que du fret maritime dû au conflit russo-ukrainien, (ii) à la hausse des prix des matières premières et des intrants agricoles, de l'énergie et des matériaux de construction et (iii) à l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar.

Les facteurs internes concernent essentiellement les chocs climatiques qui ont négativement affecté l'offre alimentaire domestique dans un contexte de raréfaction des engrais. Les diverses mesures prises par les Etats pour encadrer les prix et le resserrement de la politique monétaire de la BEAC ont néanmoins constitué des facteurs de modération des pressions inflationnistes.

1.2.2.2. Baisse de la compétitivité des économies

Au plan de la compétitivité prix, le taux de change effectif réel (TCER) global de la sous-région s'est déprécié de 1,1 % entre 2021 et 2022, en raison du recul du taux de change nominal et de l'inflation moins élevée. Les gains de compétitivité induits par la baisse du TCER tiennent en partie à la dépréciation du FCFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires de la sous-région, mais également à leurs différentiels d'inflation.

Concernant la compétitivité hors prix, l'environnement des affaires de la CEMAC est resté peu attractif. Les réformes engagées par les pays membres au cours des dernières années, en vue de favoriser l'entrée des capitaux étrangers, ont produit des effets limités en lien avec la persistance des défis structurels, notamment la faiblesse des infrastructures socio-économiques et une couverture énergétique non-optimale.

Il convient de souligner que l'appréciation du climat des affaires, du fait de la suspension du rapport Doing Business par la Banque Mondiale en 2021, s'appuie sur les standards internationaux qui ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités inhérentes à chaque

pays. L'opérationnalisation de l'Observatoire du Climat des Affaires en CEMAC (OCA-CEMAC) et le déploiement en cours du programme régional d'amélioration du climat des affaires pourront doter la sous-région d'instruments d'analyse pour adresser de manière objective la question du climat des affaires dans les économies de la CEMAC.

Encadré 1 : Impact du conflit russo-ukrainien sur les économies de la CEMAC

Le rapprochement de l'Ukraine avec l'Europe et sa volonté de rejoindre l'OTAN, malgré les mises en garde de la Russie, ont déclenché, le 24 février 2022, une crise politico-militaire entre l'Ukraine et la Russie, avec de multiples conséquences économiques au niveau mondial, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. L'impact de cette crise sur la sous-région, au regard des quatre secteurs de l'économie, a été disparate.

S'agissant du secteur réel, la croissance économique est passée de 1,8 % en 2021 à 2,8 % en 2022, portée principalement par un rebond de la croissance pétrolière, en dépit d'une légère décélération de la croissance non-pétrolière. Avant le déclenchement du conflit, la croissance avait été projetée à 3,2 %. L'inflation s'est hissée à 5,6 % en moyenne annuelle et 6,7 % en glissement annuel en 2022, contre respectivement 1,7 % et 2,6 % un an plus tôt.

A la faveur de l'amélioration des termes de l'échange, la balance des paiements a maintenu sa progression, le solde de la balance des transactions courantes représentant 1,6 % du PIB en 2022, en dessous du niveau projeté d'avant le déclenchement de la crise russo-ukrainienne (2,8 % du PIB).

Les finances publiques ont bénéficié de l'orientation favorable des cours des produits exportés par la CEMAC, en particulier du pétrole brut. Le solde budgétaire global, dons compris, est ressorti à 3,0 % du PIB en 2022, contre -1,3 % du PIB en 2021. Il a été prévu un solde budgétaire de 0,5 % du PIB avant le début de la crise.

Les agrégats monétaires se sont traduits à fin 2022 par un bond des avoirs extérieurs nets du système monétaire de près de 567 milliards FCFA, une accélération de 6,0 % des créances nettes du système monétaire sur les États de la CEMAC, une hausse de 6,7 % des crédits à l'économie et un taux de couverture extérieure de la monnaie à 73,1 % (contre 64,0 % en 2021).

Afin de faire face à la persistance des effets du conflit russo-ukrainien sur les économies de la CEMAC, les États membres et la Banque des États de l'Afrique Centrale ont pris une série de mesures budgétaires et monétaires qui ont produit des effets perceptibles sur les cibles visées. Sur le plan budgétaire, elles ont traité (i) à la stabilisation des prix des produits pétroliers à la pompe via les subventions ; (ii) à la lutte contre la spéculation et la vie chère ; (iii) aux exonérations fiscal-douanières ; (iv) aux subventions des prix de certains produits alimentaires (farine de blé, pain, etc.) ; et (v) au soutien direct des acteurs économiques.

Sous l'angle monétaire et face à la résurgence des tensions inflationnistes en lien avec la guerre en Ukraine, la BEAC a, dans un contexte de surliquidité structurelle, repris sa stratégie de réduction des injections sur le compartiment banque centrale du marché monétaire. Elle a également procédé deux fois de suite au relèvement de son principal taux directeur (TIAO) et du taux de la facilité de prêt marginal. Ainsi, le TIAO a été revu à la hausse de 50 points de base en mars 2022 et 50 points de base en septembre 2022. La BEAC devrait poursuivre sa stratégie de resserrement monétaire proportionnellement aux chocs de demande et intensifier la communication en vue d'agir sur les chocs d'offre, à partir des indicateurs de monitoring de l'évolution de l'inflation et des réserves de change.

2. TENDANCE DES MARCHES DES CAPITAUX

2.1. Evolution des marchés des capitaux mondiaux

Les marchés des capitaux mondiaux ont évolué dans un contexte international caractérisé par la combinaison de plusieurs chocs, notamment le conflit entre la Russie et l'Ukraine, le choc des prix de l'énergie et de l'alimentation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'appréciation du dollar et l'accentuation des pressions inflationnistes.

2.1.1. Performance des principales places obligataires et boursières

Sur le marché obligataire, consécutivement à la hausse des taux de la BCE et de la Réserve Fédérale américaine, le taux de rendement de *l'OAT à 10 ans*, est ressorti à 3,106 %, contre 0,195 % un an plus tôt. Suivant la même tendance, *le Bund allemand à 10 ans* a également terminé à 2,565 %, après -0,182 % au 31 décembre 2021. Le *taux de rendement des bons du Trésor américain à 10 ans*, indicateur des coûts d'emprunt mondiaux, est passé de 1,512 % à fin 2021 à 3,877 % à fin 2022. Avec une inversion marquée de la courbe des taux, les taux de rendement des maturités de 3 mois à 2 ans ont surplombé ceux des maturités de 5 à 30 ans. Les propos bellicistes des banques centrales aux États-Unis et en Europe ont ainsi incité les investisseurs à ajuster leurs portefeuilles pour faire face à l'idée que les taux d'intérêt resteraient plus élevés plus longtemps.

Le compartiment des actions a globalement sous-performé, en rapport avec un niveau élevé d'inflation en raison de la flambée des prix du gaz et des matières premières. Ainsi, tous les indices ont clôturé l'année à la baisse. Le *Nasdaq* et le *S&P-500* ont été les plus touchés, suivi de *l'indice Eurostoxx 50*, alors que le *Dow-Jones* et le *Nikkeï-225* ont limité leur perte. Tous les secteurs ont donc fini l'année dans le rouge, à l'exception du secteur financier (banque, assurance). L'indice *CAC-40* a ainsi sous-performé en clôturant à 6 473,76 points, soit un repli de 9,5 % par rapport au 31 décembre 2021. L'indice *Eurostoxx 50* a reculé de 11,7 %, s'établissant à 3 473,76 points. Affectés par les risques de récession et la perspective de poursuite de remontée des taux d'intérêt de la Fed, *l'indice Dow Jones* a régressé de 8,8 % pour s'inscrire à 33 147,25 points, le *S&P 500* a perdu 19,4 % pour atteindre 3 839,50 points et le *Nasdaq Composite* a cédé 33,1 % à 10 466,48 points.

2.1.2. Variation des cours des principales devises

De décembre 2021 à décembre 2022 et face au ralentissement de l'activité en Europe, dans un contexte international marqué par l'accentuation des pressions inflationnistes, l'Euro s'est apprécié par rapport à certaines devises, notamment le yen, la livre sterling, le yuan, le rand et le naira. En revanche, il s'est déprécié vis-à-vis du dollar américain et du franc Suisse.

2.1.3. Dynamique des matières premières

En 2022, les cours des principaux produits de base exportés par les pays de la CEMAC ont enregistré une hausse, en raison de la progression de la plupart des cours des matières premières sur les marchés internationaux. En moyenne annuelle, l'indice des cours des produits de base exportés par les pays de la CEMAC a évolué de 30,2 %, du fait de l'augmentation des cours des produits énergétiques (52,4 %), des métaux et minéraux (5,6 %) et des produits de la pêche (3,4 %). En revanche, les cours des produits forestiers et des produits agricoles ont baissé respectivement de 10,5 % et de 1,1 %.

2.1.4. Orientation des politiques monétaires

Plusieurs banques centrales ont maintenu l'orientation restrictive de leurs politiques monétaires en vue de limiter l'impact des incertitudes liées à la maîtrise de la crise sanitaire, la perturbation des circuits d'approvisionnement et la montée des tensions inflationnistes. Ainsi, la BCE a relevé à quatre reprises ses taux directeurs. Le Conseil des gouverneurs a également décidé de poursuivre le réinvestissement des remboursements au titre du principal des titres, acquis dans le cadre du programme d'achats face à la pandémie, arrivant à échéance au moins jusqu'à la fin de 2024.

Quant à la Réserve fédérale (Fed), elle a procédé à quatre reprises à la hausse de ses taux directeurs. Elle a en outre poursuivi la réduction de ses avoirs en titres du Trésor, en dette d'agence et en titres adossés à des créances hypothécaires d'agence, comme consignée dans les plans de réduction de la taille du bilan de l'Institution. Pour faire face aux pressions inflationnistes, la Banque d'Angleterre a augmenté plusieurs fois ses taux directeurs.

La banque centrale chinoise a quant à elle annoncé la réduction du montant de liquidités à détenir par les banques en réserves en vue de soutenir la reprise économique. De même, la Banque du Canada a poursuivi sa politique de resserrement quantitatif comme outil complémentaire aux hausses du taux directeur. En revanche, la Banque Centrale du Japon a conservé l'orientation accommodante de sa politique monétaire.

A l'instar de plusieurs banques centrales, la plupart des banques centrales en Afrique subsaharienne ont mené des politiques monétaires restrictives, à l'effet de contenir l'augmentation des prix provoquée par la guerre en Ukraine.

2.2. Marchés des capitaux de la CEMAC

Les marchés des capitaux de la CEMAC comprennent le marché monétaire, décomposé en compartiment des interventions de la BEAC et en compartiment interbancaire, le marché des titres publics animé par la BEAC et le marché financier. Dans l'ensemble, la Banque centrale a durci sa politique monétaire pour faire face aux pressions inflationnistes, tandis que le marché des titres publics a enregistré une hausse continue des coûts des émissions et demeure confronté à la concentration des titres sur certains acteurs.

2.2.1. Tendances du marché monétaire

La période allant de décembre 2021 à décembre 2022 a été marquée par *(i)* le relèvement des principaux taux d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire, *(ii)* la baisse du volume d'injection de liquidités au titre de l'opération principale, *(iii)* l'accroissement de l'encours des ponctions de liquidités de la Banque centrale, *(iv)* l'arrêt des opérations d'injection de liquidités de maturité longue et *(v)* la hausse du volume des transactions interbancaires.

2.2.1.1. Interventions de la BEAC et taux pratiqués

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC a relevé par deux fois le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) et le taux de la facilité de prêt marginal (TFPM). Ainsi, le TIAO est passé de 3,50 % au 31 décembre 2021 à 4,00 % le 28 mars 2022 et à 4,50 % le 26 septembre 2022. Sur la même période, le TFPM est revenu de 5,25 % à 5,75 % et à 6,25 %.

Au titre des interventions, la Banque centrale a procédé à des injections et à des ponctions de liquidités sur le marché monétaire. Le volume moyen des injections est passé de 662,5 milliards FCFA en décembre 2021 à 529,3 milliards FCFA en décembre 2022, avec un pic de 718,4 milliards FCFA au mois de janvier 2022. Ces injections ont été effectuées à travers l'opération principale, la facilité de prêt marginal, les opérations d'injection de liquidités de maturité longue et le guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme irrévocables.

La moyenne mensuelle des concours consentis par la BEAC au système bancaire à travers l'opération principale d'injection de liquidités a baissé à 49,8 milliards FCFA en décembre 2022, contre 230,6 milliards FCFA un an plus tôt, imputable à la stratégie de réduction de la liquidité adoptée par la BEAC pour préserver la stabilité externe de la monnaie.

Les ressources se sont renchériées sur le marché monétaire en rapport avec l'augmentation des besoins exprimés par les établissements de crédit et le relèvement des taux. La moyenne mensuelle du taux minimum des soumissions est ressortie à 5,84 % en décembre 2022, contre 3,61 % douze mois plus tôt et celle du taux maximum à 6,69 % après 4,05 % en décembre 2021. De même, le taux moyen pondéré des soumissions s'est établi à 6,26 % en décembre 2022, contre 3,91 % un an auparavant.

En raison de la levée des mesures d'assouplissement monétaire instaurées avec la crise sanitaire de la Covid-19 et en vue de poursuivre sa stratégie de réduction des injections, le CPM a décidé, lors de sa session du 26 avril 2022, de suspendre la reconduction des opérations d'injection de liquidités de maturité longue. Sur cette base, aucun encours n'a été enregistré en décembre 2022, contre 150 milliards FCFA à la même période l'année dernière.

Le volume des avances au titre de la facilité de prêt marginal s'est accru à 423,6 milliards FCFA en décembre 2022, contre 218,8 milliards FCFA en décembre 2021. Cette évolution a été imputable, d'une part, à la baisse du volume injecté par le canal de l'opération principale et, d'autre part, à l'arrêt des opérations d'injection de liquidités de maturité longue. A défaut de mobiliser plus de ressources sur le marché interbancaire, les établissements ont recouru au guichet de la facilité de prêt marginal pour satisfaire tous leurs besoins de liquidités. Les avances sur le guichet spécial de refinancement ont baissé de 63,2 milliards FCFA en décembre 2021 à 55,9 milliards FCFA un an plus tard.

Pour ce qui est des ponctions de liquidités, leur encours moyen s'est élevé à 109,8 milliards FCFA en décembre 2022, contre de 50,6 milliards FCFA un an plus tôt ; pour un coût des opérations passant de 0,50 % à 0,75 %

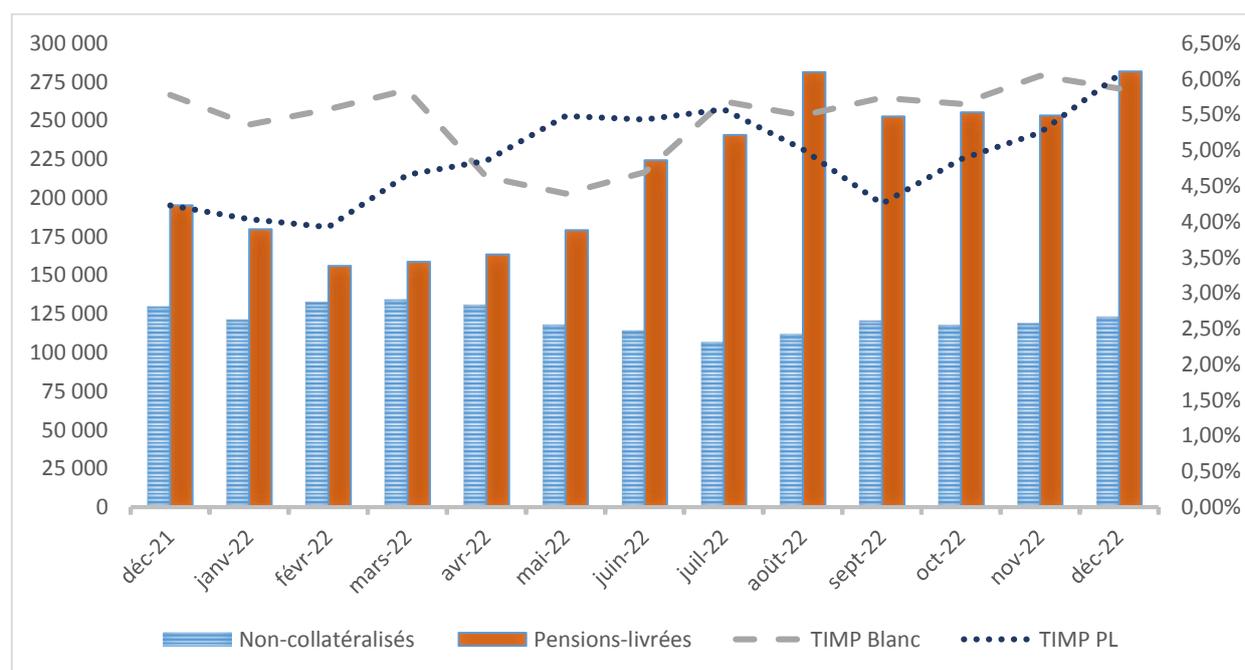
2.2.1.2. Compartiment interbancaire

Le compartiment interbancaire a connu un dynamisme important entre décembre 2021 et décembre 2022. En effet, le volume de transactions réalisées est passé de 332,5 milliards FCFA en fin décembre 2021 à 574 milliards FCFA un an après (+ 72,6 %). Ces opérations sont principalement constituées des pensions-livrée (70 % en décembre 2022 et 68,7 % en décembre 2021).

L'encours moyen des transactions interbancaires est passé de 324,7 milliards FCFA en décembre 2021 à 404,9 milliards FCFA un an plus tard. Ce montant est composé des opérations de pensions-livrée, dont l'encours a atteint 195,2 milliards FCFA en décembre 2021 et 281,8 milliards FCFA en décembre 2022, et des transactions à blanc avec un encours moyen revenant de 129,5 milliards FCFA en décembre 2021 à 123 milliards FCFA en décembre 2022.

S'agissant de l'évolution du coût de la monnaie centrale, le taux interbancaire moyen pondéré de référence (TIMP des opérations à 7 jours) des avances à blanc s'est établi en moyenne mensuelle à 5,87 % en décembre 2022, contre 5,78 % douze mois plus tôt, et celui des opérations de pensions-livrée a progressé d'une moyenne de 4,23 % à 6,06 %.

Graphique 3 : Evolution de l'encours et du TIMP des opérations interbancaires



Source : BEAC

2.2.1.3. Risques et vulnérabilités pesant sur le marché monétaire sous régional

Les risques et vulnérabilités pesant sur le marché monétaire sont les suivants :

- **le relèvement des taux d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire**, qui a entraîné un renchérissement du prix de la monnaie centrale sur le compartiment des interventions de la Banque centrale, sur le marché interbancaire et sur le marché des valeurs du Trésor. Le relèvement de ces taux

pourrait induire une baisse de souscription des valeurs du Trésor émises et réduire la progression du volume des crédits à l'économie. A moyen terme, la hausse du loyer de la monnaie centrale pourra être intégrée dans le coût des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages. Pour les banques exclues de l'opération principale d'injection de liquidités, il pourrait davantage fragiliser leurs situations financières ou perturber le respect du niveau de réserves obligatoires à constituer ;

- **la réduction des injections de liquidités de la Banque Centrale via les opérations d'open market.** La stratégie de réduction graduelle des injections au titre de l'opération principale (OPIL), qui est entrée en vigueur en décembre 2021, s'est poursuivie en 2022. Le volume des injections de liquidités via l'OPIL s'est élevé à 50 milliards FCFA au 31 décembre 2022. Par ailleurs, le Comité du Marché Monétaire (CMM) a décidé de la non-reconduction des opérations d'injection de liquidités de maturité longue. La baisse du volume des injections, couplée au relèvement des taux d'intervention, s'est traduite par une hausse du coût de la monnaie sur les différents compartiments du marché monétaire et par une redirection de certains établissements de crédit vers la facilité de prêt marginal ;
- **le maintien des opérations de reprise de liquidités.** Le CMM a poursuivi pour le compte de l'année 2022 les opérations de reprise de liquidités de maturité longue au profit des banques qui n'ont pas recouru aux opérations d'injection de liquidités de la BEAC. Les opérations de reprise de liquidités, qui constituent un autre type de placement, pourraient concurrencer le marché des valeurs du Trésor ou le marché interbancaire. En conséquence, elles pourraient présenter un risque pour le financement des Etats, des établissements de crédit, des entreprises et des ménages ;
- **la dépendance des contreparties au refinancement de la BEAC.** Plusieurs banques commerciales ont sollicité de manière permanente des avances de la BEAC, notamment au guichet de la facilité de prêt marginal, et ont rencontré des difficultés à respecter le niveau de réserves obligatoires requis. Ceci traduit des difficultés persistantes de trésorerie.

2.2.2. Marché des titres publics de la BEAC

En 2022, le marché des titres publics de la Banque centrale a enregistré (i) une hausse du volume des opérations sur les deux compartiments, (ii) une baisse des taux de couverture des émissions et (iii) une hausse continue des coûts des émissions.

2.2.2.1. Evolution du marché primaire

L'encours des valeurs du Trésor a augmenté de 14 %, passant de 4 650,1 milliards FCFA en décembre 2021 à 5 302,4 milliards FCFA en décembre 2022.

Par instrument, les Trésors nationaux ont émis 288 titres, dont 167 bons du Trésor assimilables (BTA) pour une valeur de 1 728,0 milliards FCFA, et 121 obligations du Trésor assimilables (OTA) d'un montant total de 1 389,7 milliards FCFA. Ces ressources ont

essentiellement été mobilisées par les Trésors du Gabon (859,4 milliards FCFA), du Congo (801,0 milliards FCFA), du Tchad (647,9 milliards FCFA) et du Cameroun (626,9 milliards FCFA). Le segment des OTA a été plus animé par les Trésors du Gabon, du Congo et du Tchad, tandis que celui des BTA a surtout été dominé par le Gabon, le Congo et le Cameroun.

Tableau 3 : Profil d'émission des titres publics sur la période 2020 à 2022

Instruments	déc. 2020-déc. 2021		déc. 2021-déc. 2022	
	Nombre d'adjudications	Montants levés	Nombre d'adjudications	Montants levés
BTA	189	2 263 070	167	1 728 008
Cameroun	27	451 520	20	389 700
République centrafricaine	3	15 500	1	5 000
Congo	40	351 509	53	417 173
Gabon	62	617 991	57	517 702
Guinée Equatoriale	17	202 957	9	131 081
Tchad	40	623 593	27	267 352
OTA	112	1 781 595	121	1 389 659
Cameroun	10	365 999	11	237 167
République centrafricaine	4	33 275	6	46 347
Congo	40	538 967	40	383 882
Gabon	44	543 858	29	341 718
Guinée Equatoriale	4	157 895		
Tchad	10	141 601	35	380 544
Total	301	4 044 665	288	3 117 667

Source : BEAC

2.2.2.1.1. Coût des émissions

Le coût des émissions des valeurs du Trésor a augmenté en 2022, en rapport essentiellement avec la hausse de la demande sur le marché et la faible participation des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) aux émissions. Le taux moyen pondéré des BTA s'est situé à 5,77 %, contre 5,43 % un an auparavant et le rendement moyen des OTA, quant à lui, s'est élevé à 8,74 %, contre 8,34 % en glissement annuel.

Tableau 4 : TIMP et rendement moyen sur les BTA et les OTA

	Déc.2010-déc.2021	Déc.2021-déc.2022
BTA (TIMP moyen)	5,43	5,77
Cameroun	2,28	3,08
RCA	5,78	8,88
Congo	6,32	6,58
Gabon	5,27	5,99
Guinée Equatoriale	8,08	8,11
Tchad	6,50	6,81
OTA (Rendement moyen)	8,34	8,74
Cameroun	5,73	5,82
RCA	12,02	10,91
Congo	8,87	9,00
Gabon	8,89	8,66
Guinée Equatoriale	10,38	-
Tchad	7,79	10,08

Source : BEAC

2.2.2.2. Evolution du marché secondaire

Le marché secondaire a fait preuve de dynamisme. En effet, 1 136 opérations d'achat-vente de titres d'une valeur nominale de 2 853,7 milliards FCFA, échangées à 2 871,0 milliards FCFA, ont été enregistrées entre décembre 2021 et décembre 2022 ; contre 419 opérations de la même catégorie d'une valeur nominale de 1 134,9 milliards, échangées à 1 137,8 milliards FCFA, un an auparavant.

De même, 778 opérations de pension-livrée interbancaires ont été effectuées pour un montant cumulé de 2 770,3 milliards FCFA, en hausse par rapport à l'année précédente où 194 opérations avaient été réalisées sur des titres pour un montant cumulé d'environ 848,2 milliards FCFA.

Le nombre d'opérations de transferts de titres à blanc a également augmenté sur la période sous-revue. Ainsi, 3 269 opérations, d'une valeur nominale de 5 499,6 milliards FCFA, ont été réalisées entre décembre 2021 et décembre 2022, contre 1 551 opérations, d'une valeur nominale de 3 445,7 milliards FCFA, effectuées entre décembre 2020 et décembre 2021.

2.2.2.3. Risques liés au marché des valeurs du Trésor

Les valeurs du Trésor sont essentiellement concentrées dans le portefeuille des banques (SVT et non SVT), soit 78,7 %. La BEAC cumule 5,0 % de ces titres via son programme de rachat. Les placements des investisseurs institutionnels et des personnes physiques sont demeurés modestes, soit 16,3 % de l'encours global des titres.

Cette situation s'explique par (i) la non-observation de la règle de ségrégation des titres par certains SVT qui n'enregistrent pas toujours les titres acquis pour la clientèle dans les comptes appropriés ; (ii) les niveaux de rendement des titres jugés encore faibles par certains investisseurs institutionnels, ce qui limite leur incitation à y souscrire et (iii) la faible culture financière des agents économiques (investisseurs institutionnels et personnes physiques).

Tableau 5 : Encours des titres publics par type de détenteur final

	déc-20		déc-21		déc-22	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
SVT et non SVT	2 975 503	92,3	3 750 430	80,7	4 171 750	78,7
BEAC	45 673	1,4	430 280	9,3	266 467	5,0
Investisseurs institutionnels	181 768	5,6	417 519	9,0	750 011	14,1
Personnes physiques	22 301	0,7	51 824	1,1	114 182	2,2
Encours total	3 225 245		4 650 053		5 302 409	

Source : BEAC

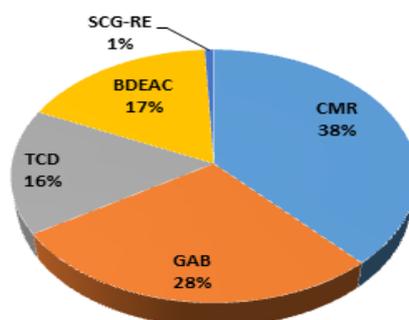
2.2.3. Marché financier sous régional

Le dynamisme du marché financier sous régional s'est traduit par l'entrée à la cote de la BVMAC d'une banque implantée dans la CEMAC, une augmentation considérable de l'effectif des intermédiaires agréés et une hausse du volume des opérations. Cependant, le marché demeure confronté à la concentration des titres sur certains acteurs, au faible niveau de liquidité des titres et à un faible recours du secteur privé aux opportunités offertes.

2.2.3.1. Evolution des activités sur le marché primaire

Au 31 décembre 2022, le marché primaire a enregistré six opérations de levée des fonds pour une valeur de 626,5 milliards FCFA, dont les émissions des Etats (513,9 milliards FCFA, soit 82 % du montant total) et les placements privés (112,7 milliards FCFA, soit 18 % du montant total). Ces opérations ont porté à 1 409,7 milliards FCFA le volume global des ressources levées depuis la fusion effective des marchés financiers de la CEMAC en 2019.

Graphique 4 : Répartition des émissions en 2022



Source : COSUMAF

2.2.3.2. Evolution des activités du compartiment secondaire

La cote de la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) a connu un léger frémissement à la faveur de l'introduction en bourse d'une banque implantée dans la sous-région.

Cette nouvelle entrée à la cote a porté le nombre des sociétés enregistrées sur le compartiment des actions à six et s'est traduite par une forte hausse de la capitalisation boursière de 275,9 % au 31 décembre 2022.

L'encours de la dette sur le compartiment des obligations s'est accru de 35,5 %, à 881,0 milliards FCFA en 2022, en rapport avec l'introduction de nouvelles valeurs à la cote de la BVMAC. Cet encours est constitué à 73,8 % de dettes souveraines.

2.2.3.3. Activités des intermédiaires du marché

D'une vingtaine d'acteurs agréés avant la fusion des marchés financiers, le nombre des intermédiaires sur le marché unifié est passé à plus de soixante-dix à fin 2022. Ils sont constitués d'un dépositaire central unique, de 23 sociétés de bourse, de 11 sociétés de gestion de

portefeuille, de 10 dépositaires d'organisme de placement collectif, de 16 conseillers en investissement financier, de 2 banques teneurs de compte, de 10 commissaires aux comptes et de 2 organismes de garantie.

Les sociétés de bourse ont géré un portefeuille d'une valeur globale de 1 200,0 milliards FCFA à fin 2022, contre 370,1 milliards FCFA un an auparavant, correspondant à l'actif net géré par les sociétés de gestion de portefeuille, répartis dans 30 fonds agréés par la COSUMAF. Les banques sont demeurées les investisseurs les plus exposés avec 73 % du volume global des actifs financiers des intermédiaires.

2.2.4. Dépositaire central

Les titres conservés par le dépositaire central sont passés de 90 499 931 (1 336 872 actions et 89 163 059 obligations) à fin 2021 à 150 401 298 (1 636 872 actions et 148 764 426 obligations) à fin 2022 (+ 66,2 %). Ils se sont accrus en valeur pour s'établir à 1 353,7 milliards FCFA en 2022, à la faveur de l'émission des actions d'un établissement de microfinance ainsi que de l'appel public à l'épargne d'une entreprise, de la BDEAC et de trois Etats membres.

Encadré 2 : Avancées dans le processus de fusion des marchés financiers de la CEMAC

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite des actions de mise en œuvre de la deuxième phase de fusion des marchés financiers dédiée à l'optimisation de la performance des structures créées, notamment le régulateur unique, la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) et le Dépositaire Central Unique (DCU). Outre l'examen du projet de Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique centrale, le recrutement d'un cabinet de consultants pour conduire le processus d'élaboration du plan d'actions de la BVMAC, la communication par certains Etats membres de la liste des sociétés du portefeuille public à introduire en bourse et la finalisation du business plan du DCU, plusieurs autres avancées ont été enregistrées en 2022.

Il s'agit de :

- l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du Règlement CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier sous régional le 21 juillet 2022. L'adoption de ce règlement appelle subséquentement la révision de tous les textes inférieurs (Règlement Général de la COSUMAF, instructions de la COSUMAF et tarification applicable aux opérations de marché) dans une démarche inclusive, afin de produire un outillage juridique adapté, consensuel et incitatif ;
- la poursuite de la transmission par les pays membres de la liste des sociétés à introduire en bourse. Les autres sociétés sont en train d'accomplir les diligences nécessaires avec les intermédiaires du marché agréés pour leur introduction en bourse ;
- la finalisation du rapport de l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel de la COSUMAF, lequel devrait déboucher sur une proposition de plan d'actions à mettre en œuvre pour restructurer l'institution ;
- la validation par le Gouvernement de la BEAC des actions de restructuration de la BVMAC. Le plan d'actions a été transmis au Président du Conseil d'Administration de la BVMAC pour validation et au Président du COPIL du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) pour adoption et mise en œuvre ;
- la transmission du business plan de création du DCU au Président du COPIL du PREF-CEMAC. Ce COPIL a adopté le calendrier, la forme juridique, la dénomination sociale, l'objet social, le siège social, les bureaux de représentation, le capital social minimum, la valeur nominale des actions, les modalités de portage des actions composant le capital social et les modalités de variation du capital social du DCU. Eu égard à ces avancées, le COPIL du PREF-CEMAC a approuvé la prorogation du mandat de la BEAC en qualité de DCU jusqu'au 31 décembre 2024.

3. DYNAMIQUE DES INSTITUTIONS ET INFRASTRUCTURES FINANCIERES

Les institutions financières implantées dans la CEMAC sont essentiellement regroupées en établissements de crédit (banques et établissements financiers), établissements de microfinance (EMF) et établissements de paiement. Elles sont supervisées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Les premiers établissements de paiement de la CEMAC ont reçu leur agrément en 2022.

Les sociétés d'assurances et les organismes de prévoyance sociale sont placés respectivement sous l'autorité de régulation de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

Les infrastructures financières couvrent les systèmes gérés et exploités par la BEAC et les systèmes sous contrôle d'autres institutions financières. Les systèmes exploités par la BEAC sont composés du Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), du Système des Gros Montants Automatisé (SYGMA), du Système SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication), de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP), du système de règlement/livraison des titres publics à souscription libre dont la gestion est assurée par la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ainsi que d'un système de règlement, de compensation et de gestion des garanties des opérations monétaires.

Les systèmes sous contrôle d'autres institutions financières sont constitués d'un système de cotation des opérations boursières géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) dont les fonctions du Dépositaire Central Unique et de la Banque de Règlement sont assurées par la BEAC et d'un Système Monétique GIMACPAY exploité par le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), grâce à une plateforme convergente permettant l'interopérabilité des transactions monétiques. Les réseaux monétiques internationaux tels que Visa, Mastercard, UnionPay International participent à l'interopérabilité entre les banques de la CEMAC.

Les prestataires de services de paiement (PSP) de la CEMAC gèrent pour leur propre compte des plateformes de traitement des transactions. Il est à noter que les plateformes utilisées sont, pour la plupart, installées sur les serveurs situés hors de la CEMAC, dans des centres de mutualisation des ressources informatiques.

Les centres de traitement informatique sont une composante essentielle de l'écosystème de paiement de la CEMAC. Ils traitent et conservent les données personnelles et financières des clients des services bancaires. A la fin de l'année 2022, les centres de traitement monétiques installés dans la CEMAC se déclinent comme suit : GIE CB (groupe Commercial Bank), OMOA (Opérateur Monétique Ouest Africain), BGFI Services (Groupe BGFIBank) et Intelligentsia (Groupe First Bank). Le GIMAC, par son mode délégué, propose aussi l'hébergement des solutions monétiques à ses membres. La CAMPOST, à travers sa Plateforme Nationale d'Agrégation des Paiements (NPSI), peut héberger ou traiter pour le compte des tiers, des systèmes de paiement électroniques.

3.1. Solidité des institutions financières

La contribution des institutions financières à la création de valeur ajoutée a reculé dans la sous-région. Comme l'illustre le tableau ci-après, le ratio actif total/PIB est revenu de 39,6 % en 2021 à 38,6 % en 2022.

La composition du système financier sous régional a peu évolué, avec toujours une prédominance du secteur bancaire (79,5 % du total actif), suivi par le secteur des organismes de prévoyance sociale (8,2 % du total actif) et le secteur des établissements de microfinance (7,0 % du total actif). Les établissements financiers ont faiblement contribué dans l'actif total des institutions financières (2,1 %).

Tableau 6 : Structure des institutions financières

	2021			2022		
	Nombre	Actif total		Nombre	Actif total	
		en % du total	en % du PIB		en % du total	en % du PIB
Banques	52	80,3	31,8	53*	79,5	30,7
Organismes de prévoyance sociale	7	8,4	3,3	7	8,2	3,2
Établissements de microfinance	488	5,9	2,3	445**	7,0	2,7
Sociétés d'assurances	53	3,2	1,3	55	3,2	1,2
Établissements financiers	9	2,2	0,9	9***	2,1	0,8
Total	609	100	39,6	569	100	38,6

*52 banques ont procédé au reporting CERBER

** EMF en activité

***7 établissements financiers ont procédé au reporting CERBER.

Sources : BEAC, SG-CIMA, SE-CIPRES, SG-COBAC

Le total des bilans des banques s'est accru de 9,2 % pour atteindre 19 846,8 milliards FCFA. L'activité des établissements financiers et des établissements de microfinance s'est également inscrite à la hausse.

Le secteur des assurances est demeuré globalement solvable et rentable malgré sa faible profondeur. Pour un minimum réglementaire de 100 %, le taux de couverture des engagements réglementés s'est établi à 111,4 % pour les sociétés d'assurances non vie et à 110,5 % pour les sociétés d'assurances vie et capitalisation en 2022. De même, l'excédent de marge de solvabilité a atteint respectivement 85,0 milliards FCFA et 31,4 milliards FCFA en 2022. Les organismes de prévoyance sociale (OPS) de la CEMAC ont maintenu la tendance haussière de leur activité, bien qu'ils soient confrontés à la faiblesse de leur trésorerie et à l'insuffisance des opportunités de placement sur les marchés des capitaux. Ainsi, le total des bilans de ces organismes a progressé de 3,2 % pour s'établir à 2 060,1 milliards FCFA au 31 décembre 2022.

3.1.1. Expositions intersectorielles

Sur un montant total de 791,0 milliards FCFA de placements effectués par les sociétés d'assurances de la CEMAC en 2022, les dépôts bancaires occupent la deuxième place (36,0 %), après les valeurs mobilières (47,1 %). Cette tendance reflète la situation des sociétés d'assurances non vie et des sociétés d'assurances vie et capitalisation pour lesquelles les dépôts bancaires ont représenté respectivement 32,8 % et 38,1 % des placements en 2022.

Les dépôts à terme et les comptes courants des organismes de prévoyance sociale dans les banques ont atteint 23,9 % du volume total de leurs investissements et 10,9 % du total de leurs actifs⁴. Le portefeuille de placement des OPS de la CEMAC est constitué en grande partie de prêts consentis aux Etats et aux entreprises.

3.1.2. Institutions bancaires

A fin 2022, le système bancaire de la CEMAC compte 52⁵ banques dont 16 au Cameroun, 4 en République Centrafricaine, 10 au Congo, 7 au Gabon, 5 en Guinée Equatoriale et 10 au Tchad.

3.1.2.1. Appréciation de l'intermédiation bancaire

Le total agrégé des bilans des banques s'est accru de 9,2 %, passant de 18 179,7 milliards FCFA à 19 846,8 milliards FCFA entre 2021 et 2022, en lien avec l'entrée de trois banques dans le paysage financier sous régional.

Tableau 7 : Principaux postes des bilans des banques

	2019	2020	2021	2022
Dépôts de la clientèle	10 394 378	11 479 845	12 770 358	14 765 721
Crédits bruts	8 442 075	9 035 893	9 955 932	10 495 175
Créances en souffrance	1 782 982	1 914 128	1 938 881	1 917 931
Provisions à constituer	992 775	1 129 414	1 231 116	1 198 757
Crédits nets	7 449 300	7 906 479	8 724 816	9 296 418
Valeurs immobilisées	1 266 667	1 460 443	1 656 797	1 645 990
Excédent / déficit de trésorerie	3 701 773	4 233 967	4 801 360	6 771 425
Total bilan	14 092 776	15 218 970	18 179 749	19 846 825

Source : SG-COBAC

⁴ Source : SE-CIPRES

⁵Ce comptage comprend uniquement les banques procédant régulièrement au reporting. Bange Bank Cameroun et Access Bank ont procédé à leur première déclaration sur e-CERBER respectivement à compter des dates d'arrêté de janvier et juin 2022, portant ainsi le nombre des banques de la CEMAC en activité à 53. La Régionale d'Epargne et de Crédit, agréée au Cameroun en août 2022, n'a pas encore démarré son reporting vis-à-vis de la COBAC.

Les dépôts collectés ont plus progressé (15,6 %) que les crédits bruts à la clientèle (5,4 %). Par maturité, les *dépôts à vue* (y compris les comptes sur livret) ont enregistré une hausse de 19,0 % par rapport à décembre 2021. Ils se sont établis à 11 271 milliards FCFA, soit 76,3 % des dépôts collectés, contre 74,4 % un an auparavant. Les *dépôts à terme* se sont accrus de 8,0 %, à 1 999,3 milliards FCFA, représentant 15,6 % du total des dépôts.

L'augmentation des dépôts de la clientèle reflète globalement la hausse des ressources collectées auprès des différents agents économiques. Les évolutions les plus importantes ont concerné les *dépôts des non-résidents* (89,0 %), les *dépôts non ventilés* (20,2 %), les *dépôts du secteur privé* (13,6 %) et, dans une moindre mesure, les *dépôts du secteur public* (9,8 % pour les administrations publiques et 5,6 % pour les entreprises publiques).

Tableau 8 : Ventilation des dépôts par secteur institutionnel

	2019	2020	2021	2022
Privés	7 850 726	8 724 330	9 494 558	10 782 787
Publics	1 098 976	1 167 529	1 279 179	1 404 884
Entreprises publiques	534 207	621 462	808 060	853 041
Non-résidents	269 214	304 520	431 163	814 919
Non ventilés	641 250	662 002	757 398	910 092

Source : SG-COBAC

Les crédits accordés au secteur privé sont ressortis à 8 026,9 milliards FCFA, représentant 76,5 % du total des crédits bruts, contre 74,8 % douze mois plus tôt, et ce, en dépit d'un contexte international morose marqué par le conflit russo-ukrainien. Les crédits aux administrations et aux entreprises publiques se sont établis à 1 695,0 milliards FCFA, soit 16,1 % du total des crédits bruts.

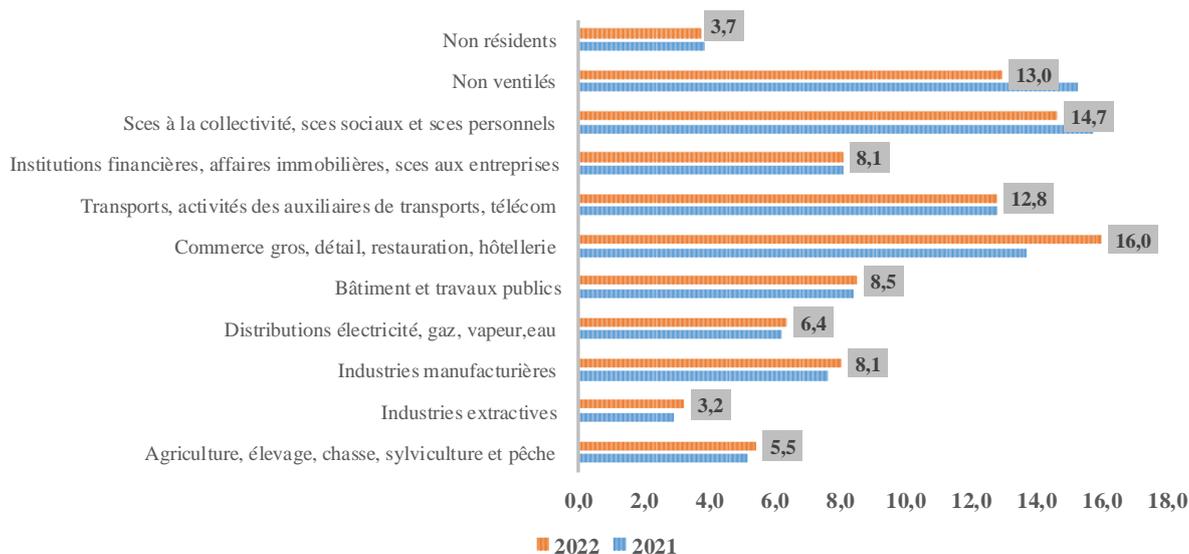
Tableau 9 : Ventilation des crédits par secteur institutionnel

	2019	2020	2021	2022
Secteur privé	6 611 745	6 782 871	7 450 376	8 026 946
Etat	880 744	1 109 635	1 091 506	991 736
Entreprises publiques	371 741	520 997	639 473	703 224
Non-résidents	356 352	411 144	563 458	518 885
Encours financiers des opérations de crédit-bail	89 295	94 184	102 425	139 369
Autres créances	132 198	117 062	108 700	115 018

Source : SG-COBAC

Au 31 décembre 2022, les crédits octroyés par les banques ont plus profité aux secteurs (i) du commerce de gros, commerce de détail, restauration et hôtellerie (16,0 %) ; (ii) de la production des services destinés à la collectivité, services sociaux et services personnels (14,7 %) ; (iii) des transports, activités des auxiliaires de transports et télécommunications (12,8 %) et (iv) des institutions financières, affaires immobilières et production des services destinés aux entreprises (8,1 %). Le secteur de la distribution (6,4 %) et de l'agro-pastorale (5,5 %) ainsi que les industries extractives (3,2 %) ont relativement moins bénéficié de l'accompagnement des banques.

Graphique 5 : Ventilation sectorielle des crédits bruts (en %)



Source : Réalisé à partir des données du SG-COBAC

Les *provisions à constituer* ont reculé de 2,6 %, pour s'établir à 1 198,7 milliards FCFA en décembre 2022. En conséquence, les crédits nets ont atteint 9 296,4 milliards FCFA (46,8 % du total bilan), soit une hausse de 6,5 %.

3.1.2.2. Trésorerie des banques

La trésorerie globale des banques est ressortie excédentaire à 6 771 milliards FCFA, soit une augmentation de 41 % par rapport à la situation de 2021. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des dépôts non réemployés et à un accroissement moins proportionnel des crédits distribués.

Cinq places bancaires ont enregistré une amélioration de leur excédent de trésorerie : le Cameroun (702 milliards FCFA), le Gabon (586 milliards FCFA), le Congo (328 milliards FCFA), le Tchad (224 milliards FCFA) et la Guinée-Equatoriale (131 milliards FCFA). En revanche, la trésorerie a baissé de 1 milliard FCFA en République Centrafricaine.

3.1.2.3. Principaux risques du secteur bancaire

3.1.2.3.1. Evolution de la qualité du portefeuille de crédits des banques

Le risque de crédit demeure l'un des principaux risques auxquels les banques de la CEMAC sont exposées. Il est appréhendé par les créances en souffrance. Ces créances constituent un frein à la rentabilité et la viabilité des établissements de crédit. Les besoins de provisionnement pour une couverture suffisante des risques de perte sur les créances douteuses, une des composantes des créances en souffrance, pèsent sur le niveau des fonds propres des établissements de crédit. Elles sont également une source d'immobilisation de ressources qui limite le financement de l'économie et affecte la liquidité bancaire.

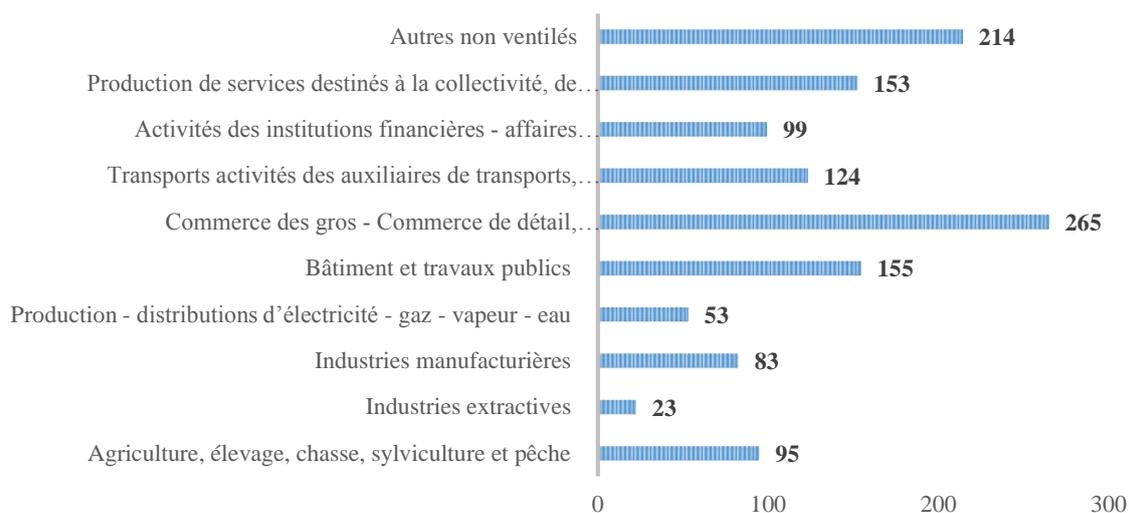
L'encours des créances en souffrance a atteint 1 917,9 milliards FCFA au 31 décembre 2022, soit 18,3 % des crédits bruts, en retrait de 1,1 % par rapport au niveau enregistré un an auparavant. Ces créances ont quadruplé par rapport au niveau atteint dix ans plus tôt (495 milliards FCFA, soit 9 % des crédits bruts). Toutefois, la part relative des créances en souffrance s'est stabilisée à 18,3 % du fait du ralentissement de la distribution des crédits, consécutive aux effets de la crise sanitaire, au provisionnement rigoureux et aux paiements effectués par certains pays. En revanche, le taux des créances en souffrance a quasiment doublé sur dix ans.

La dégradation importante de la qualité du portefeuille de crédits des banques entre 2012 et 2022 est le reflet des facteurs conjoncturels et structurels. Sur *le plan conjoncturel*, l'augmentation des créances en souffrance a résulté de la fragilisation des équilibres budgétaires des États, dans un contexte de chute du cours du pétrole intervenu à la mi-2014. La baisse de l'activité économique qui s'en est suivie a induit une accumulation des arriérés de paiement par les États, dégradant ainsi les critères de convergence dans le cadre de la surveillance multilatérale et, de ce fait, les pondérations applicables aux risques souverains dans la sous-région. Des secteurs d'activité entiers ont été affectés par le retournement de la conjoncture à l'instar du secteur pétrolier, du bâtiment et des travaux publics et de l'hôtellerie. Sous *l'angle structurel*, l'augmentation du niveau des créances en souffrance est liée aux insuffisances des dispositifs de gouvernance et de gestion des risques, les assujettis déployant davantage d'efforts sur les aspects commerciaux au détriment d'une analyse rigoureuse du risque de crédit.

L'évolution des composantes des créances en souffrance a révélé un recul des créances douteuses de 2,0 %, passant de 1 288,5 milliards FCFA en décembre 2021 à 1 263,1 milliards FCFA en décembre 2022. Les créances immobilisées ont également diminué sur la même période de 7,7 % à 489,7 milliards FCFA, en rapport avec les efforts consentis par deux États pour apurer leur stock de dette intérieure.

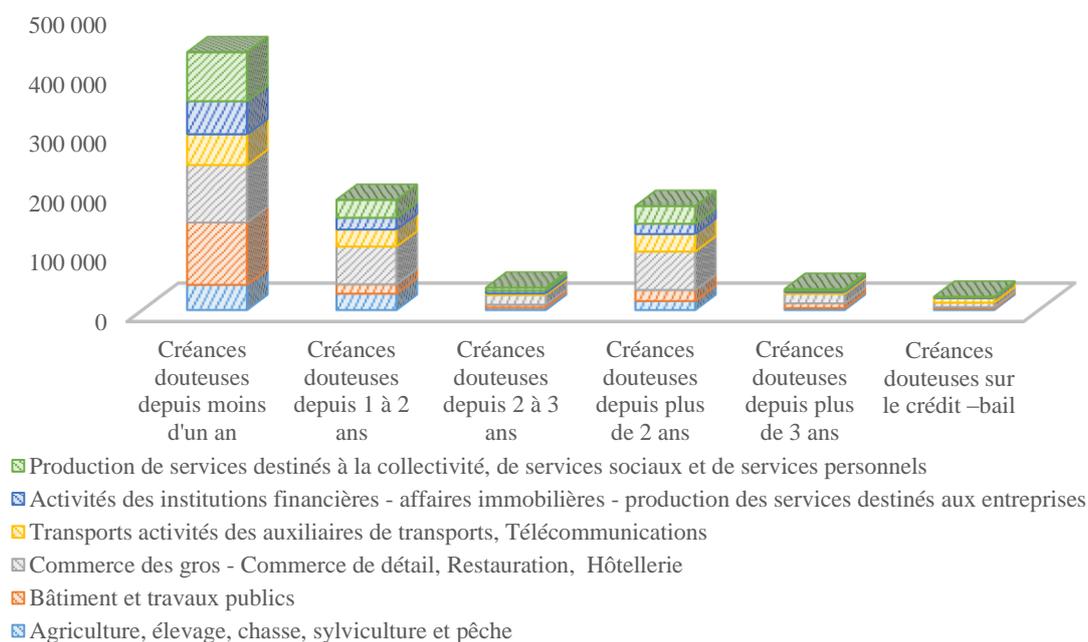
L'analyse par secteur d'activités a montré que trois branches concentrent en moyenne 45 % du volume total des créances douteuses à fin 2022. Il s'agit : *i*) du commerce de gros, commerce de détail, restauration, hôtellerie (21 %, soit 265 milliards FCFA), *ii*) bâtiment et travaux publics (12,2 %, soit 155 milliards FCFA) et *iii*) production de services destinés à la collectivité, de services sociaux et de services personnels (12,1 %, soit 153 milliards FCFA). Par maturité, les créances douteuses de moins d'un an ont constitué la principale composante des créances douteuses (47 %), suivies par les créances douteuses de plus de deux ans non couvertes par des sûretés réelles (20 %) et les créances douteuses d'une durée comprise entre un et deux ans couvertes par des sûretés réelles (19 %).

Graphique 6 : Ventilation des créances douteuses par secteur d'activité au 31 décembre 2022



Source : Données du SG-COBAC

Graphique 7 : Ventilation des créances douteuses par maturité en 2022



Source : Données du SG-COBAC

3.1.2.3.2. Stratégie de réduction du niveau des créances en souffrance

La croissance des créances en souffrance constitue une préoccupation majeure pour les Etats de la CEMAC, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, la Banque Centrale et les établissements de crédit. Ainsi, le Secrétariat Général de la COBAC a engagé une série d'actions, notamment la publication d'une lettre circulaire enjoignant aux établissements de crédit de communiquer au superviseur leurs plans d'apurement des créances en souffrance ainsi que les mesures prises pour améliorer leurs dispositifs de gestion du risque de crédit.

Au moment de la manifestation des effets de la pandémie de Covid-19, la Commission Bancaire avait pris des mesures d'assouplissement de la réglementation en matière de déclasserement des créances, de reporting et de résultat d'exploitation. Levées en juillet 2022, ces mesures ont contribué à atténuer le rythme de progression des créances en souffrance dans les portefeuilles de crédits des banques.

L'encours des créances en souffrance portées par le système bancaire d'un pays de la CEMAC a atteint 548 milliards FCFA au 31 décembre 2022. Dans cette configuration et conformément à une résolution COBAC du 13 juillet 2022, le Secrétariat Général de la COBAC a organisé une concertation avec l'Autorité monétaire et la profession bancaire de ce pays en vue, d'une part, de faire le point sur les créances nettes détenues par chaque banque et reconnues par l'État et, d'autre part, de convenir des modalités de leurs apurements. Il a découlé de cette concertation, les principales résolutions ci-après :

- mener à terme le processus de titrisation engagé à l'issue du rapport d'audit de la dette bancaire de 2019 ;
- envisager la seconde phase de négociations avec les clients adjudicataires de marchés publics non inclus dans l'audit de la dette intérieure et qui présentent des montants significatifs à l'échelle de la place bancaire ;
- reporter les créances compromises du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) non encore auditées par l'Etat et donc non reconnues formellement dans le cadre de la première opération de titrisation ;
- tenir compte de l'existence d'un risque systémique sur la partie de la dette non encore reconnue formellement par l'État, y compris les agios.

3.1.2.4. Adéquation des fonds propres et conformité aux normes prudentielles

Au 31 décembre 2022, les fonds propres nets agrégés des banques, déterminés sur la base du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets, se sont accrus de 22,5 % à 1 250,0 milliards FCFA.

Tableau 10 : Evolution des fonds propres nets par pays

	2019	2020	2021	2022
Cameroun	307 411	428 515	501 995	620 330
RCA	45 672	43 322	47 816	54 552
Congo	278 211	186 678	282 615	328 895
Gabon	243 852	265 893	316 567	348 476
Guinée Equatoriale	-163 462	-161 432	-191 692	-151 738
Tchad	27 265	10 628	62 818	49 465
CEMAC	738 948	773 604	1 020 119	1 249 981

Source : SG-COBAC

Au 31 décembre 2022, sur les 52 banques qui ont procédé au reporting réglementaire, 14 ont extériorisé des exigences supplémentaires en fonds propres de 481,1 milliards FCFA au titre de la norme de couverture du risque de crédit.

Hormis les banques implantées en RCA qui n'ont dégagé aucune exigence en fonds propres pour la couverture du risque de crédit, l'exigence en fonds propres des banques des autres pays se présente comme suit : *i*) 12,7 % au Cameroun ; *ii*) 1,6 % au Congo ; *iii*) 5,2 % au Gabon ; *iv*) 58,7 % en Guinée-Equatoriale et *v*) 21,7 % au Tchad.

Les provisions à constituer ont atteint 361 milliards FCFA et sont réparties entre la Guinée-Equatoriale (75,2 %), le Gabon (9,9 %), le Cameroun (5,5 %), le Tchad (5,4 %), le Congo (3,8 %) et la RCA (0,2 %).

En ce qui concerne le respect des normes prudentielles, il est analysé en application de la résolution du 13 juillet 2022 de la Commission Bancaire actant la levée, au 30 juin 2022, des mesures d'assouplissement prudentielles⁶. A cet effet, le volant de conservation des fonds propres retenu est de 2,5 %, à compter du 1^{er} juillet 2022, conformément à l'article 25 du règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit.

De manière globale, les normes prudentielles à l'égard desquelles le plus grand nombre de banques ont été en conformité sont le ratio des capitaux propres, le rapport de liquidité et la limite globale de la norme de division des risques. Les normes les moins respectées sont la limite individuelle de division des risques, le ratio de fonds propres de base, la représentation du capital minimum, la couverture des risques et la couverture des immobilisations.

⁶ Instituées par décision COBAC D-2020/104 du 30 juillet 2020 portant mesures d'adaptation de la réglementation prudentielle applicable aux établissements assujettis à la COBAC.

Tableau 11 : Nombre de banques en infraction par rapport aux normes prudentielles

Norme prudentielle	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Représentation capital minimum	16	14	15	16	17	17	16
Ratio de capitaux propres				08	06	06	12
Ratio de fonds propres de base				17	14	15	17
Ratio de couverture des risques	08	06	08	16	12	12	15
Plafond global des risques	07	16	07	09	09	09	8
Plafond individuel des risques	15	21	20	23	20	25	24
Couverture des immobilisations	14	11	15	16	14	17	15
Rapport de liquidité	12	11	06	05	05	08	7
Coefficient de transformation	11	20	13	17	16	14	13
Engagements sur les apparentés	11	09	13	12	16	14	14
Adéquation des fonds propres	25	19	23	14	17	39	16
Nombre total de banques	52	51	51	50	50	51	52

Source : SG-COBAC

3.1.2.5. Rentabilité des banques

L'appréciation de la rentabilité des banques repose sur l'évolution des soldes intermédiaires de gestion, notamment le produit net bancaire (PNB) et le résultat net. A fin 2022, le PNB agrégé des banques de la sous-région s'est accru de 14,3 % pour atteindre 1 245,9 milliards FCFA. Cette progression a été perceptible sur toutes les places bancaires. Les opérations avec la clientèle et les opérations diverses ont représenté respectivement 47,6 % et 30,8 % du PNB, contre 50,1 % et 40,7 % douze mois plus tôt.

La hausse du PNB est imputable à l'amélioration des marges réalisées sur les opérations de crédit-bail (41,0 %, à 16,5 milliards FCFA) et sur les opérations financières (18,1 %, à 259,0 milliards FCFA). Les marges sur les opérations avec la clientèle et sur opérations diverses se sont également améliorées, etc. Tout comme en 2021, la marge sur les opérations de trésorerie est demeurée négative à -7,7 milliards FCFA. Les frais généraux se sont établis à 672,9 milliards FCFA, après 605,2 milliards FCFA un an auparavant, entraînant un *coefficient net d'exploitation* de 54,0 % à fin 2022, après 55,5 % à fin 2021.

Bien que positif, le résultat net des banques de la CEMAC a reculé de 6,2 %, à 188,8 milliards FCFA, en raison de la baisse du résultat exceptionnel et de l'augmentation de l'impôt sur le résultat. Sept banques ont extériorisé un résultat net déficitaire cumulé de -143,9 milliards FCFA en 2022.

Tableau 12 : Profil des indicateurs de rentabilité des banques

CEMAC	2021	% PNB	2022	% PNB	Variation
					(%)
Marge sur opérations de trésorerie	-11 686	-0,4	-7 686	-0,6	-34,2
Marge sur opérations financières	219 367	9,2	258 963	20,8	18,1
Marge sur opérations avec la clientèle	527 031	50,1	593 719	47,6	12,7
Marge sur opérations diverses	343 314	40,7	384 451	30,8	12,0
Marge sur opérations de crédit-bail	11 703	0,4	16 496	1,3	41,0
Produit net bancaire	1 089 729		1 245 943		14,3
Frais généraux	605 238		672 876		11,2
Résultat brut d'exploitation	445 553		543 217		21,9
Résultat courant	285 237		322 302		13,2
Résultat exceptionnel	-13 332		-38 989		-194,4
Impôt sur le résultat	70 593		94 472		33,8
Résultat net	201 312		188 841		-6,2
Coefficient net d'exploitation	55,54 %		54,01 %		
Rendement des actifs (ROA)	1,18 %		0,91 %		
Rentabilité des capitaux investis (ROE)	11,78 %		7,51 %		

Source : SG-COBAC

3.1.2.6. Actions de renforcement de la solidité du secteur bancaire

L'année 2022 s'est soldée par l'adoption d'un règlement CEMAC, complété par sept règlements COBAC et une décision COBAC. Il s'agit :

- du règlement n°04/22/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la CEMAC adopté le 09 novembre 2022. Le texte traite de l'accès à l'activité de finance islamique dans la CEMAC, des conditions d'agrément des établissements de finance islamique, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes, de l'ouverture d'une fenêtre, des caractéristiques des produits et services de finance islamique, des instances de conformité charia, des dispositions supplémentaires en matière de contrôle interne, etc. Le règlement est complété par les textes adoptés par la Commission Bancaire le 18 novembre 2022 ;
- des textes complémentaires dont : *i)* le règlement COBAC R-2022/01 fixant les caractéristiques des produits et services de finance islamique et les modalités de leur présentation à la clientèle ; *ii)* le règlement COBAC R-2022/02 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de finance islamique par les établissements assujettis à travers les fenêtres islamiques ; *iii)* le règlement COBAC R-2022/03 fixant les dispositions supplémentaires relatives au contrôle interne et spécifiques à l'activité de finance islamique dans les établissements de crédit et de microfinance ; *iv)* le règlement COBAC R-2022/04 relatif aux demandes d'agrément et d'autorisation préalable pour l'exercice de l'activité de finance islamique ; *v)* le règlement COBAC R-2022/05 relatif

à l'organisation et au fonctionnement du comité de conformité des opérations de finance islamique dans les établissements de crédit et de microfinance ; *vi*) le règlement COBAC R-2022/06 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit exerçant une activité de finance islamique ; *vii*) le règlement COBAC R-2022/07 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de microfinance exerçant une activité de finance islamique ; *viii*) la décision COBAC D-2022/344 portant organisation et fonctionnement du comité consultatif de conformité des opérations de finance islamique.

Trois projets de textes réglementaires sont en cours d'élaboration au sein du Secrétariat Général de la Commission Bancaire. Ce sont (*i*) le projet de règlement COBAC relatif aux diligences des établissements assujettis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de la prolifération en Afrique Centrale ; (*ii*) le projet d'instruction COBAC fixant les modalités d'ouverture de succursales dans le cadre de l'agrément unique des établissements de crédit dans la CEMAC ; (*iii*) le projet de règlement COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque dans la CEMAC.

Encadré 3 : Evolution de la transposition des exigences de Bâle II et Bâle III

Le Comité de Bâle a publié en juin 2006 un document intitulé « *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres, dispositif révisé* », encore appelé accord de Bâle II. Il visait la mise au point d'un dispositif permettant de renforcer davantage la solidité et la stabilité du système bancaire international, tout en continuant d'assurer un degré suffisant d'harmonisation. Ainsi, le Comité de Bâle s'est employé à définir des normes beaucoup plus sensibles aux risques. Cet accord devrait également favoriser l'adoption de pratiques de gestion des risques plus rigoureuses. Le dispositif repose sur trois piliers : exigences minimales en fonds propres, processus de surveillance prudentielle et discipline de marché.

- ***Textes bâlois transposés dans le corpus réglementaire de la COBAC***

Les dernières réformes du Comité de Bâle ont eu une incidence directe sur quatre normes adoptées par la COBAC et en vigueur depuis les années 1990. En conformité avec les règles de la surveillance prudentielle (pilier II) et de la discipline de marché (pilier III), la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale a adopté :

- le règlement COBAC R-2016/04 sur le contrôle interne dans les établissements de crédit et les holdings financières dans la CEMAC en vue de rendre obligatoire la réalisation des simulations de crise, l'identification, la mesure et la gestion des différents risques et la mise en œuvre de processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Le texte impose également des normes minimales de diffusion de l'information dans le cadre de la discipline de marché à l'instar du règlement sur les fonds propres ;
- le règlement COBAC R-2016/03 relatif aux fonds propres nets des établissements de crédit. La structuration proposée par Bâle III a été retenue par la COBAC, à savoir les fonds propres de base (Tier 1) composés d'un « noyau dur » (capitaux propres) plus d'autres éléments ainsi que les fonds propres complémentaires (Tier 2). Les éléments constitutifs des fonds propres de base ont été examinés en retenant comme principal critère de sélection le concours à la continuité de l'exploitation et à l'absorption des pertes, en évitant d'intégrer les éléments hybrides. De même, les fonds propres complémentaires ont été examinés dans l'optique de s'aligner le plus possible sur Bâle III ;
- le règlement COBAC R-2018/01 relatif à la classification, à la comptabilisation et au provisionnement des créances des établissements de crédit qui permet, sur la base d'une détermination des pertes attendues, d'envisager un provisionnement dès la mise en place d'un crédit. Les pertes attendues sont définies comme les pertes moyennes prévues pour les douze prochains mois ;
- le règlement COBAC R-2018/03 relatif à l'identification et à la surveillance des établissements de crédit d'importance systémique.

La COBAC a également pris en compte la procyclicité contenue dans la réforme de Bâle III en fixant le taux annuel minimal de dotation aux provisions à caractère général à 0,5 % de l'encours global des créances saines, des créances sensibles, des créances immobilisées et des créances impayées inscrites au bilan. Le montant des provisions à caractère général à atteindre est fixé à un minimum de 2 % de l'encours des créances brutes inscrites au bilan. La dotation annuelle minimale prévue dans le règlement en vigueur cesse d'être obligatoire dès l'atteinte du seuil minimum. Une fois atteint, ce seuil doit être représenté en permanence.

- ***Organisation pour une transposition complète du dispositif bâlois***

Le Secrétariat Général a adopté une feuille de route pour la transposition complète de son dispositif réglementaire suivant une démarche en cinq étapes : actions de formation sur le dispositif bâlois ; études d'impact ; mise à jour du cadre réglementaire ; vulgarisation du dispositif dans la sous-région et mise à jour du reporting réglementaire.

La formation étant bouclée, la prochaine étape consistera à élaborer les propositions de normes prudentielles et à évaluer leur impact sur la situation prudentielle et le cadre organisationnel des établissements assujettis à la supervision de la COBAC.

3.1.3. Etablissements financiers

Le nombre d'établissements financiers implantés dans la sous-région demeure à neuf, dont sept au Cameroun et deux en République Gabonaise. Seuls sept établissements ont procédé régulièrement aux déclarations réglementaires.

3.1.3.1. Evolution de l'intermédiation financière

Le total agrégé des bilans des établissements financiers est passé de 505,8 milliards FCFA à 520,2 milliards FCFA entre 2021 et 2022, soit une hausse de 2,8 %.

Tableau 13 : Evolution des principaux postes des bilans des établissements financiers

	2019	2020	2021	2022
Dépôts de la clientèle ⁷	55 360	58 699	62 897	62 313
Crédits bruts	305 631	314 336	326 009	321 810
Créances en souffrance	156 881	152 291	152 114	147 295
Provisions à constituer	95 133	97 053	99 565	95 133
Crédits nets	210 498	217 283	225 949	222 635
Valeurs immobilisées	34 839	39 059	41 233	37 853
Excédent / déficit de trésorerie	154 209	168 830	176 334	194 677
Total bilan	457 453	484 241	505 834	520 198

Source : SG-COBAC

Les dépôts collectés se sont élevés à 62,3 milliards FCFA au 31 décembre 2022, soit 12,0 % du total bilan. Cette hausse est tirée par les établissements implantés au Cameroun.

Les crédits bruts ont reculé de 1,3 %, revenant de 326,0 milliards FCFA en 2021 à 321,8 milliards FCFA en 2022, en dépit d'une forte augmentation des crédits octroyés à l'administration publique, motivée par l'attrait des titres publics, eu égard aux faibles niveaux des ressources des établissements financiers.

3.1.3.2. Respect des normes prudentielles

Au 31 décembre 2022, sur la base des fonds propres déterminés conformément au règlement COBAC R-2016/03, six établissements financiers ont disposé d'un niveau de fonds propres suffisants leur permettant de respecter l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat.

⁷ Les établissements financiers ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme (article 11 du règlement COBAC R-2009/02/ portant fixation des catégories des établissements de crédit, de leur forme juridique et des activités autorisées).

3.1.3.2. Rentabilité des établissements financiers

Le produit net financier (PNF) des établissements financiers a progressé, passant de 13,4 milliards FCFA en 2021 à 14,4 milliards FCFA en 2022.

Tableau 14 : Profil des indicateurs de rentabilité des établissements financiers

CEMAC	2021	% PNF	2022	% PNF	Variation (en %)
Marge sur opérations de trésorerie	-2 302	-17,2	-1 927	-13,4	16,3
Marge sur opérations financières	-1 464	-10,9	-1 693	-11,8	15,6
Marge sur opérations avec la clientèle	5 701	42,6	5 940	41,3	4,2
Marge sur opérations diverses	3 116	23,3	2 705	18,8	-13,2
Marge sur opérations de crédit-bail	8 334	62,3	9 348	65,0	12,2
Produit net financier	13 385		14 373		7,4
Frais généraux	10 877		10 973		0,9
Résultat brut d'exploitation	2 625		3 756		43,1
Résultat courant	1 857		1 308		-29,6
Résultat exceptionnel	36		-317		-980,6
Impôt sur le résultat	1 127		1 433		27,2
Résultat net	766		-442		-157,7
Fonds propres comptables	335 061		339 726		
Coefficient net d'exploitation	81,26 %		76,34 %		
Rendement des actifs	0,15 %		-0,08 %		
Rentabilité des capitaux investis	0,23 %		-0,13 %		

Source : SG-COBAC

Les marges sur les opérations de crédit-bail (9,3 milliards FCFA, soit +65,0 %) et sur les opérations avec la clientèle (5,9 milliards FCFA, soit +41,3 %) ont significativement contribué à la formation du PNF des établissements financiers de la CEMAC en 2022.

Les frais généraux se sont situés à 11,0 milliards FCFA, en légère hausse de 0,9 %, et se sont maintenus à un niveau permettant aux établissements d'extérioriser *un résultat brut d'exploitation* positif de 3,8 milliards FCFA. Le résultat net est apparu déficitaire (-442 millions FCFA) et en diminution (-157,7 %) alors qu'il était excédentaire un an auparavant.

Encadré 4 : Point sur le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) a été créé par règlement CEMAC n°01/09/CEMAC/UMAC/COBAC du 20 avril 2009. Il a pour mission d'indemniser les épargnants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts et d'apporter son concours à un établissement de crédit dont la situation laisse craindre à très brève échéance une indisponibilité totale ou partielle des dépôts. Ainsi, le FOGADAC rembourse les avoirs éligibles au titre de la protection des dépôts à hauteur de 5 millions FCFA par ayant droit et par établissement de crédit.

L'adhésion au fonds est obligatoire pour tous les établissements de crédit installés dans la CEMAC et les ressources proviennent principalement des contributions de ces derniers. Il comporte en son sein un organe délibérant, le Comité de Direction, et un organe exécutif, le Secrétariat Permanent.

1. Etat des lieux des contributions et indemnisations

Les réserves d'intervention du fonds sont passées de 201,7 milliards FCFA en 2021 à 227,6 milliards FCFA en 2022, soit une progression de 12,8 %. Depuis le démarrage effectif des activités en 2011, le FOGADAC enregistre des contributions croissantes.

Recouvrement contributions ordinaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	3 738	4 116	5 469	6 437	6 880	7 276	7 559	8 291	9 094	9 849	11 035	12 759
Centrafrique	175	194	248	225	260	285	295	320	373	439	469	525
Congo	1 432	2 258	3 507	3 502	4 074	3 510	3 018	2 672	2 471	2 632	3 259	3 381
Gabon	1 947	2 569	3 934	4 164	3 695	4 300	4 796	3738	4 087	4 219	4 414	4 721
Guinée Équatoriale	1 591	1 710	3 487	3 689	3 737	3 274	2 756	2 608	2 530	2 188	2 080	2 175
Tchad	636	681	1 090	1 315	1 509	1 522	1 503	1 343	1 427	1 698	2 112	2 351
Total CEMAC	9 519	11 528	17 735	19 332	20 155	20 167	19 927	18 972	19 982	21 025	23 369	25 912
Total cumulé		21 047	38 782	58 114	78 269	98 436	118 363	137 335	157 317	178 342	201 711	227 623

Il convient de souligner qu'après l'indemnisation effective de 400 clients éligibles d'une Banque implantée au Gabon pour un montant global de 306,6 millions FCFA, soit 81,4 % en valeur, le mécanisme a été une fois de plus mobilisé pour indemniser les clients d'une autre banque domiciliée au Gabon. L'indemnisation devrait porter sur 2 342 clients éligibles pour un montant de 494 millions FCFA.

2. Réforme réglementaire

La refonte du dispositif réglementaire encadrant les activités du FOGADAC a été engagée et se décline en trois phases. Il s'agit (i) de l'identification et de l'analyse des écarts entre la situation existante et les bonnes pratiques, (ii) de l'élaboration des recommandations ayant pour objectif de doter le fonds de moyens juridiques, financiers et opérationnels pour remplir ses missions et (iii) des propositions d'amendement des textes existants sur la base des options retenues par la COBAC et le FOGADAC au cours de la phase 2. Ces phases ont été sanctionnées par l'élaboration d'un rapport final accompagné des projets de textes en cours d'adoption.

3.1.4. Secteur de la microfinance

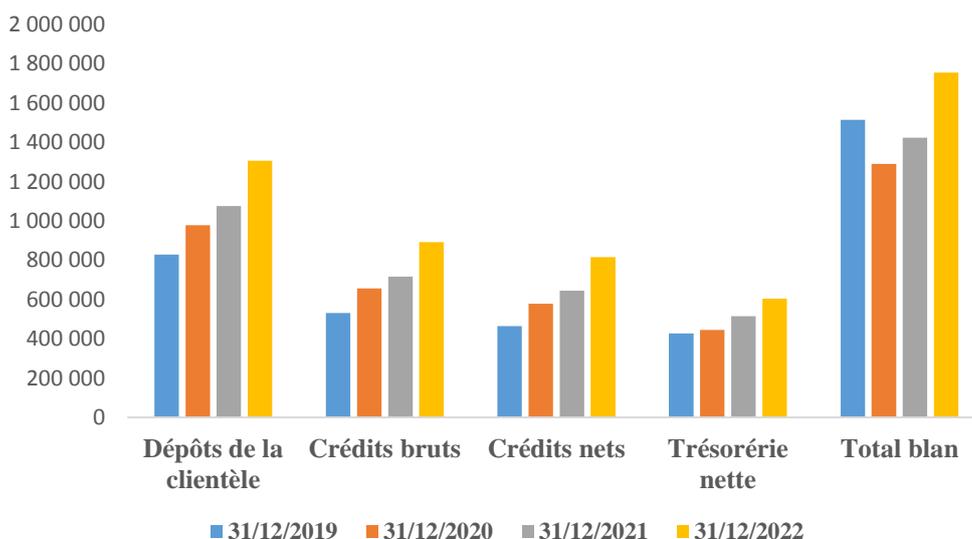
L'analyse du secteur de la microfinance concerne la situation d'environ 80 % des établissements en activité et qui ont procédé régulièrement au reporting réglementaire.

3.1.4.1. Evolution de l'intermédiation financière

Le total agrégé des bilans des établissements de microfinance (EMF) de la sous-région est ressorti à 1 755,6 milliards FCFA à fin décembre 2022, contre 1 422,8 milliards FCFA à fin décembre 2021, soit une hausse de 23,4 %. L'activité globale des EMF d'un pays membre a reculé en rapport avec la transformation d'un établissement en banque.

Les dépôts collectés ont augmenté de 21,4 % pour s'établir à 1 306,0 milliards FCFA à fin décembre 2022. Le Tchad et le Cameroun sont les pays ayant enregistré les progressions les plus importantes (27 % et 26 % respectivement). Les ressources à vue ont atteint 1 201 milliards FCFA et représentent 92 % des dépôts collectés, tandis que les ressources à terme se sont établies à 104 milliards FCFA à fin décembre 2022, représentant 8 % du total des dépôts collectés sur la même période.

Graphique 8 : Evolution des principaux postes du bilan agrégé des EMF



Source : Réalisé à partir des données du SG-COBAC

Les crédits bruts ont atteint 891,9 milliards FCFA à fin décembre 2022, en progression de 24,5 % par rapport à leur niveau de fin décembre 2021. Les créances en souffrance ont augmenté, passant de 109,6 milliards FCFA à 146,2 milliards FCFA entre décembre 2021 et décembre 2022.

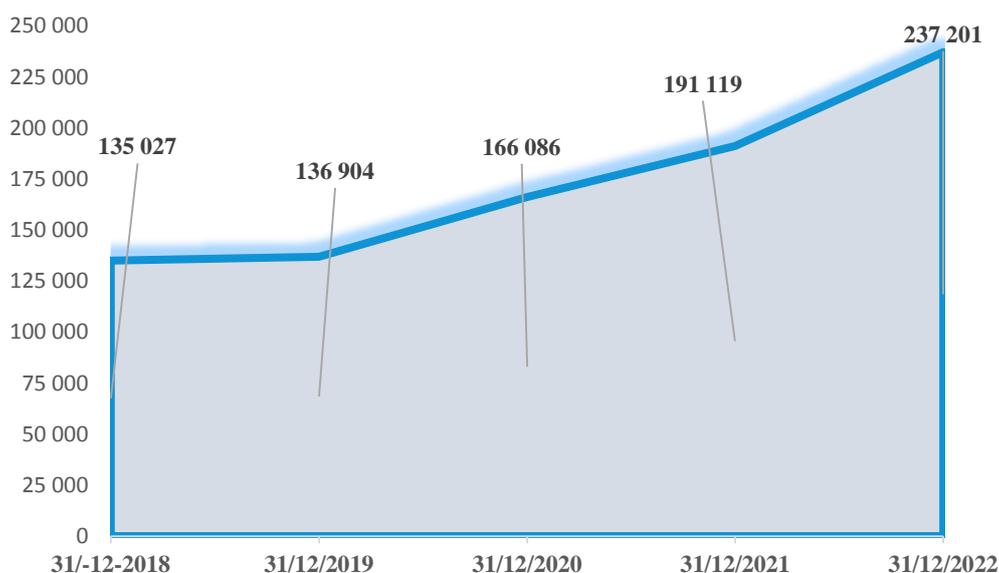
Dix établissements, majoritairement de la deuxième catégorie, ont octroyé 68,7 % des crédits à sa clientèle. Les provisions pour dépréciation ont été constituées au 31 décembre 2022 à hauteur de 75,6 milliards FCFA, couvrant ainsi 65,2 % des créances douteuses. En conséquence, les crédits nets sont ressortis à 816,4 milliards FCFA et ont représenté 46 % du total des bilans agrégés, en hausse de 27 % par rapport à décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, l'excédent de trésorerie s'est élevé à 605,4 milliards FCFA, en amélioration de 17,6 % par rapport à la même période un an plus tôt. Cette situation traduit l'augmentation des dépôts et la recapitalisation effectuée par plusieurs établissements de deuxième catégorie pour se conformer à la réglementation prudentielle. Les emplois de trésorerie sont constitués principalement des comptes à vue et à terme auprès des correspondants (88 %) et des avoirs en caisse (9 %). Les ressources de trésorerie sont essentiellement composées de dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit.

3.1.4.2. Evolution de la situation prudentielle

Les fonds propres/patrimoniaux nets agrégés des EMF se sont accrus depuis 2018 pour atteindre 237,2 milliards FCFA en décembre 2022, en lien avec la recapitalisation des établissements de la deuxième catégorie et les effets positifs des mesures d'assouplissement prudentielles, en particulier l'allongement de la durée prévue pour le déclassement en créances douteuses des concours impactés par la pandémie de Covid-19. Ce niveau de fonds propres/patrimoniaux nets ne permet pas à la grande majorité d'établissements de respecter certaines normes prudentielles.

Graphique 9 : Evolution des fonds propres/patrimoniaux des EMF



Source : Réalisé à partir des données du SG-COBAC

3.1.4.3. Rentabilité des établissements de microfinance

Le produit net financier (PNF) des établissements de microfinance s'est accru de 26,0 % à 134,2 milliards FCFA en 2022.

Les marges sur les opérations avec la clientèle (53 %), sur opérations diverses (32 %) et sur opérations financières (10 %) ont significativement contribué à la formation du PNF des établissements de microfinance de la CEMAC en 2022.

Les frais généraux se sont situés à 113,7 milliards FCFA, en hausse de 26 %, et se sont maintenus à un niveau permettant aux EMF d'extérioriser *un résultat brut d'exploitation* positif de 42,1 milliards FCFA. Le résultat net des établissements est apparu excédentaire (18,2 milliards FCFA) et en hausse (56 %).

Tableau 15 : Profil des indicateurs de rentabilité des EMF

CEMAC	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation financière	115 090	130 862	134 243	168 316
Charges d'exploitation financière	18 821	26 694	27 724	34 124
Produit net financier	96 268	104 168	106 520	134 192
Autres produits et subventions	3 612	2 461	2 780	3 234
Marges sur opérations accessoires	14 656	15 608	15 217	18 366
Produit global d'exploitation	114 537	122 237	124 517	155 792
Autres charges générales d'exploitation	42 419	43 012	42 041	52 205
Charges de personnel	37 733	41 458	37 906	46 633
Impôts et taxes	3 167	4 436	3 082	3 933
Contribution à l'organe faitier	8 331	10 081	9 410	10 914
Frais généraux	91 651	98 988	92 439	113 685
Résultat brut d'exploitation	22 885	23 249	32 077	42 107
Dotations nettes aux provisions et aux amortissements	15 881	20 540	16 055	19 597
Résultat courant	7 003	2 709	16 022	22 510
Résultat exceptionnel	- 609	-317	-1 281	-841
Impôt sur le bénéfice	1 553	2 636	3 099	3 450
Résultat net	4 840	-245	11 642	18 218
Coefficient net d'exploitation	80 %	81 %	87 %	85 %

Source : SG-COBAC

3.1.4.4. Principaux risques du secteur

Le secteur de la microfinance de la CEMAC est confronté aux risques qualitatifs et quantitatifs. Les risques qualitatifs sont liés au dispositif de gouvernance, au dispositif de contrôle interne, à la qualité du système d'information et à la qualité du reporting réglementaire. Les risques quantitatifs ont trait à la qualité du portefeuille de crédits et au niveau de fonds propres.

S'agissant des risques qualitatifs, la gouvernance demeure au centre des difficultés rencontrées par plusieurs établissements. Les insuffisances y relatives concernent, entre autres, (i) la non-désignation systématique d'administrateurs indépendants ; (ii) l'immixtion des présidents des conseils d'administration dans la gestion courante des établissements ; (iii) la désignation et le renouvellement du mandat des administrateurs sans recourir à la Commission Bancaire ; (iv) la détention de créances douteuses sur les apparentés et (v) la non-conformité dans la composition de certaines directions générales.

De même, certains établissements n'ont pas respecté les exigences en matière de contrôle interne, induisant des risques opérationnels non négligeables, notamment la réalisation de tâches opérationnelles par les contrôleurs internes, l'existence d'entités exclues du champ du contrôle interne, l'absence de séparation entre contrôle permanent et audit interne, la faiblesse des ressources affectées au contrôle interne. Ces manquements se traduisent généralement par des pertes opérationnelles importantes qui impactent directement les performances des EMF. La qualité du système d'information et la faiblesse du reporting réglementaire sont également des sources de risques sur l'activité. En effet, il est relevé diverses carences dans le système de sécurité des EMF qui sont à l'origine de nombreux cas de détournements et de fraudes (internes et externes).

Concernant les risques quantitatifs, ils portent sur le faible niveau de capitalisation et sur la qualité des portefeuilles de crédits. De nombreux EMF ont déclaré des fonds propres/patrimoniaux nets positifs, mais qui ne leur permettaient généralement pas d'être en conformité avec les normes assises sur cet agrégat. Toutefois, l'application des dispositions réglementaires fixant le capital social minimum des EMF de 2^e et 3^e catégories⁸ pourrait produire des effets positifs sur le niveau des fonds propres/patrimoniaux nets.

De même, le sous-provisionnement des créances douteuses, du fait de la mauvaise application des textes et les limites des systèmes d'information, constitue l'une des causes à l'origine d'une couverture insuffisante du risque de contrepartie.

Le superviseur du secteur bancaire a, en plus des textes relatifs à la couverture des risques, à la division des risques et à la limite des engagements en faveur des apparentés, adopté un nouveau règlement⁹ qui limite les crédits des EMF à 10 % du capital social effectivement libéré par ces derniers et plafonne à 50 millions FCFA le montant des crédits accordés (directement/indirectement) aux apparentés.

3.1.5. Sociétés d'assurances et organismes de prévoyance sociale

Les sociétés d'assurances et les organismes de prévoyance sociale (OPS) ont totalisé environ 10 % des actifs du système financier sous régional. Cependant, leur contribution à la création de valeur ajoutée demeure faible (moins de 5 % du PIB de la CEMAC en 2022).

3.1.5.1. Sociétés d'assurances

Le secteur des assurances de la CEMAC a poursuivi son essor en 2022 avec une progression de 11,7 % du chiffre d'affaires, à 469,4 milliards FCFA et un recul des arriérés de primes de 8,6 %, à 66,2 milliards FCFA. L'activité reste concentrée sur les sociétés d'assurances non vie qui ont généré plus de 70 % du chiffre d'affaires du secteur.

⁸ L'article 1^{er} de ce règlement stipule que « les établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories ayant leur siège social sur le territoire de la CEMAC doivent disposer respectivement d'un capital social minimum égal à 300 millions FCFA et 150 millions FCFA ».

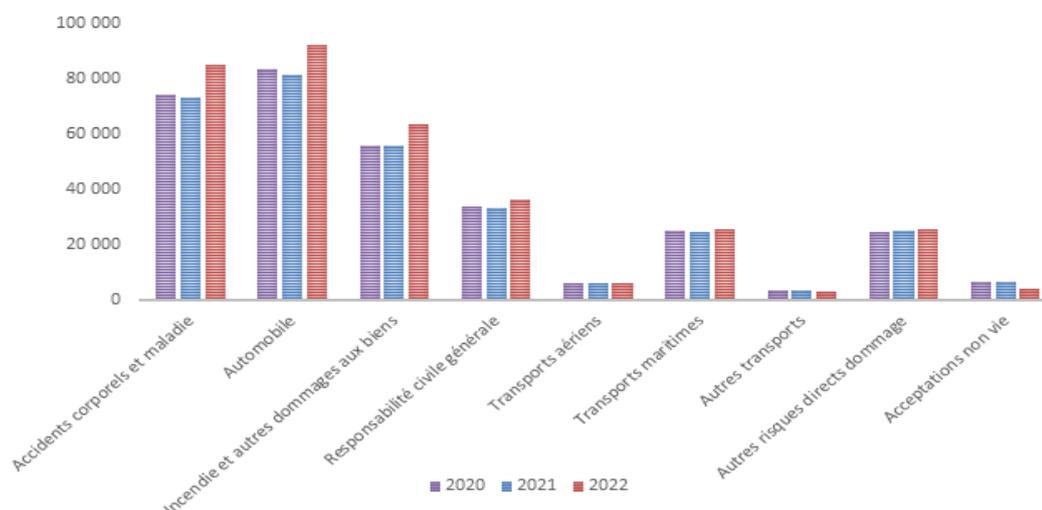
⁹ Il s'agit du règlement COBAC EMF R-2017/08 portant plafonnement du montant de crédit accordé par les établissements de microfinance.

3.1.5.1.1. Exploitation des assurances non-vie

La production non vie (primes émises ou chiffre d'affaires) dans la CEMAC a atteint 341,3 milliards FCFA en 2022, contre 309,3 milliards FCFA en 2021, en progression de 10,3 %, du fait de l'augmentation des émissions dans la quasi-totalité des marchés de la zone.

Les branches « automobile » (27,0 %) », « accidents corporels et maladie » (25,0 %) et « incendies et autres dommages aux biens » (18,7 %) concentrent l'essentiel de la production non vie. A l'exception des branches « autres transports » et « acceptations non vie » qui ont moins performé en 2022, les autres branches ont enregistré une hausse de leur activité, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Graphique 10 : Evolution du chiffre d'affaires en assurance non vie par branche d'activité



Source : Secrétariat Général de la CIMA

Les arriérés de primes se sont contractés de 9,9 % pour s'élever à 53,7 milliards FCFA en 2022, du fait principalement du respect des dispositions de l'article 13 du code des assurances, stipulant que la prise d'effet d'un contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur, et des lettres circulaires rattachées dans certains marchés.

Les charges de sinistre sont passées de 99,4 milliards FCFA en 2021 à 119,3 milliards FCFA en 2022, en hausse de 19,9 %, induisant une sinistralité de 35,0 % dans l'ensemble de la sous-région. Comparée aux marchés plus matures, cette sinistralité est encore faible et pourrait traduire une bonne sélection des risques, mais elle refléterait surtout un faible retour aux assurés et bénéficiaires de contrats. Des marges de progression importantes existent pour que les engagements pris par les assureurs soient entièrement respectés et que les assurés et bénéficiaires de contrats soient correctement indemnisés.

3.1.5.1.2. Exploitation des assurances vie et capitalisation

La production en assurance vie et capitalisation de la CEMAC s'est accrue de 15,6 % en 2022, suite à la baisse des arriérés de primes de 2,4 % (soit 9,6 % des primes). Par catégorie de souscription, les assurances collectives ont contribué à 59,4 % dans les émissions, contre 44,5 % pour les assurances individuelles. Le portefeuille des assurances individuelles reste dominé par les sous-catégories « épargne » (45,5 %) et « mixtes » (38,6 %). Les assurances collectives ont été essentiellement composées des sous-catégories « épargne » (60,1 %) et « contrat en cas de décès » (36,8 %).

Les charges de prestation et de provision ont augmenté de 16,5 % à fin 2022, soit 76,1 % des primes émises de la période. En hausse de 16,5 %, la sinistralité s'est située à 76,2 % dans l'ensemble de la CEMAC sur la même période.

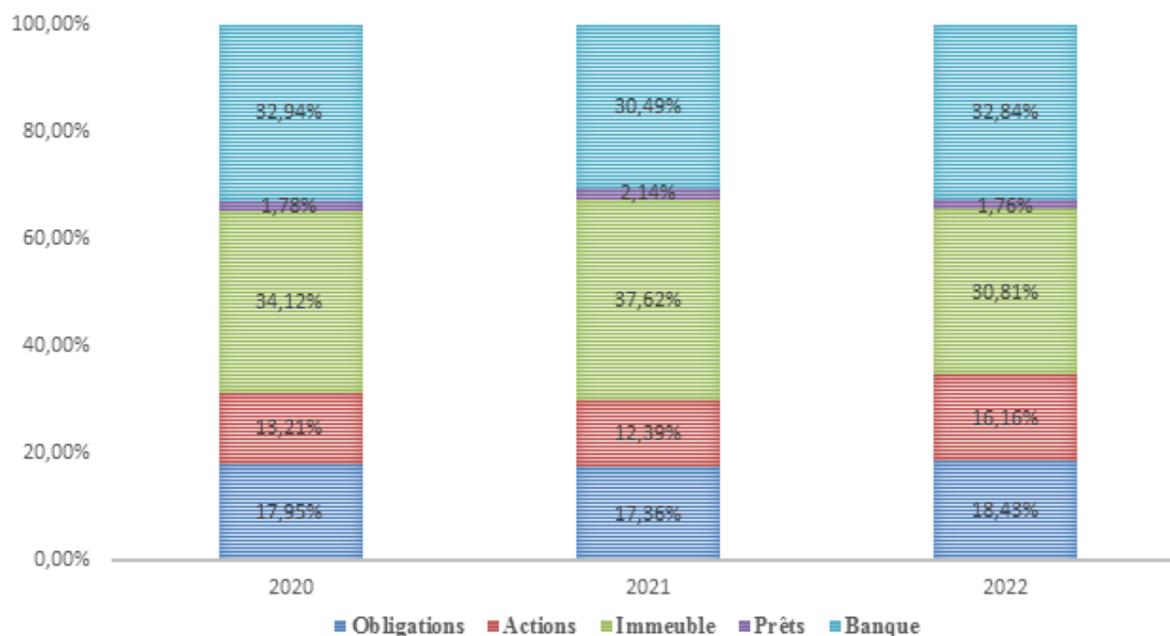
3.1.5.1.3. Rentabilité du secteur

En assurance non vie, les produits financiers nets ont représenté 2,4 % des placements effectués en 2022. Le portefeuille de placements des assureurs non-vie reste structurellement centralisé sur les dépôts bancaires (32,8 %) et les actifs immobiliers (30,8 %).

Les commissions sont passées de 39,0 milliards FCFA en 2021 à 43,8 milliards FCFA en 2022. Parallèlement, les autres charges nettes ont augmenté de 6,9 %, à 80,7 milliards FCFA.

Les assureurs non-vie ont réalisé un résultat net d'exploitation de 7,8 milliards FCFA (soit 2,5 % du chiffre d'affaires) comme en 2021.

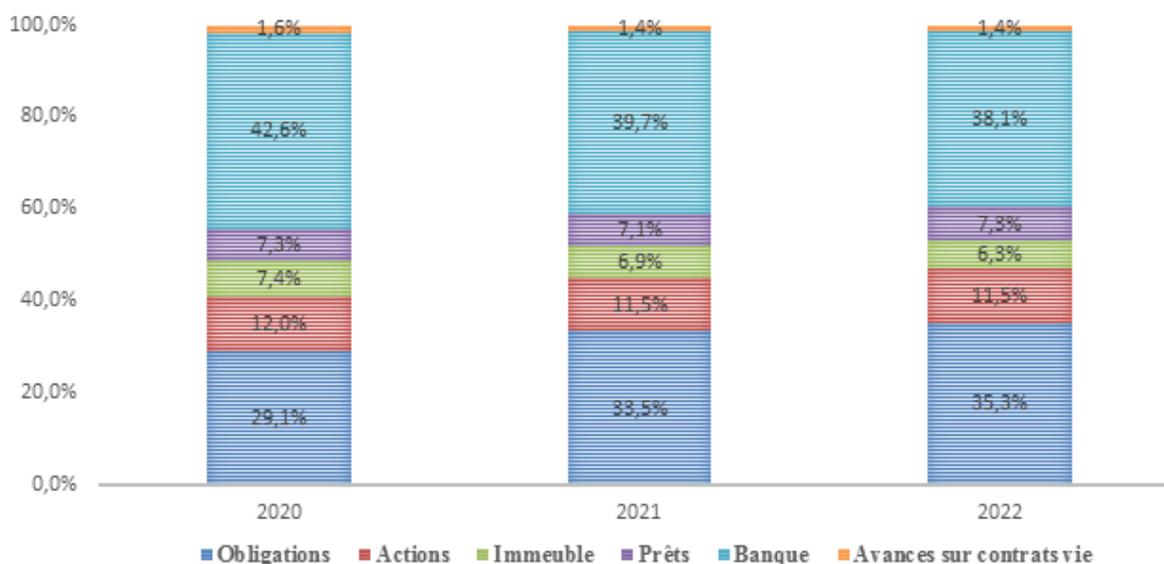
Graphique 11 : Structure des placements en assurance non vie



Source : Secrétariat Général de la CIMA.

Les placements des sociétés vie et capitalisation, d'une valeur globale de 476,1 milliards FCFA, ont généré 13,9 milliards FCFA de produits financiers nets en 2022, en augmentation de 7,7 % par rapport à 2021, essentiellement sous forme de dépôts bancaires (38,1 %) et d'obligations (35,3 %).

Graphique 12 : Structure des placements en assurance vie et capitalisation



Source : Secrétariat Général de la CIMA.

Contrairement à l'année dernière, les commissions payées en assurance vie et capitalisation ont augmenté en 2022 pour s'établir à 7,8 milliards FCFA. De même, les autres charges nettes se sont accrues de 19,9 %, représentant 20,5 % du chiffre d'affaires en 2021.

L'augmentation continue des charges d'exploitation a motivé l'autorité de régulation à mener une réflexion et une série de discussions avec la profession afin de réduire l'impact du niveau des frais généraux sur la rentabilité des contrats d'assurance vie. Cette réflexion a abouti, dans un premier temps, à la mise en place d'un cadre réglementaire sur la provision de gestion.

Le résultat net d'exploitation des sociétés d'assurances vie et capitalisation s'est établi à 7,8 milliards FCFA, soit 6,1 % du chiffre d'affaires, en diminution de 17,2 % par rapport à 2021.

3.1.5.1.4. Situation prudentielle

Pour une norme minimum de 100 %, le taux de couverture des engagements réglementés par les actifs admis du marché des assurances de la CEMAC a atteint 110,8 % en 2022, contre 114,7 % un an plus tôt. Par type de production, le taux de couverture des engagements réglementés de la production non vie a reculé en 2022 à 111,4 %, tandis qu'il s'est amélioré pour les assurances vie et capitalisation (soit 110,5 %).

Tableau 16 : Couverture des engagements règlementés

CEMAC	2021				2022			
	Engagements règlementés	Actifs admis	Couverture	Taux de couverture	Engagements règlementés	Actifs admis	Couverture	Taux de couverture
Non vie	263 157	323 620	60 462	123,0	294 946	328 582	33 637	111,4
Vie et capitalisation	401 468	438 656	37 188	109,3	441 021	487 262	46 241	110,5
Total	664 625	762 276	97 650	114,7	735 967	815 844	79 878	110,8

Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Général de la CIMA

Comme l'année précédente, les compagnies d'assurance ont enregistré un recul de l'excédent de marge de solvabilité évalué à 32,7 milliards FCFA. Le taux de couverture de marge de solvabilité est passé de 338,7 % à 253,4 % entre 2021 et 2022.

Tableau 17 : Marge de solvabilité

CEMAC	2021				2022			
	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus/déficit de marge	Taux de couverture	Marge disponible	Marge réglementaire	Surplus/déficit de marge	Taux de couverture
Non vie	164 892	46 040	118 851	358,1	141 600	56 592	85 009	250,2
Vie et capitalisation	46 696	16 438	30 258	284,1	50 696	19 303	31 394	262,6
Total	211 588	62 478	149 109	338,7	192 296	75 895	116 403	253,4

Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Général de la CIMA

3.1.5.2. Organismes de prévoyance sociale

Sept organismes exercent l'activité de prévoyance sociale dans la CEMAC, dont six gèrent le régime général des travailleurs du secteur privé et assimilés, comprenant les branches des prestations familiales, des risques professionnels et d'assurance vieillesse-invalidité-décès, et un organisme spécialisé dans le régime d'assurance maladie.

3.1.5.2.1. Evolution des activités

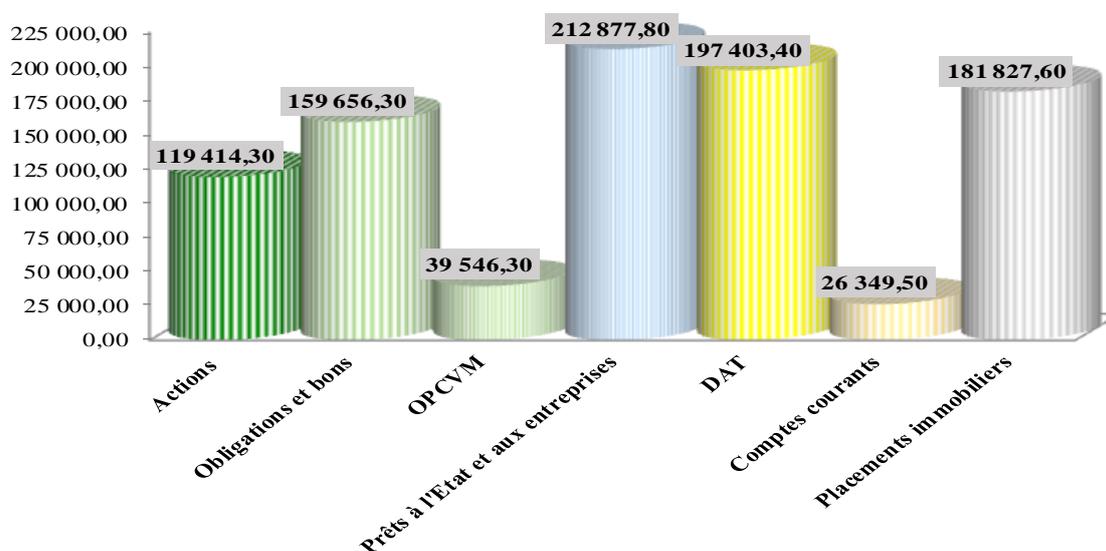
Le total des bilans des organismes de prévoyance sociale (OPS) implantés dans la CEMAC a progressé de 3,2 % pour s'établir à 2 060,1 milliards FCFA au 31 décembre 2022. Les ressources issues des cotisations collectées se sont accrues de 11,1 % à 527,4 milliards FCFA à fin 2022 et les prestations servies ont augmenté de 7,1 %, pour atteindre 377,5 milliards FCFA. Ces prestations ont été essentiellement réalisées dans le cadre de la pension vieillesse-invalidité-décès, d'accidents du travail et maladies professionnelles, de prestations familiales et d'assurance maladie.

Reflétant l'évolution de l'activité, le résultat net d'exploitation des organismes s'est fortement amélioré, passant de 15,7 milliards FCFA à fin 2021 à 74,2 milliards FCFA à fin 2022. Cette situation implique un ratio de résultat net/ressources de cotisations de 14,1 %. Les réserves constituées ont également progressé de 15,1 %, à 697,4 milliards FCFA.

3.1.5.2.2. Structure des investissements

Le portefeuille des placements des OPS de la CEMAC a atteint 937,1 milliards FCFA à fin 2022, dominé par les prêts à l'Etat et aux entreprises (27,9 %), les dépôts à terme dans les banques (27,0 %) ainsi que les placements immobiliers (19,4 %).

Graphique 13 : Structure du portefeuille d'investissement des OPS de la CEMAC en 2022



Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Exécutif de la CIPRES

3.1.5.2.3. Solidité des organismes de prévoyance sociale

Le secteur de la prévoyance sociale de la CEMAC a été exposé aux problèmes de liquidité et de gestion. En dessous de la norme minimum, la liquidité des organismes s'est dégradée en 2022. Pour une moyenne de 60 % sur les cinq dernières années, le ratio de trésorerie immédiate s'est situé à 47 %, contre 81 % un an auparavant. Ce niveau de liquidité est insuffisant pour honorer les engagements à court terme.

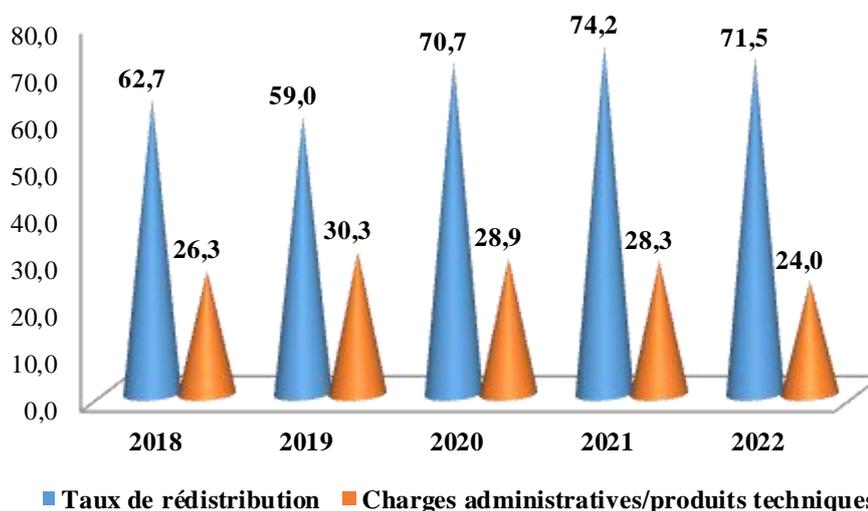
Tableau 18 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Trésorerie du secteur de la prévoyance sociale /Dettes à court terme du secteur de la prévoyance sociale	56	63	53	81	47	60

Source : Secrétariat Exécutif de la CIPRES

Pour un minimum de 65 % fixé par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, le taux de redistribution, mesurant la part des ressources allouées aux prestations techniques, est globalement respecté par les OPS. Cependant, les organismes ont été confrontés à des problèmes de gestion, se traduisant par le non-respect du ratio de charges administratives par rapport aux produits techniques¹⁰. La part des ressources consacrées au financement des dépenses de fonctionnement est encore importante, ce qui influence négativement la structure des fonds de réserves.

Graphique 14 : Evolution du taux de redistribution et du ratio des charges administratives



Source : Réalisé à partir des données du Secrétariat Exécutif de la CIPRES

¹⁰ Les charges administratives doivent représenter au maximum 15 % des produits techniques.

Encadré 5 : Etat des lieux du projet de cartographie des risques du secteur de la prévoyance sociale

En vue de préserver la stabilité du secteur de la prévoyance sociale en Afrique Francophone, la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a initié une réflexion pour mettre en place une cartographie des risques des organismes de prévoyance. Le projet a été porté à la 30^e session ordinaire du Conseil des Ministres de tutelle du 29 juillet 2021 à Cotonou.

Après avis du Comité d'Experts, le Conseil a instruit le Secrétariat Exécutif de la CIPRES de mettre en place un groupe de travail en vue de la validation de ce projet. Sur cette base, un Groupe de Travail composé des cadres issus des Tutelles et des OPS, des représentants des Etats membres ainsi que des représentants du Secrétariat Exécutif de l'institution a été créé et avait pour mission de procéder à l'évaluation des risques majeurs du secteur de la prévoyance sociale de la zone CIPRES, en particulier :

- identifier les risques ainsi que leurs facteurs de survenance ;
- proposer les grandeurs permettant d'évaluer chaque risque ;
- évaluer les risques majeurs du secteur de la prévoyance sociale de la zone CIPRES ;
- finaliser le projet de cartographie des risques ;
- proposer des actions de maîtrise des risques identifiés.
-

Au total, dix-neuf risques majeurs ont été retenus et répartis en trois grandes familles : risque pays, risque système et risque opérationnel. Un ensemble d'indicateurs a été élaboré pour assurer le suivi diligent des risques et une actualisation de la cartographie. Les conclusions de ces travaux ont été communiquées à la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale pour examen avant leurs transmissions au Conseil des Ministres pour validation.

3.2. Performance des infrastructures financières

Au 31 décembre 2022, le nombre de participants aux deux systèmes de paiement gérés par la BEAC est demeuré globalement stable avec une diminution en nombre des incidents intervenus sur les systèmes de paiement et une nette amélioration de leurs résolutions, en dépit d'un recul du taux moyen de déclarations de reporting par les participants.

Sur la même période, la Banque centrale a mis en place une application informatique de gestion de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, de reporting et de la collecte des données des services de paiement.

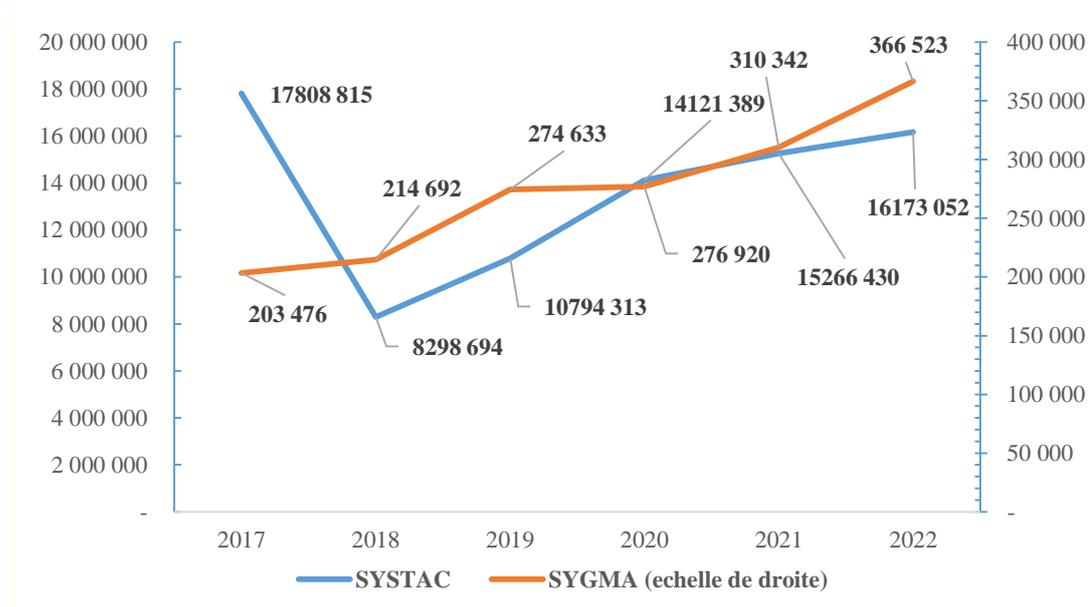
3.2.1. Systèmes de paiement gérés par la Banque centrale

A fin 2022, la place financière de la CEMAC compte 69 participants au Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) et au Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC), y compris les Directions Nationales de la BEAC et les six Trésors publics.

3.2.1.1. Evolution des opérations sur SYGMA et SYSTAC

Les systèmes ont poursuivi leur dynamisme en 2022. Les opérations en nombre se sont accrues de 18,1 % sur la plateforme SYGMA et de 5,9 % sur la plateforme SYSTAC, contre respectivement 12,1 % et 8,1 % un an plus tôt.

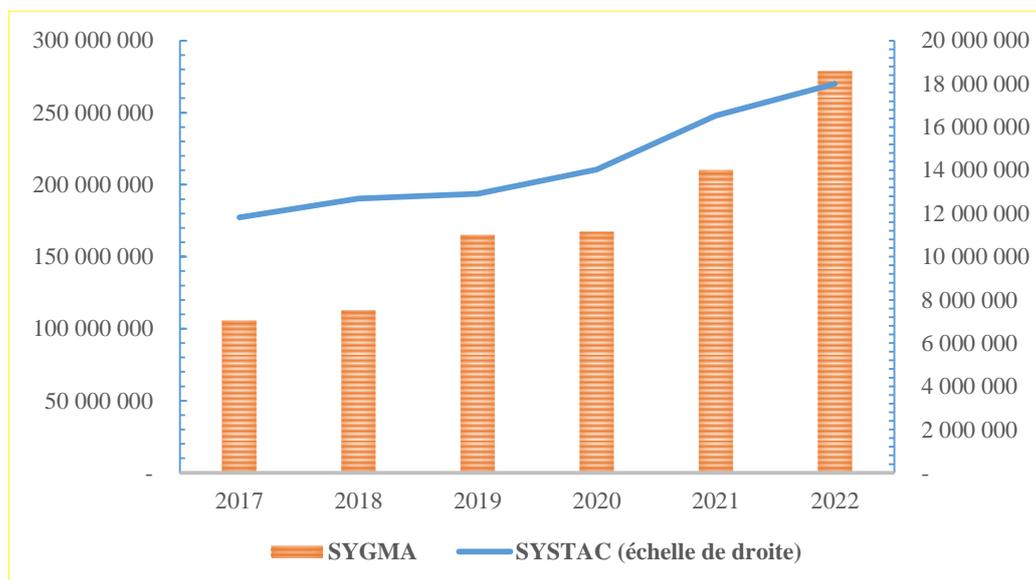
Graphique 15 : Evolution en nombre des opérations sur SYGMA et SYSTAC



Source : BEAC

Les opérations ont également augmenté en valeur de 32,7 % sur la plateforme SYGMA (contre 25,5 % en 2021) et de 8,9 % sur la plateforme SYSTAC (contre 17,7 % en 2021).

Graphique 16 : Evolution en valeur des opérations sur SYGMA et SYSTAC (en millions FCFA)



Source : BEAC

3.2.1.2. Surveillance et conformité des systèmes de paiement

La surveillance des systèmes de paiement vise principalement à s’assurer du respect, par les assujettis, des normes techniques, juridiques et fonctionnelles définies par le Référentiel de surveillance des systèmes de paiement endogènes et exogènes. La surveillance porte sur les systèmes pour lesquels la BEAC est gestionnaire (SYGMA et SYSTAC) et sur les systèmes dont elle est participante (SWIFT et infrastructures réseaux).

Les principales activités de surveillance ont trait au contrôle sur pièces qui consiste, pour les établissements assujettis, à transmettre les reporting d’incidents inhérents à l’exploitation des systèmes de paiement, et le contrôle sur place, permettant de vérifier sur site la conformité des systèmes de paiement au Référentiel de surveillance.

Ces activités sont encadrées par un corpus réglementaire reposant sur trois textes majeurs. Il s’agit (i) de l’Instruction du Gouverneur de la BEAC N°01/GR/2014 du 17 mars 2014¹¹ qui fixe les règles de base de surveillance des systèmes de paiement exploités dans la CEMAC, en vue d’en garantir l’efficacité, la sécurité et l’efficacité ; (ii) du Référentiel de surveillance qui recense les données quantitatives et qualitatives, au plan juridique, financier et opérationnel afin de permettre à la BEAC d’assurer sa mission de surveillance ; et (iii) de la Charte de bonne conduite en matière d’exploitation des systèmes de paiement, qui a pour objet de mettre en exergue les principaux droits et obligations des parties, en vue d’une exploitation efficiente et optimale des systèmes de paiement dans la CEMAC.

¹¹ Relative à la surveillance des systèmes de paiement dans la CEMAC

Concernant le contrôle sur pièces, le taux moyen de déclarations de reporting des participants de la sous-région est ressorti à 14,3 % en 2022, en baisse par rapport à la moyenne de l'année 2021 (20 %). Au total, 69 participants identifiés (contre 68 participants en 2021) ont déclaré 663 incidents (contre 724 incidents un an plus tôt) sur l'ensemble des systèmes. Ces incidents se décomposent en incidents non résolus (28,7 %), en incidents en cours de résolution (7,5 %) et en incidents résolus (63,8 %). Le tableau ci-dessous révèle que l'essentiel des incidents signalés en 2022 ont concerné SYSTAC avec 557 incidents (soit 84 % du total des incidents). Les plateformes SYGMA et SWIFT ainsi que les réseaux ont généré 106 incidents (soit 16 % du total des incidents).

Tableau 19 : Situation de contrôle sur les systèmes

	Incidents	Résolus (en %)	En cours de résolution (en %)	Non résolus (en %)
Année 2022				
SYSTAC	557	57,3	9,0	33,7
SYGMA	31	96,8	0,0	3,2
SWIFT	62	98,4	0,0	16,6
Réseaux	13	100,0	0,0	0,0
Total	663	63,8	7,5	28,7
Année 2021				
SYSTAC	589	41,8	15,6	42,6
SYGMA	68	76,5	5,9	17,6
SWIFT	36	86,1	0	13,9
Réseaux	31	41,1	0	58,1
Total	724	47,2	13,3	39,5
Variation annuelle	-61	16,6	-5,8	-10,8

Source : BEAC

La moyenne annuelle des taux de déclarations de reporting des participants (tableau 20) s'est établie à 14,3 %. Cette moyenne est en baisse de 11,7 % par rapport à l'année 2021.

Tableau 20 : Moyenne annuelle des taux de déclarations de reporting des participants

N°	Pays	Taux en 2021	Taux en 2022
1	Cameroun	46,7	37,7
2	République Centrafricaine	0,0	0,0
3	Congo	2,5	0,0
4	Gabon	9,2	7,4
5	Guinée Equatoriale	27,2	17,9
6	Tchad	13,5	0,8
Moyenne globale		26,0	14,3

Source : BEAC

Le contrôle sur place vise les systèmes et les services de paiement. S'agissant des systèmes de paiement, l'année 2022 a été marquée par la mise en place de l'application informatique « SANGHA » de gestion de la surveillance des systèmes et moyens de paiement, des reporting et de la collecte des données des services de paiement.

Concernant la fourniture des services de paiement¹², la Banque centrale a, au cours de l'année 2022, reçu 21 dossiers pour lesquels 12 avis techniques de non-objection ont été délivrés. Ceux-ci ont concerné les demandes d'autorisations préalables, les demandes d'informations préalables et les demandes d'agrément en qualité d'établissements de paiement.

3.2.2. Monétique dans la CEMAC

La consolidation de la monétique intégrale s'est poursuivie avec (i) la mise en œuvre de la tarification issue de la décision du Gouverneur de la BEAC N°70/GR/2021 portant avis de non objection sur la tarification GIMAC, sur les volets mobile et carte ; et (ii) la continuité de l'implémentation de l'instruction N°01/GVR/2018 sur l'étendue de l'interbancaire et de l'interopérabilité dans la CEMAC. Ainsi, l'activité mobile interopérable a connu une forte évolution (plus de 120 %) par rapport à 2021, du fait de la commercialisation effective du service par les opérateurs mobiles.

De même, la généralisation du déversement des cartes internationales et de la migration d'un grand parc de cartes privées en carte GIMAC a entraîné une progression de l'activité interbancaire carte de plus du double par rapport à 2021.

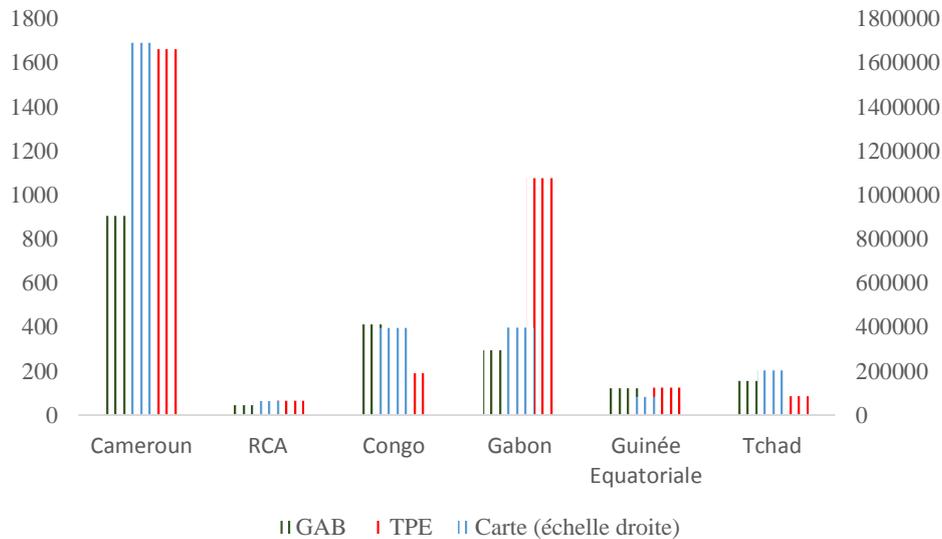
3.2.2.1. Monétique bancaire

Au 31 décembre 2022, la CEMAC compte 58 établissements de crédit et de microfinance participant aux systèmes de paiement de la BEAC, 2 836 818 cartes bancaires émises, 1 937 Guichets Automatiques de Banque (GAB) et 3 207 Terminaux de Paiements Electroniques (TPE). Trois pays membres concentrent l'essentiel de l'activité (Cameroun, Congo et Gabon).

Au total, cinq réseaux monétiques ont desservi la sous-région en 2022. Il s'agit du réseau privé des banques et EMF (7 % des cartes émises), du réseau GIMAC (35 % des cartes émises), du réseau VISA (45 % des cartes émises), du réseau Mastercard (12 % des cartes émises) et du réseau Union Pay International (1 % des cartes émises).

¹² Encadré par l'article 19 du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale qui mentionne en son alinéa 1 « La Banque Centrale assure la surveillance de la conformité, de la sécurité et de la disponibilité des solutions techniques de fournitures des services de paiement et de l'utilisation des moyens de paiement. »

Graphique 17 : Nombre d'opérations par instrument dans les pays de la CEMAC en 2022

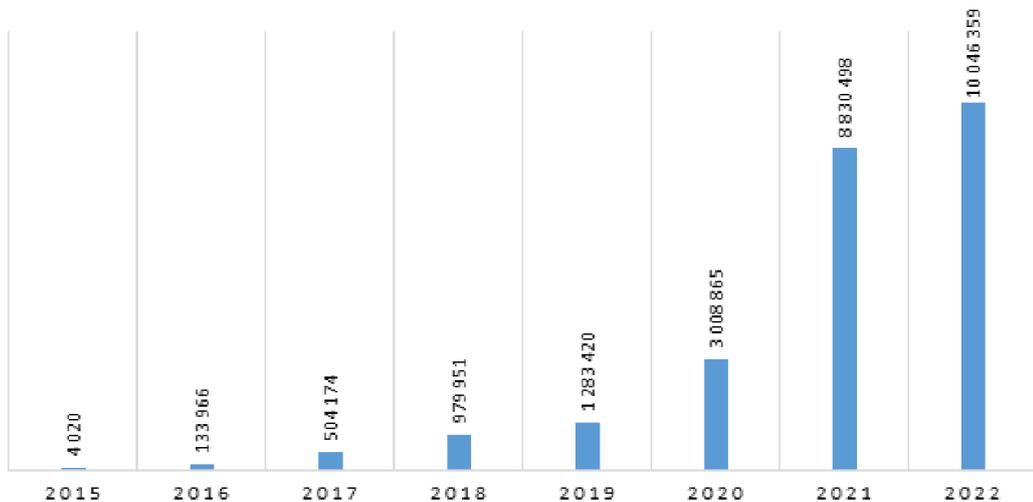


Source : Réalisé à partir des données du GIMAC

3.2.2.2. Evolution des activités de monétique interbancaire

Le Système Monétique interbancaire géré par le GIMAC compte 89 participants au 31 décembre 2022, dont 53 banques, 10 établissements de microfinance, 11 opérateurs mobile money 14 agrégateurs et 1 Trésor Public. La plateforme a traité 10 millions de transactions pour un montant cumulé de 395 milliards FCFA. Cela représente 25 millions de transactions traitées depuis 2005 pour un montant cumulé de 1 028 milliards FCFA.

Graphique 18 : Evolution en volume des transactions sur la plateforme GIMAC (2015-2022)



Source : Réalisé à partir des données du GIMAC

**4. ARTICLE THEMATIQUE « QUELS INSTRUMENTS MACROPRUDENTIELS
POUR ATTENUER LES CHOCS MACROFINANCIERS »**

« La Banque des Etats de l’Afrique Centrale n’entend apporter aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cet article ; elles doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

Impacts de la Crise russo-ukrainienne sur l'économie camerounaise

Désiré AVOM¹³

Yselle Flora Malah Kuete¹⁴

Résumé

Au-delà du drame humain, la crise entre l'Ukraine et la Russie constitue un choc économique inédit sans précédent et d'une ampleur systémique qui a touché plusieurs économies dans le monde. Le Cameroun et les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) n'ont pas été épargnés. Dans cet article, nous évaluons l'impact de ces conséquences sur l'économie camerounaise en observant la trajectoire prise par quelques variables macroéconomiques. L'approche méthodologique repose essentiellement sur l'analyse statistique descriptive de l'évolution du commerce avant et après le déclenchement de la crise en février 2022. Il ressort que la crise a impacté l'économie camerounaise par le biais de son commerce extérieur, notamment celui des matières premières, avec une augmentation du niveau général des prix, un fléchissement de la croissance économique et des recettes budgétaires. Nous recommandons le renforcement de la coopération transfrontalière, l'intégration régionale, l'accélération de la transformation structurelle de l'économie camerounaise et, plus généralement, celle de la CEMAC.

Mots clés : Crise russo-ukrainienne, commerce extérieur, intégration régionale, Cameroun, CEMAC.

Codes Jel : D74, F13, F15, O55.

Abstract

Beyond the human tragedy, the crisis between Ukraine and Russia constitutes an unprecedented and systemic economic shock of unprecedented magnitude that has affected several economies worldwide. Cameroon and the other countries of the Central African Economic and Monetary Community (CEMAC) have not been spared. In this article, we assess the impact of these consequences on the Cameroonian economy by examining the trajectory of several macroeconomic variables. The methodological approach is primarily based on descriptive statistical analysis of the evolution of trade before and after the outbreak of the crisis in February 2022. It emerges that the crisis has impacted the Cameroonian economy through its foreign trade, especially in raw materials, resulting in a general increase in prices, a decline in economic growth, and budgetary revenues. We recommend strengthening cross-border cooperation, regional integration, and accelerating the structural transformation of the Cameroonian economy, as well as that of the CEMAC in general

Keywords: russo-ukrainian crisis, foreign trade, regional integration, Cameroon, CEMAC.

JEL Codes: D74, F13, F15, O55.

¹³ CEREG-LAPE, FSEG-Université de Yaoundé-II

¹⁴ CEREG-LAPE, FSEG-Université de Yaoundé-II

1. Introduction

La crise Ukrainienne déclenchée le 24 février 2022, a marqué un tournant historique dans les relations internationales. Ses répercussions humaines, politiques et géopolitiques sont d'une importance considérable. Son impact économique provisoire a été évalué pour chaque pays concerné. Outre la destruction des infrastructures en Ukraine, cette crise a provoqué une rupture d'approvisionnement et perturbé les chaînes de valeur mondiales, notamment dans l'industrie automobile. Elle a également engendré une hausse durable des prix des matières premières, contribuant ainsi à alimenter l'inflation mondiale tout en amplifiant l'impact des sanctions internationales. Ces effets sont venus s'ajouter à ceux des deux précédents chocs, limitant l'impact des politiques de resserrement monétaire post-Covid-19 mises en œuvre par les banques centrales, ainsi que la reprise économique.

En effet, selon la Banque africaine de développement (BAD, 2022), le conflit russo-ukrainien a exacerbé les effets déjà négatifs de la pandémie de la Covid-19, perturbant les perspectives économiques pourtant prometteuses des pays africains.

Plus spécifiquement, pour les pays de la CEMAC, engagés dans le redressement post-Covid-19¹⁵, les effets sont différenciés. Alors que les producteurs et exportateurs de pétrole bénéficient de l'effet prix, la RCA en revanche, le seul pays non producteur de pétrole, a été durement touchée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires, induisant une dégradation des finances publiques notamment de sa dette¹⁶. Les pays pétroliers ont pu tirer avantage de la hausse des cours du pétrole sur le marché international, impactant positivement les recettes fiscales et les réserves de change. Pour l'année 2022, les statistiques produites par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) montrent une accélération des pressions inflationnistes, dont le taux est passé au-dessus de la limite communautaire fixée à 3 % pour se situer à 3,6 %, contre 1,6 % un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la hausse des prix des denrées alimentaires et plus généralement celles des matières premières consécutive à la crise Ukrainienne. Elle pose des défis économiques supplémentaires pour la sous-région.

En effet, bien que les deux pays engagés dans le conflit ne soient pas les premières puissances de l'économie mondiale, ils jouent néanmoins un rôle de premier plan sur plusieurs marchés. Par exemple, la Russie, 11^e puissance mondiale en termes de produit intérieur brut (FMI, 2022) compte en effet parmi les plus grands pays producteurs et exportateurs de céréales, d'engrais, de métaux de base tels que l'aluminium ou le nickel, de métaux précieux (palladium et, dans une moindre mesure, platine), ainsi que de pétrole et de gaz. Son intégration dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) se fait par la fourniture de matières premières sous forme de combustibles fossiles, de céréales et d'engrais. De même, l'Ukraine fournit dans le domaine agricole, 6 % et 10 % respectivement des exportations mondiales de céréales, d'huile végétale et de graines oléagineuses (OMC, 2022).

Dans ce contexte de mondialisation, les conséquences de la crise impactent les pays de la CEMAC par plusieurs canaux. Premièrement, via les économies européennes, premiers partenaires commerciaux en raison des sanctions prises contre la Russie. Deuxièmement, par l'intermédiaire de la limitation de la participation Russe aux échanges commerciaux. Cette situation pourrait inciter les autres pays, y compris ceux de la CEMAC, à chercher des sources alternatives

¹⁵ Malgré les mesures de relance mises en œuvre par les États et la banque centrale pour faire face à la crise sanitaire, l'activité économique peine à décoller. Au total, pour l'année 2021, les estimations de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) ont tablé sur un solde global de la balance des paiements déficitaire à -1,1 % du PIB, après -1,8 % du PIB en 2020 (BEAC, 2022).

¹⁶ Les statistiques de la Banque mondiale indiquent qu'au cours de l'année 2022, l'inflation alimentaire en RCA a atteint un niveau alarmant de 8,5 %, par rapport à une moyenne de 2,5 % les années précédentes.

d'approvisionnement en céréales pour compenser la diminution des importations en provenance de Russie. Troisièmement, par la hausse des prix sur les différents marchés internationaux de matières premières, avec des effets différenciés suivant la structure de production et du niveau de dépendance au commerce de matières premières.

Les économies exportatrices de matières premières bénéficieront de l'effet prix, affectant positivement les finances publiques et améliorant la balance commerciale. En revanche, les économies importatrices seront confrontées aux effets inverses.

L'objectif de cet article est d'analyser les conséquences macroéconomiques du conflit russo-ukrainien sur le Cameroun à court et à long terme. Nous postulons qu'elles sont perceptibles à travers une augmentation des prix alimentaires, de l'énergie et un affaiblissement de la croissance.

Le reste de l'article est structuré comme suit. La section 2 présente une brève revue de la littérature sur les effets des conflits sur les économies. La section 3 expose les effets de la crise sur l'économie camerounaise et celle de la CEMAC. La section 4 conclut en suggérant quelques recommandations prospectives.

2. Revue de la littérature

La guerre et l'économie, particulièrement au travers de la fonction de production, relèvent à priori de logiques différentes : l'une détruit les richesses, l'autre les crée. Pourtant, bien loin de cette opposition, ces deux activités humaines s'interpénètrent étroitement, quelle que soit la nature de la relation entre les Etats. C'est dans cette perspective, que l'analyse économique de la guerre s'est imposée progressivement comme objet d'étude pour les économistes peu habitués à intégrer dans leur raisonnement le conflit armé. L'attention accordée à l'analyse de l'impact du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine dans les pays développés, se nourrit de nombreuses études portant sur l'Afrique où le nombre de conflits s'est accru depuis la seconde guerre mondiale.

Les effets d'un conflit armé sont nombreux comme celui qui oppose l'Ukraine et la Russie. Outre les pertes en vie humaine, il perturbe le fonctionnement de l'activité économique, en réduisant le bien-être économique mondial, à travers au moins trois canaux de transmission. Le premier, celui de la hausse des prix de l'énergie et de la forte volatilité des marchés financiers, accentué par des sanctions internationales imposées à la Russie (Yeoman, 2022). En effet, en imposant des coûts substantiels à l'économie, cela induit un impact négatif sur l'investissement privé par le biais du processus de substitution de portefeuille, un conflit peut éloigner un pays de son potentiel de croissance (Imai et Weinstein, 2000).

Le second canal, celui de la montée de l'incertitude, qui augmente la prime de risque notamment le crédit accordé à l'économie et la fuite de capitaux vers les pays disposant de systèmes financiers plus stables. Ainsi, Tong (2022) montre à partir d'une étude des marchés financiers mondiaux de 87 économies développées et émergentes, que le risque de guerre entraîne une forte baisse des prix des actifs et une augmentation des tensions sur le système financier. Ainsi, à court terme, on observe un important mouvement des capitaux vers les actifs les plus sûrs aux États-Unis.

Le troisième canal, celui du commerce international, découle des sanctions infligées (Glick et Taylor, 2010). En effet, lorsque la crise a éclaté, ont immédiatement suivi des mesures et des sanctions qui ont eu un impact sur les échanges commerciaux, perturbant les chaînes mondiales d'approvisionnements. Les sanctions peuvent également influencer la demande. Les pays chercheront à diversifier leurs sources d'approvisionnement pour éviter les dépendances fortes. Ces

déséquilibres sur les marchés mondiaux créent une incertitude économique (Shapiro, 2022). Les investisseurs et les entreprises peuvent hésiter à prendre des décisions d'investissement ou à engager de nouveaux contrats commerciaux en raison de l'instabilité et des risques accrus associés au conflit.

Toutefois, d'après la littérature, les implications à court et à moyen termes du conflit russo-ukrainien diffèrent entre les pays. Dans les pays développés tels que les États-Unis, une analyse réalisée par l'*Audit, tax and consulting services* prédit que, si le pétrole atteint 110 dollars, le « taux d'inflation en glissement annuel pourrait dépasser 10 % », ce qui n'est pas arrivé depuis 1981. Il convient de rappeler que l'inflation est le "plus gros problème auquel est confrontée l'économie américaine" (Egan, 2022). Un rapport de Neustaeter (2022) souligne que l'incertitude induite par cette crise pèse sur les relations commerciales avec le Canada. Il prédit que les Canadiens devraient s'attendre à une hausse significative du prix du gaz étant donné qu'ils importent de la Russie environ 550 millions de dollars de pétrole par an. Au Royaume-Uni, la forte hausse des prix du pétrole sur le marché mondial et des denrées alimentaires suscite de vives inquiétudes, car la Russie et l'Ukraine sont d'importants producteurs des produits agricoles tels que le blé. Une hausse de l'inflation pourrait exercer une pression supplémentaire sur les budgets des ménages et des entreprises au Royaume-Uni (Jones, 2022). Dans le même ordre d'idées, l'économiste en chef de la Banque Berenberg a déclaré que "l'effet de frein de la hausse des prix et l'effet de confiance négatif pourraient faire baisser la croissance du PIB réel dans la zone euro de 4,3 % à 3,7 % pour 2022" (Wiseman, 2022).

Dans les pays en développement en revanche, notamment africains, les implications de la crise sont corrélées à l'intensité des relations commerciales qui existent avec la Russie et l'Ukraine. L'Afrique est la principale destination régionale des exportations de blé de l'Ukraine qui représente près de la moitié de l'apport calorique du continent en céréales, et dont la quasi-totalité provient des deux pays en conflit. Les pays tels que le Bénin ou la Somalie ont une dépendance allant jusqu'à 100 % de blés importés de la Russie et de l'Ukraine (Armstrong, 2022). L'incertitude sur la durée de cette guerre et la difficulté des pays africains à substituer les importations de blé par une production nationale ou sous régionale, compte tenu des cycles de plantation et de la rareté des engrais et des intrants, explique la hausse continue des prix observée sur certains produits, qui sera difficile à contenir par une politique budgétaire, elle-même contrainte par l'étroitesse de l'espace fiscal (Baffes et Koh, 2022). La hausse des autres prix d'importations alimentaires et agricoles se fait déjà sentir dans la plupart des pays africains au niveau des ménages et de la production. En outre, nous assistons à une ruée sur les actions et les obligations des marchés émergents depuis des décennies, ce qui affecte profondément les plus grandes économies d'Afrique (Wheatley, 2022).

Cette revue de littérature permet d'avoir un aperçu non exhaustif des effets potentiels susceptibles d'affecter le Cameroun en particulier, et les pays de la CEMAC en général, dont il convient bien sûr d'évaluer.

3. Effet de la crise sur les variables macroéconomiques du Cameroun

L'approche méthodologique utilisée repose essentiellement sur une analyse des données du commerce des deux pays en conflit avant et pendant l'année 2022. Plus spécifiquement, nous exposons premièrement les parts des principales exportations ukrainiennes dans le commerce mondial. Deuxièmement, nous analysons les principaux échanges commerciaux avec le Cameroun. Troisièmement nous identifions quelques canaux de transmission. Quatrièmement nous discutons des implications sur quelques agrégats macroéconomiques. Cinquièmement, enfin, nous énumérons quelques mesures prises pour limiter leurs effets négatifs.

3.1. Poids de la Russie et de l'Ukraine dans l'économie mondiale

Pour mieux apprécier les effets de la crise russo-ukrainienne sur l'économie camerounaise, il est essentiel de prendre en compte le rôle significatif de la Russie et de l'Ukraine dans l'économie mondiale.

Selon les statistiques de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2022), la Russie joue un rôle majeur en assurant environ 10 % de l'approvisionnement mondial en combustibles, le pétrole et de ses dérivés représentent 11 % des combustibles, la positionnant comme premier producteur mondial de combustibles (tableau 21). Elle se classe en tête avec une part de 16,3 % de l'approvisionnement mondial en blé. Elle occupe la troisième place mondiale en ce qui concerne l'exportation d'orge, avec une part de 11 %, et la huitième place dans l'exportation de maïs moulu. En ce qui concerne l'Ukraine, elle joue un rôle significatif dans l'approvisionnement mondial en céréales, représentant environ 10,4 % de l'orge non transformée, 11,5 % de maïs brut et 7,7 % de blé.

Tableau 21 : Poids de la Russie et de l'Ukraine dans le commerce mondial de quelques matières premières énergétiques et agricoles (2016-2020)

Produits	Russie		Ukraine	
	Poids dans les exportations mondiales (%)	Rang	Poids dans les exportations mondiales (%)	Rang
Combustibles	09,95	1	00,04	91
Pétrole et produits dérivés	10,90	1	00,02	91
Gaz naturel et gaz manufacturé	02,86	11	00,01	92
Énergie électrique	02,31	13	00,87	28
Céréales et produits à base de céréales	05,23	4	04,70	7
Blé	16,25	1	07,72	6
Orge non mondée	11,06	3	10,37	4
Maïs non moulu	02,46	8	11,47	4

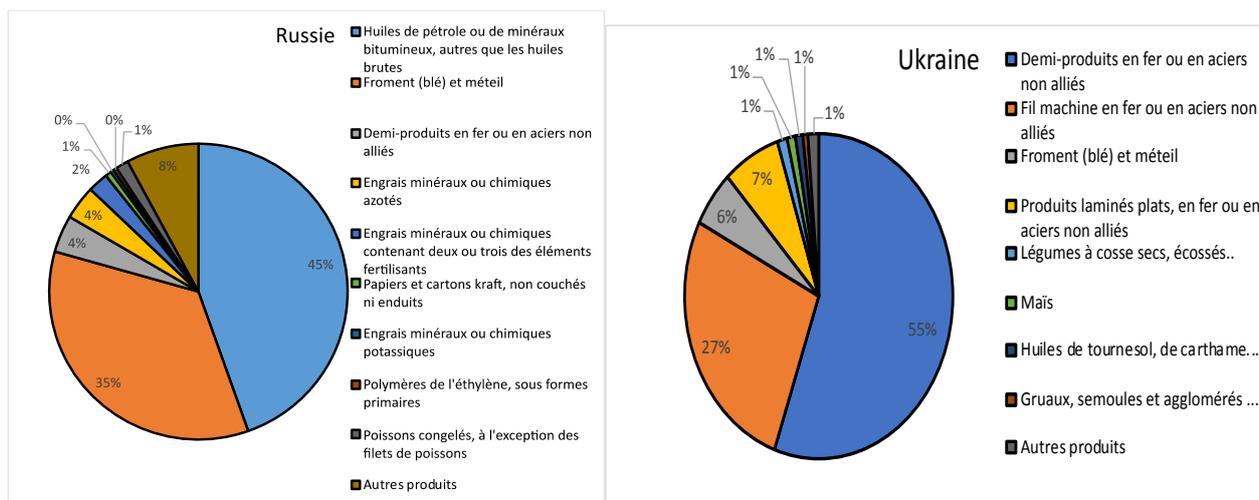
Source : Statistiques CNUCED, 2022.

3.2. Place de la Russie et de l'Ukraine dans le commerce avec le Cameroun

Les statistiques produites par l'Institut national de la statistique (INS) du Cameroun placent la Russie en 4^{ème} position parmi les principaux fournisseurs du Cameroun en 2021, après la Chine, la France et l'Inde (tableau A. 48 de l'annexe). En 2021, la Russie détient environ 6,8 % de parts de marché camerounais, contre 3 % en 2020 (INS, 2021). Elle se positionne comme le premier pays fournisseur de blé au Cameroun (tableau A.49 de l'annexe), suivi par la France avec une part de marché de 21 % et le Canada avec 18 %.

Comme le démontre le graphique 19, les importations en provenance de la Russie en 2021 sont principalement constituées de deux produits : les huiles de pétrole (45 %) et le blé (35 %). De son côté, l'Ukraine a principalement fourni des produits en fer ou en acier, ainsi que du froment de blé et du méteil.

Graphique 19 : Produits importés de la Russie et de l'Ukraine en 2021 (poids en valeur)

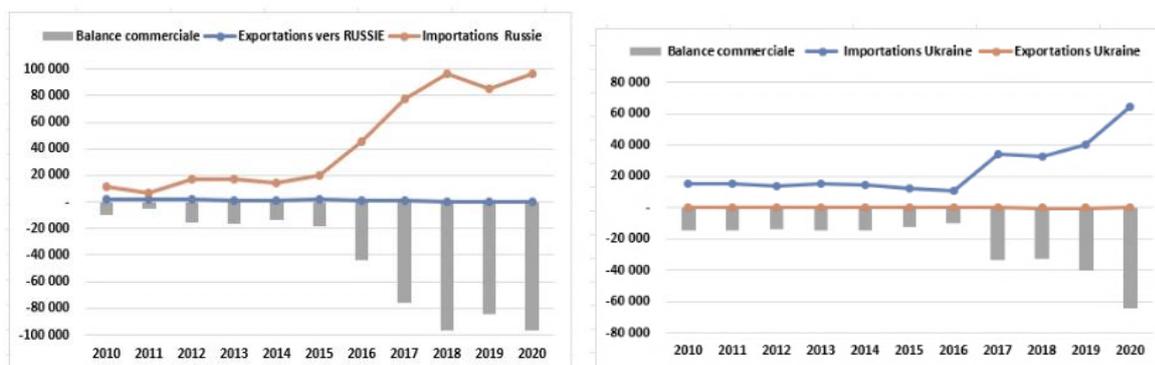


Source : Auteurs, données INS (2021).

La balance commerciale entre, d'une part, le Cameroun et la Russie et, d'autre part, le Cameroun et l'Ukraine a été structurellement déficitaire au cours de la dernière décennie. Par exemple, en 2020, le déficit avec la Russie s'est élevé à environ 96,484 milliards FCFA, et celui avec l'Ukraine à environ 64,1 milliards FCFA, ce qui représente une augmentation respectivement de 14 % et 60 % par rapport à l'année précédente (INS, 2022).

De même, les importations en provenance de la Russie pour le Cameroun n'ont cessé de croître au cours de la dernière décennie, passant de 11 531 millions FCFA en 2010 à 96 672 millions FCFA en 2020 (voir graphique 20). En 2020, la Russie s'est positionnée au 8^{ème} rang des pays fournisseurs du Cameroun, avec des marchandises d'une valeur de 96 672 millions FCFA. Ces produits importés de la Russie sont principalement constitués de blé (froment de blé et méteils), d'engrais, d'hydrocarbures et de produits en fer, fonte et acier. En ce qui concerne l'Ukraine, les importations en provenance de ce pays ont enregistré une tendance haussière depuis 2016, comprenant principalement le produit "fonte, fer et acier" ainsi que des machines, appareils et matériels d'enregistrement.

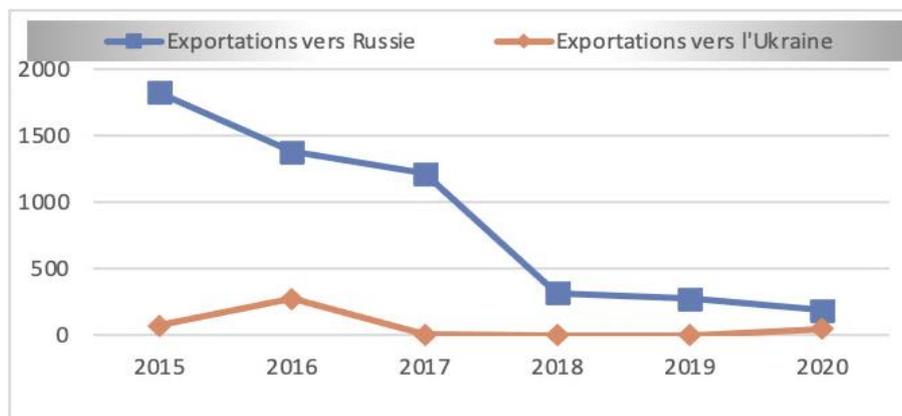
Graphique 20 : Évolution de la balance commerciale du Cameroun avec la Russie et l'Ukraine (en millions FCFA)



Source : données INS (2021).

En revanche, les exportations du Cameroun vers ces deux pays sont quasi insignifiantes par rapport aux exportations globales du pays. En 2020, celles à destination de la Russie se sont élevées à 188 millions FCFA, alors que celles à destination de l'Ukraine atteignaient 47,7 millions FCFA (graphique 21). Ces exportations sont principalement constituées de bois et d'ouvrages en bois.

Graphique 21 : Évolution des exportations du Cameroun vers la Russie et l'Ukraine (en millions FCFA)



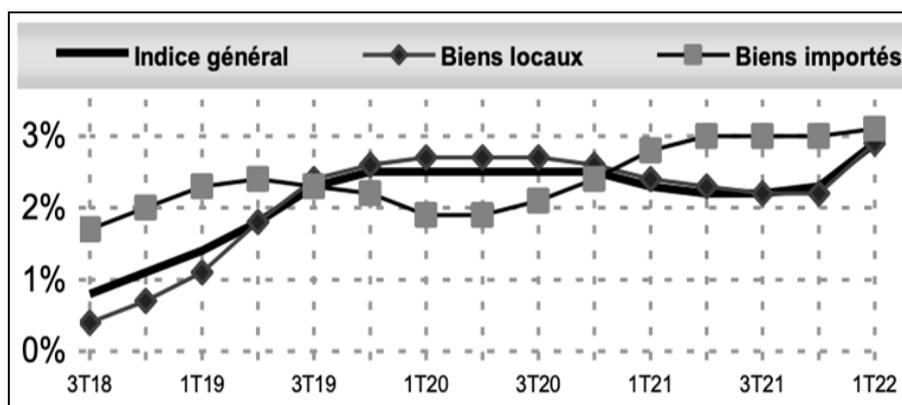
Source : Auteurs, données INS (2021).

3.3 Canaux de transmission de la crise à l'économie camerounaise : le rôle du commerce international

Des précédentes analyses, il apparaît que la Russie et l'Ukraine demeurent des partenaires stratégiques du Cameroun. Le conflit entre ces deux pays va perturber les variables macroéconomiques du Cameroun. Pour le montrer, nous soutenons que le principal canal par lequel cette crise affecte l'économie camerounaise est la transmission internationale des fluctuations des prix, des denrées alimentaires et de l'énergie.

Depuis le début de la crise, on a constaté une hausse des prix internationaux de l'énergie, des matières premières, des matériaux de construction, des intrants agricoles et des biens durables (OCDE, 2022). Cette hausse s'est répercutée sur le marché local, entraînant des tensions inflationnistes sur la farine de blé et ses dérivés (pain, pâtes alimentaires, etc.). D'après les statistiques de l'INS, au premier trimestre 2022, le niveau moyen d'inflation a été soutenu par la hausse des prix des produits locaux, estimé à environ 2,9 %, et a contribué à hauteur de 2,15 points de pourcentage à l'inflation totale (graphique 22). Celui des produits importés au cours du même trimestre a été de 3,1 % et a contribué à hauteur de 0,75 point de pourcentage à l'inflation totale.

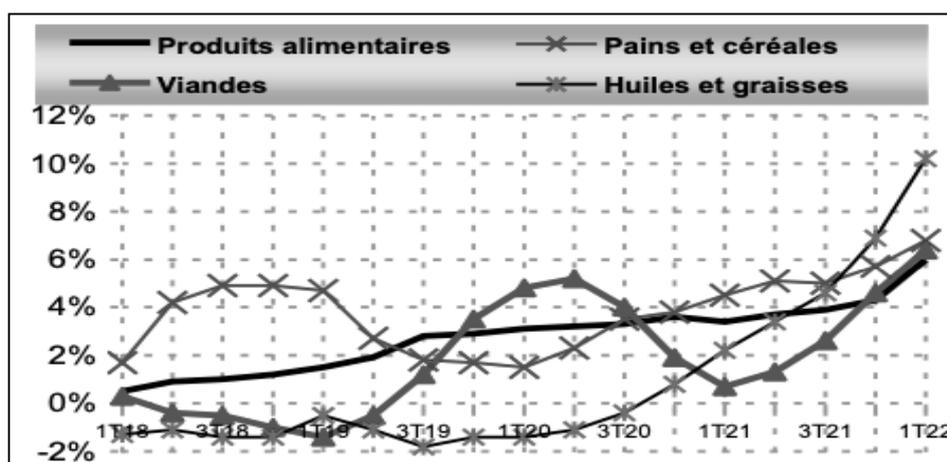
Graphique 22 : Évolution des prix selon l'origine (2018-2022)



Source : Données INS (2022).

Concernant les prix des produits alimentaires, ils ont enregistré une augmentation de 9,7 % au cours du 1^{er} trimestre 2022 (graphique 23). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO, 2022), cette tendance haussière des prix au Cameroun s'explique par : (i) une conjoncture internationale toujours favorable à l'inflation ; (ii) une diminution des disponibilités des produits agricoles sur les marchés due au changement climatique perturbant les cycles agricoles ; (iii) un approvisionnement limité des grands centres de consommation conséquence de la dégradation de certains axes du réseau routier ou ferroviaire ; (iv) les pratiques spéculatives de certains commerçants peu scrupuleux ; (v) la transmission, bien que partielle, des fortes hausses des coûts de production aux prix de vente aux consommateurs ; et (vi) les difficultés d'approvisionnement et l'indisponibilité de certains produits.

Graphique 23 : Évolution des prix des produits alimentaires au Cameroun (2018-2022)



Source : Données INS (2022).

3.4 Effets de la hausse des prix sur les prévisions macroéconomiques

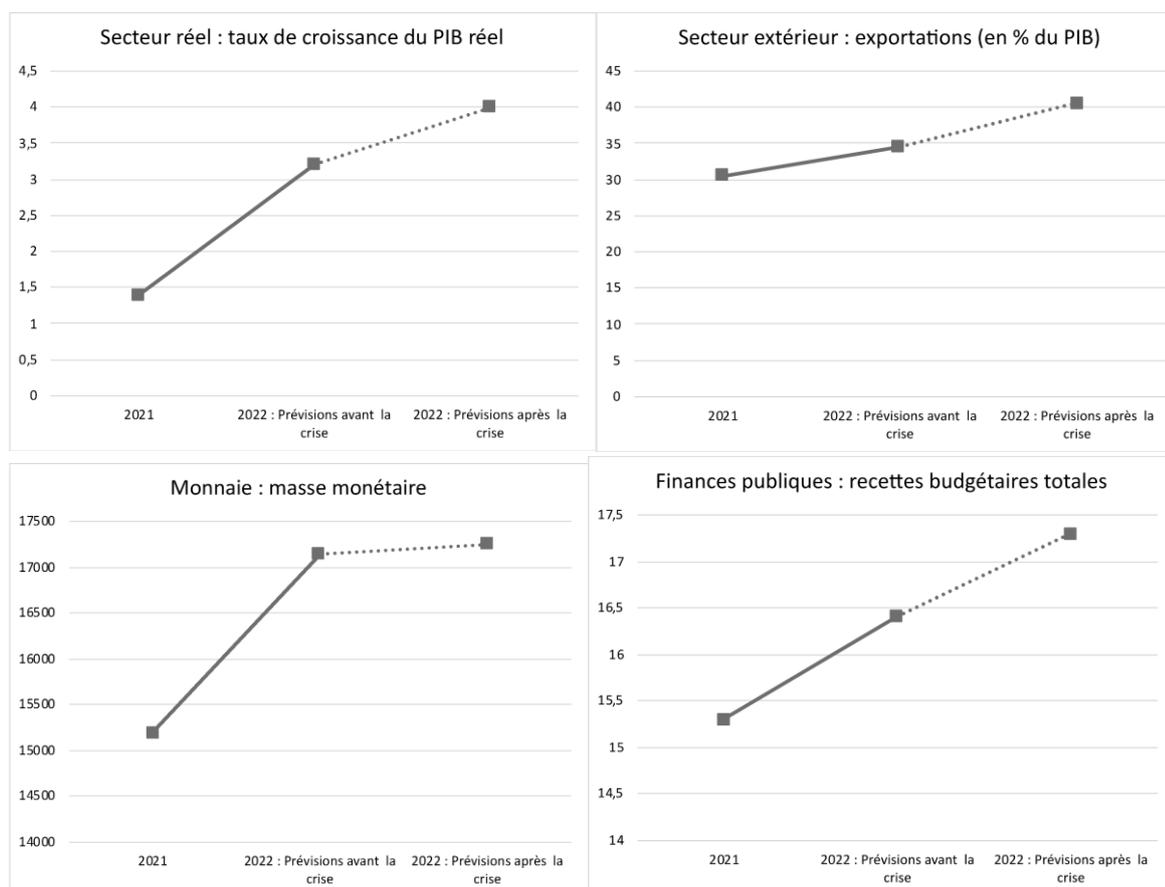
De manière générale, les potentiels effets de la crise dépendent de la dépendance des pays aux exportations de matières premières, notamment des produits pétroliers (BEAC, 2022). Les pays exportateurs de pétrole tels que le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad pourraient enregistrer un impact globalement positif à court terme sur le plan macroéconomique, en raison de la hausse des cours du pétrole sur le marché international, incitant les investisseurs à augmenter la production. Cependant, pour les pays importateurs de produits pétroliers tels que la RCA, les effets pourraient être davantage négatifs accentués par la flambée des prix sur le marché international.

Les statistiques prévisionnelles de la BEAC sur les effets potentiels de la crise sur quelques variables macroéconomiques des économies de la CEMAC sont présentées dans le graphique 24. Avant la crise, la croissance économique réelle de la CEMAC était estimée à 3,2 %, avec des projections d'une hausse d'environ 0,8 %, notamment en raison d'un accroissement attendu du secteur pétrolier. Au niveau des pays, des gains de croissance sont attendus, allant de 0,3 point au Cameroun, 0,6 point en RCA, 2,6 points au Congo, 0,7 point au Gabon, 2,6 points en Guinée Équatoriale et -0,5 point au Tchad (BEAC, 2022).

Concernant le secteur extérieur, il est prévu que l'excédent du compte courant observé en 2021 se renforce de 2 % après la crise, avec des variations spécifiques selon les pays. Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global devrait s'améliorer de 2 % du PIB par rapport au scénario d'avant la crise, principalement en raison de la hausse des recettes budgétaires, notamment pétrolières. Les variations du solde budgétaire entre les deux scénarios seraient de +1,4 point pour le Cameroun, +0,2 pour la RCA, +3,9 au Congo, +1,3 pour le Gabon, +4,1 pour la Guinée Équatoriale et -0,4 point pour le Tchad. En ce qui concerne la masse monétaire, une évolution à la hausse d'environ +116,4 % est prévue.

Il importe de noter que ces analyses, basées sur les projections macroéconomiques, reposent implicitement sur le postulat de politiques économiques inchangées après le déclenchement de la crise. Toutefois, elles ne prennent pas en compte les diverses mesures qui ont été mises en œuvre par les autorités pour gérer les effets négatifs de la crise.

Graphique 24 : Impact potentiel de la crise russo-ukrainienne sur les économies de la CEMAC en 2022



Note : les prévisions d'avant la crise ont été faites avec un cours moyen du baril de pétrole brut de 82,4 USD, tandis que celles d'après la crise l'ont été avec un cours moyen annuel du baril à 106,8 USD. Source : auteurs, prévisions BEAC.

3.5 Quelques mesures de politiques économiques

Afin de faire face aux effets négatifs de la crise russo-ukrainienne sur l'économie camerounaise et de la CEMAC, diverses mesures ont été prises, tant au niveau Communautaire à partir de la BEAC que des États.

Relativement à la Banque, celles-ci sont centrées principalement sur le resserrement de la politique monétaire, notamment par une augmentation du taux directeur de + 50 points de base le 28 mars 2022. Cette décision a été prise afin de contenir l'accélération des tensions inflationnistes et ralentir la baisse des avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale, qui tardent encore à refléter l'augmentation des recettes pétrolières depuis le début de la progression du cours du baril (BEAC, 2022).

Concernant les mesures prises par les économies de la CEMAC, elles incluent :

- (i) la mise sur pied des fonds nationaux de résilience financés par les recettes pétrolières suite à l'embellie des cours du pétrole, qui ont permis au Congo par exemple, de soutenir les populations les plus vulnérables ;

- (ii) le maintien des subventions aux produits pétroliers (super, gasoil, pétrole lampant) à la pompe, dans un contexte international marqué par la flambée des cours mondiaux du brut et des produits dérivés. Cette subvention s'élève à près de 775 milliards de FCFA en 2022 pour le Cameroun ;
- (iii) l'ajustement à la hausse des prix de certains biens de grande consommation, notamment le pain, pour soulager les entreprises importatrices dont les marges avaient considérablement été réduites tant qu'il ne leur était pas possible de répercuter le surcoût de leurs importations sur les prix de ventes ;
- (iv) les mesures d'allègements fiscaux, tels que les abattements du fret maritime dans le calcul des droits de douane.

4. Conclusions et perspectives pour l'avenir

Le Cameroun et les pays de la CEMAC ont fait face à un double défi : se remettre de l'impact économique lié à la pandémie de la Covid-19 et faire face à la crise russo-ukrainienne qui persiste. Les effets de cette dernière sont déjà visibles et pourraient compromettre les mesures de relance post-Covid-19 ainsi que les stratégies d'émergence des pays de la région. Cet article a mis en évidence certains effets en identifiant deux canaux de transmission : le commerce extérieur et les fluctuations des prix internationaux. Cette hausse des prix a eu des répercussions directes sur certaines variables macroéconomiques telles que la croissance économique, l'inflation, les soldes extérieurs et budgétaires.

En complément des mesures pertinentes déjà prises par les États de la CEMAC, nous suggérons quelques mesures additionnelles. À court terme, il est essentiel d'encourager une coopération transfrontalière renforcée et une accélération du processus d'intégration régionale afin de réduire les vulnérabilités et l'impact des chocs externes sur les économies de la CEMAC. La constitution de réserves stratégiques nationales pour le financement des denrées alimentaires stratégiques. Ces mesures peuvent contribuer à accroître la disponibilité, l'accessibilité à coûts réduits des produits alimentaires, réduisant ainsi les risques d'insécurité alimentaire et de troubles sociaux. Ceci peut être réalisé en éliminant les obstacles non tarifaires au commerce des produits alimentaires, tels que les coûts de transport élevés, les certifications et les normes.

Par la suite, il est primordial de s'attaquer aux causes structurelles en accordant une priorité à la diversification et à la transformation structurelle des économies, afin de renforcer leur résilience. Il est indispensable de soutenir la croissance de la productivité dans des secteurs clés à fort potentiel, tels que l'agriculture, afin de réduire progressivement la dépendance aux exportations de denrées alimentaires. Pour cela, les décideurs politiques doivent prendre des mesures visant à stimuler l'offre, en augmentant les investissements publics dans l'agriculture et en corrigeant les distorsions d'allocation des ressources en faveur des producteurs en zones rurales. De plus, des investissements dans l'innovation (services et conseil aux exploitants agricoles, recherche agricole, transferts de technologie), les technologies de l'information et de la communication (TIC) aideront les agriculteurs à accroître la productivité globale, contribuant ainsi à contenir la pression à la hausse des prix des denrées alimentaires, et à atténuer l'instabilité liée aux marchés tendus.

Enfin, il est essentiel de promouvoir les investissements "stratégiques" dans des économies vertes, inclusives et résilientes, afin d'anticiper et de mieux résister à d'éventuelles crises futures. Cela pourrait inclure l'amélioration des capacités de production et de transformation du pétrole et du gaz

pour pallier aux éventuelles ruptures dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Un environnement politique stable est également souhaitable pour attirer davantage les investissements directs étrangers (IDE) dans les autres secteurs que ceux des ressources naturelles.

Ainsi, en prenant des mesures à court terme pour renforcer la coopération régionale et à long terme pour diversifier l'économie et investir dans des secteurs durables, le Cameroun et les pays de la CEMAC peuvent transformer les défis actuels en opportunités de développement économique inclusif et durable permettant de garantir la stabilité politique et sociale.

Références bibliographiques

Armstrong, Martin. [2022], “Africa’s Major Reliance on Russian and Ukrainian Wheat.”, *Statista*. 9 March. <https://www.statista.com/chart/27009/import-sources-of-wheat-in-africa/>.

Ashford, M. W., & Huet-Vaughn, Y. [1997], “The impact of war on women”, In Levy, B. S., & Sidel, V. W. (Eds.), *War and public health* (pp. 186–196). Oxford University Press.

BAD [2022], « Perspectives économiques en Afrique 2022 : Les effets persistants de la pandémie de Covid-19 et de la guerre récente Russie-Ukraine compromettent le rebond économique de l’Afrique en 2021 », Banque africaine de développement, Edition 2022.

Baffes, John and Wee Chian Koh. [2022], “Fertilizer prices expected to remain higher for longer.”, *World Bank Blogs*. 11 May. <https://blogs.worldbank.org/opendata/fertilizer-prices-expected-remain-higher-longer>.

BEAC [2022], « Rapport sur la politique monétaire », Mars 2022.

BEAC [2022], « Impacts économiques et financiers de la guerre en Ukraine sur les économies de la CEMAC et esquisses de solutions ». Avril 2022.

Betancourt, T. S., McBain, R. K., Newnham, E. A., & Brennan, R. T. [2015], “The intergenerational impact of war: longitudinal relationships between caregiver and child mental health in postconflict Sierra Leone”, *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 56(10), 1101-1107.

Bürgin, D., Anagnostopoulos, D., Vitiello, B., Sukale, T., Schmid, M., & Fegert, J. M. [2022], “Impact of war and forced displacement on children’s mental health—multilevel, needs-oriented, and trauma-informed approaches”, *European Child & Adolescent Psychiatry*, 1-9.

Cohen, P., & Ewing, J. [2022], “What’s at stake for the Global Economy as Conflict Looms in Ukraine”, *The New York Times*. Retrieved February 28, 2022, from <https://www.nytimes.com/2022/02/21/business/economy/Russia-Ukraine-economy.html>.

Egan, M. [2022, 24], “Why the Russian invasion will have huge economic consequences for American families”, *CNN*. Retrieved February 27, 2022, from <https://www.cnn.com/2022/02/16/economy/russia-ukraine-economy-inflation/index.html>.

FMI [2022], « Perspectives de l’économie mondiale : La guerre fait reculer la reprise mondiale », Fonds monétaire international, Washington, DC, avril.

Imai, K., & Weinstein, J. M. [2000], “Measuring the economic impact of civil war”, *CID Working Paper Series*.

INS [2021], « Commerce extérieur : échanges commerciaux entre le Cameroun, l’Ukraine et la Russie », Note sur les échanges commerciaux avec la Russie et l’Ukraine. Institut national de la statistique du Cameroun, Mars 2022.

Jones, L. [2022], “Ukraine conflict: Five ways life could get more expensive”, *BBC News*. Retrieved February 28, 2022, from <https://www.bbc.com/news/business-60509453>.

Kreso, A. P. [2008], “The war and post-war impact on the educational system of Bosnia and Herzegovina”, In Majhanovich, S., Fox, C., & Kreso, A. P. (Eds.), *Living together* (pp. 67–88) Springer.

Lim, W. M., Chin, M. W. C., Ee, Y. S., Fung, C. Y., Giang, C. S., Heng, K. S., ... et Weissmann, M. A. [2022], “What is at stake in a war? A prospective evaluation of the Ukraine and Russia conflict for business and society”, *Global Business and Organizational Excellence*.

McKray, G., Fish, A., Popal, R., Bastien, B., Kremer, J. W., Kuokkanen, R. J., ... & Childers, W. H. [2003], “The psychological impact of war trauma on civilians: An international perspective”, Greenwood Publishing Group.

Neustaeter, B. [2022], “What ramifications will Russia's attack on Ukraine have in Canada?”, CTVNews. Retrieved February 28, 2022, from <https://www.ctvnews.ca/canada/what-ramifications-will-russia-s-attack-on-ukraine-have-in-canada-1.5796186>.

OMC [2022], « Le conflit entre la Russie et l'Ukraine met en péril la reprise fragile du commerce mondial », Organisation mondiale du commerce. Communiqué de presse : https://www.wto.org/french/news_f/pres22_f/pr902_f.htm .

Shapiro, A. H. [2022], “How Much do Supply and Demand Drive Inflation?”, *FRBSF Economic Letter*, 15.

Sheather, J. [2022], “As Russian troops cross into Ukraine, we need to remind ourselves of the impact of war on health”, *BMJ*, 376, o499.

Thomas, L., & Strupczewski, J. [2022], “Ukraine crisis will hit economy but EU is ready, officials say”, Reuters. Retrieved March 4, 2022, from <https://www.reuters.com/markets/europe/eu-ready-take-economic-pain-imposing-sanctions-russia-2022-02-25/>.

Tong, E. [2022], “The Repercussions of War Risks”, CAMA Working Paper 48/2022 August 2022.

Wheatley, Jonathan. [2022], “Emerging Markets Hit by Worst Sell-Off in Decades.”, *Financial Times*. 28 May 2022. <https://www.ft.com/content/1e5dbb60-5c9c-47b7-8f81-7022c9f26349?list=intlhomepage>.

Wiseman, P. [2022], “Economic dangers from Russia's invasion ripple across Globe”, AP NEWS. Retrieved March 4, 2022, from <https://apnews.com/article/russia-ukraine-vladimir-putin-coronavirus-pandemic-business-health-9478a9825c9abfde5f6505bd34b2998c>.

Yeoman, I. [2022], “Ukraine, price and inflation”, *Journal of Revenue and Pricing Management*, 21(3), 253-254.

Zaliska, O., Oleshchuk, O., Forman, R., et Mossialos, E. [2022], “Health impacts of the Russian invasion in Ukraine: need for global health action”, *The Lancet*, 399(10334), 1450-1452.

5. ANNEXES STATISTIQUES

A. 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques	76
A. 2 : Statistiques monétaires	77
A. 3 : Liquidité bancaire	78
A. 4 : Structure du secteur bancaire (effectif des banques)	79
A. 5 : Total des bilans du secteur bancaire (en millions FCFA)	79
A. 6 : Volume des dépôts collectés par les banques (en millions FCFA)	79
A. 7 : Volume des crédits distribués par les banques	79
A. 8 : Dépôts/crédits bruts (en %)	80
A. 9 : Volume des créances douteuses (en millions FCFA)	80
A. 10 : Indicateurs de risques bancaires	80
A. 11 : Structure du secteur des EMF (nombre d'établissements)	81
A. 12 : Total des bilans des EMF (en millions FCFA)	81
A. 13 : Situation des dépôts collectés par les EMF (en millions FCFA)	81
A. 14 : Profil des créances des EMF (en millions FCFA)	81
A. 15 : Nombre de clients et membres des EMF	82
A. 16 : Nombre d'agences et de guichets des EMF	82
A. 17 : Nombre de comptes de dépôt des EMF	82
A. 18 : Dépôts et placements des EMF dans les banques (en millions FCFA)	82
A. 19 : Volume des crédits accordés par les banques aux EMF (en millions FCFA)	83
A. 20 : Indicateurs de risques des EMF	83
A. 21 : Structure du secteur des assurances (effectif)	83
A. 22 : Total des actifs des assurances (en millions FCFA)	83
A. 23 : Volume de primes brutes des assurances (en millions FCFA)	84
A. 24 : Prestations et sinistrés payés par les assurances (en millions FCFA)	84
A. 25 : Indicateurs des risque et rentabilité des assurances	85
A. 26 : Structure du secteur des OPS (effectif)	86
A. 27 : Volume des actifs des OPS (en millions FCFA)	86
A. 28 : Volume des prestations accordées par les OPS (en millions FCFA)	86
A. 29 : Réserves techniques des OPS (en millions FCFA)	86
A. 30 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS	87
A. 31 : Dépôts et placements des OPS dans les banques de la CEMAC (en millions FCFA)	87
A. 32 : Volume de crédits accordés par les banques de la CEMAC aux OPS (en millions FCFA)	87
A. 33 : Volume d'émissions des BTA (en millions FCFA)	87
A. 34 : Volume d'émissions des OTA (en millions FCFA)	88
A. 35 : Evolution des prix des obligations	88
A. 36 : Evolution du TIMP	88
A. 37 : Encours obligataires (en millions FCFA)	88
A. 38 : Capitalisation boursière (en millions FCFA)	89
A. 39 : Nombre de valeurs cotées	89
A. 40 : Nombre d'opérations sur SYGMA	89
A. 41 : Valeur d'opérations sur SYGMA (en millions FCFA)	89
A. 42 : Nombre d'opérations par chèques sur SYSTAC	90
A. 43 : Valeur d'opérations par chèques sur SYSTAC (en millions FCFA)	90
A. 44 : Nombre d'opérations par virement sur SYSTAC	90
A. 45 : Valeur d'opérations par virement sur SYSTAC (en millions FCFA)	90
A. 46 : Principales activités de la monétique	91
A. 47 : Principales activités de monnaie électronique	92
A. 48 : Principaux fournisseurs du Cameroun en 2021	93
A. 49 : Fournisseurs de blé au Cameroun en 2021	93

A. 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance réelle						
Cameroun	3,6	4,0	3,5	0,3	3,3	3,6
République Centrafricaine	4,5	3,8	2,8	0,6	1,1	0,2
Congo	-0,2	1,1	-0,2	-6,1	-1,5	0,4
Gabon	0,5	0,8	3,9	-1,8	2,5	2,6
Guinée Equatoriale	-2,1	-3,0	-4,4	-4,6	0,9	2,9
Tchad	-4,2	1,9	2,5	-2,2	-0,5	2,9
CEMAC	0,7	1,8	2,0	-1,8	1,8	2,8
Taux d'inflation en moyenne annuelle						
Cameroun	0,6	1,1	2,5	2,5	2,3	6,3
République Centrafricaine	4,2	1,7	2,8	1,6	4,3	5,9
Congo	0,7	1,2	2,3	1,1	2,3	3,0
Gabon	2,7	4,8	2,0	1,3	1,1	4,3
Guinée Equatoriale	0,8	1,3	1,2	4,7	-0,1	4,9
Tchad	-1,1	4,0	1,2	4,5	-0,8	5,8
CEMAC	0,9	2,3	2,4	2,3	1,6	5,6
Solde budgétaire, base engagement dons compris (en % du PIB)						
Cameroun	-4,9	-2,3	-3,2	-3,2	-3,2	-0,9
République Centrafricaine	-1,1	0,4	1,4	-2,7	-6,2	-5,9
Congo	-5,6	5,3	5,3	-1,0	2,1	7,5
Gabon	-2,7	-1,3	1,4	-2,2	-1,6	1,1
Guinée Equatoriale	-2,8	0,1	1,8	-1,8	2,6	11,9
Tchad	-0,7	1,5	-0,6	1,2	-1,1	4,2
CEMAC	-3,7	-0,2	-0,1	-2,1	-1,3	3,0
Solde courant (en % du PIB)						
Cameroun	-2,5	-3,5	-4,8	-3,8	-3,4	-4,3
République Centrafricaine	-11,2	-11,6	-6,8	-6,7	-7,9	-10,5
Congo	2,6	18,8	15,6	12,7	8,3	18,2
Gabon	-0,7	7,4	4,8	-0,5	3,7	6,2
Guinée Equatoriale	-8,6	-2,7	-7,4	-0,9	3,8	0,4
Tchad	8,3	4,0	2,8	3,0	9,4	23,2
CEMAC	-1,0	2,8	0,7	0,2	1,6	5,7
Dettes publique extérieure (en % du PIB)						
Cameroun	24,1	26,6	28,0	33,3	35,9	35,8
République Centrafricaine	25,9	25,2	36,6	34,8	36,1	34,5
Congo	55,1	49,2	52,0	58,9	50,0	41,4
Gabon	40,9	40,1	40,7	48,6	42,9	36,3
Guinée Equatoriale	9,8	11,7	15,3	16,8	12,5	9,6
Tchad	26,3	25,2	24,9	25,6	24,2	18,5
CEMAC	30,0	30,1	32,1	36,2	35,0	31,2
Dettes publique intérieure (en % du PIB)						
Cameroun	9,1	10,0	11,1	11,7	15,2	13,7
République Centrafricaine	23,3	6,3	11,3	9,4	8,5	7,3
Congo	25,1	22,5	22,6	44,2	47,8	42,8
Gabon	25,8	22,9	18,6	27,8	27,1	18,3
Guinée Equatoriale	38,9	34,8	29,2	34,9	29,3	17,9
Tchad	24,1	21,2	27,1	27,0	25,3	21,2
CEMAC	20,3	18,6	18,2	22,8	24,8	20,6
Variation stock des arriérés intérieurs						
Cameroun	-191,4	173,6	-98,7	-84,5	624,5	-24,7
République Centrafricaine	-9,0	-29,7	96,6	-19,1	-11,4	0,0
Congo	909,3	-0,5	116,9	323,2	549,7	-779,7
Gabon	-70,0	-5,3	-250,0	-173,2	14,8	15,0
Guinée Equatoriale	-165,0	0,0	-907,4	-60,8	-92,8	-42,0
Tchad	-7,0	-89,0	-64,0	60,3	61,7	-50,0
CEMAC	466,9	49,1	-1 106,6	45,8	1 146,5	-881,4

Sources: Administrations nationales et services de la BEAC

A. 2 : Statistiques monétaires

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse monétaire (en millions de F CFA)						
Cameroun	4 398 831	5 042 764	5 416 430	6 109 902	7 152 357	8 010 098
République Centrafricaine	307 415	354 568	395 425	434 579	493 406	503 960
Congo	1 766 140	1 695 181	1 829 691	2 159 661	2 285 039	2 390 937
Gabon	2 004 845	2 309 660	2 334 544	2 499 225	2 623 586	3 020 296
Guinée Equatoriale	1 193 396	1 161 897	1 070 435	996 013	999 573	1 206 574
Tchad	895 789	874 700	1 164 067	1 285 577	1 522 765	1 921 965
CEMAC	10 602 954	11 480 318	12 376 661	13 652 934	15 375 372	17 456 260
Crédits à l'économie (en millions de F CFA)						
Cameroun	3 048 479	3 416 931	3 422 762	3 592 737	4 039 027	4 490 141
République Centrafricaine	133 692	156 367	154 171	163 469	185 660	202 001
Congo	1 210 383	1 135 722	1 081 856	1 113 782	1 236 549	1 273 427
Gabon	1 120 551	1 170 466	1 196 145	1 255 199	1 446 162	1 635 656
Guinée Equatoriale	1 166 404	1 187 868	942 917	942 529	913 973	895 247
Tchad	619 303	624 580	633 361	684 933	801 983	859 191
CEMAC	7 793 107	8 104 073	7 815 589	8 211 278	9 199 510	9 813 451
Créances nettes sur les Etats (en millions de F CFA)						
Cameroun	1 579 571	1 945 237	2 079 659	2 067 667	2 282 806	2 696 680
République Centrafricaine	134 195	166 637	221 011	257 566	339 107	374 472
Congo	595 369	617 806	551 368	871 664	1 113 341	1 319 148
Gabon	592 336	802 689	887 876	1 248 489	1 580 814	1 744 192
Guinée Equatoriale	338 399	326 381	645 681	711 131	640 127	-81 487
Tchad	519 563	522 293	831 058	868 518	1 170 534	1 103 682
CEMAC	2 748 475	3 364 644	4 678 071	6 543 595	8 234 937	8 725 227
Avoirs extérieurs nets (en millions de F CFA)						
Cameroun	1 970 136	2 069 769	2 370 809	2 358 840	2 626 976	3 193 978
République Centrafricaine	103 679	79 871	89 539	88 707	67 201	13 949
Congo	213 274	241 819	532 454	520 550	360 179	258 875
Gabon	549 883	600 361	479 731	241 778	204 202	234 674
Guinée Equatoriale	74 647	98 331	-76 963	-245 921	-189 768	768 242
Tchad	-299 355	-198 520	-151 136	-149 164	-303 010	157 551
CEMAC	2 322 317	2 509 014	2 797 559	1 943 764	1 275 164	2 864 274
Réserves extérieures en mois d'importation (biens et services)						
Cameroun	5,06	5,17	4,84	6,23	6,30	6,43
République Centrafricaine	5,16	4,84	4,12	5,88	7,52	5,36
Congo	1,07	1,11	2,50	3,30	2,00	1,85
Gabon	2,40	3,44	3,20	3,66	3,01	2,53
Guinée Equatoriale	0,08	0,13	0,11	0,24	0,21	6,84
Tchad	0,12	0,85	1,56	2,20	1,44	5,71
CEMAC	2,51	3,15	3,47	4,51	4,11	4,94

Source : BEAC

A. 3 : Liquidité bancaire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Réserves des banques						
Cameroun	768 323	929 111	1 074 543	992 545	1 066 433	1 534 098
République Centrafricaine	40 192	43 215	34 968	64 165	42 340	38 342
Congo	233 002	276 144	349 404	451 554	376 622	497 838
Gabon	275 967	392 567	501 208	479 102	447 529	613 852
Guinée Equatoriale	350 830	386 200	178 183	204 652	228 609	306 687
Tchad	94 096	97 672	180 907	143 050	153 492	164 720
CEMAC	1 762 410	2 124 908	2 319 212	2 335 068	2 315 024	3 238 594
Réserves/dépôts						
Cameroun	22,5%	23,5%	25,3%	20,9%	19,1%	24,2%
République Centrafricaine	27,7%	25,2%	17,2%	28,6%	16,6%	15,4%
Congo	18,5%	23,2%	27,9%	29,1%	23,4%	25,7%
Gabon	16,9%	20,8%	25,9%	23,9%	21,7%	24,3%
Guinée Equatoriale	34,1%	38,6%	19,7%	25,1%	28,3%	35,0%
Tchad	16,9%	18,3%	26,0%	17,0%	16,3%	15,4%
CEMAC	21,8%	24,2%	25,0%	22,8%	20,3%	24,5%
Crédits à l'économie/dépôts						
Cameroun	85,6%	81,6%	77,0%	71,9%	67,8%	66,8%
République Centrafricaine	92,0%	91,4%	75,9%	72,9%	72,9%	81,0%
Congo	95,9%	95,4%	86,4%	71,7%	76,7%	65,8%
Gabon	65,5%	59,2%	59,3%	60,0%	67,6%	62,8%
Guinée Equatoriale	113,5%	118,8%	104,4%	115,5%	113,0%	102,2%
Tchad	111,4%	116,8%	91,1%	81,4%	84,9%	80,3%
CEMAC	92,1%	87,7%	80,4%	76,2%	76,3%	71,0%
Réserves/total bilan						
Cameroun	14,5%	15,9%	16,7%	14,1%	13,2%	16,2%
République Centrafricaine	16,5%	15,7%	11,7%	19,4%	11,7%	9,8%
Congo	11,8%	14,3%	17,7%	19,7%	15,2%	17,6%
Gabon	11,5%	15,0%	18,9%	16,9%	13,6%	15,3%
Guinée Equatoriale	20,0%	21,2%	10,9%	12,4%	9,0%	17,3%
Tchad	7,9%	8,3%	13,7%	10,1%	8,8%	8,4%
CEMAC	13,7%	15,5%	16,2%	15,0%	12,5%	15,9%
Réserves libres/réserves obligatoires						
Cameroun	274,8%	273,5%	241,7%	186,3%	167,1%	236,6%
République Centrafricaine	1225,2%	286,1%	172,3%	305,5%	162,6%	138,4%
Congo	286,1%	253,6%	292,8%	348,3%	240,1%	264,8%
Gabon	197,7%	218,0%	242,0%	249,9%	197,0%	262,5%
Guinée Equatoriale	398,6%	438,4%	144,4%	181,1%	215,2%	229,9%
Tchad	752,5%	175,0%	183,1%	103,3%	91,9%	53,0%
CEMAC	298,3%	273,6%	231,5%	214,2%	179,2%	231,1%
Réserves libres/crédits à l'économie						
Cameroun	19,3%	21,1%	23,3%	18,9%	17,6%	25,4%
République Centrafricaine	27,8%	20,5%	14,4%	29,6%	14,1%	11,0%
Congo	14,3%	17,4%	24,1%	31,5%	21,5%	28,4%
Gabon	17,1%	24,1%	30,9%	28,4%	21,3%	28,0%
Guinée Equatoriale	24,0%	26,5%	11,2%	14,0%	17,1%	23,9%
Tchad	13,4%	10,0%	18,5%	10,6%	9,2%	6,6%
CEMAC	17,8%	20,2%	21,7%	20,4%	17,0%	24,1%

Source : Administrations Nationales et BEAC

A. 4 : Structure du secteur bancaire (effectif des banques)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	14	15	15	15	15	17
République Centrafricaine	4	4	4	4	4	4
Congo	11	11	10	10	10	10
Gabon	8	8	7	7	7	7
Guinée Equatoriale	5	5	5	5	5	5
Tchad	9	9	9	9	10	10
CEMAC	51	52	50	50	51	53

Source: COBAC

A. 5 : Total des bilans du secteur bancaire (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	5 185 808	5 733 817	6 297 578	6 888 968	7 973 543	9 372 828
République Centrafricaine	235 361	269 312	296 284	323 780	353 561	382 772
Congo	1 933 556	1 882 559	1 919 540	2 220 843	2 429 541	2 515 478
Gabon	2 424 524	2 639 908	2 692 600	2 835 621	3 266 554	4 012 770
Guinée Equatoriale	1 757 490	1 817 583	1 630 261	1 627 822	2 493 569	1 740 629
Tchad	1 148 321	1 132 469	1 256 513	1 321 936	1 662 981	1 822 348
CEMAC	12 685 060	13 475 648	14 092 776	15 218 970	18 179 749	19 846 825

Source: COBAC

A. 6 : Volume des dépôts collectés par les banques (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	4 028 773	4 461 097	4 836 945	5 398 819	6 255 015	7 271 752
République Centrafricaine	159 642	186 334	218 687	236 088	262 534	260 133
Congo	1 334 590	1 232 821	1 308 545	1 622 583	1 687 209	1 821 983
Gabon	1 857 866	2 071 919	2 105 634	2 177 904	2 353 904	2 976 069
Guinée Equatoriale	1 298 681	1 263 814	1 090 664	1 038 265	1 073 192	1 164 862
Tchad	659 924	662 042	833 903	1 006 186	1 138 504	1 270 922
CEMAC	9 339 476	9 878 027	10 394 378	11 479 845	12 770 358	14 765 721

Source: SG-COBAC

A. 7 : Volume des crédits distribués par les banques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	3 409 829	3 695 546	3 706 766	4 010 015	4 426 317	4 868 119
République Centrafricaine	145 098	164 521	160 727	171 399	210 825	213 150
Congo	1 324 881	1 242 475	1 196 629	1 373 330	1 440 448	1 342 669
Gabon	1 633 198	1 695 430	1 621 778	1 598 137	1 854 167	1 996 552
Guinée Equatoriale	1 255 015	1 259 878	1 012 158	1 013 738	989 784	968 453
Tchad	697 508	703 889	744 017	869 274	1 034 391	1 106 232
CEMAC	8 465 529	8 761 739	8 442 075	9 035 893	9 955 932	10 495 175

Source: SG-COBAC

A. 8 : Dépôts/crédits bruts (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	118,2	120,7	130,5	134,6	141,3	149,4
République Centrafricaine	110,0	113,3	136,1	137,7	124,5	122,0
Congo	100,7	99,2	109,4	118,1	117,1	137,7
Gabon	113,8	122,2	129,8	136,3	127,0	149,1
Guinée Equatoriale	103,5	100,3	107,8	102,4	108,4	120,3
Tchad	94,6	94,1	112,1	115,8	110,1	114,9
CEMAC	110,3	112,7	123,1	127,0	128,3	140,9

Source: SG-COBAC

A. 9 : Volume des créances douteuses (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	376 389	453 865	489 355	547 447	588 599	566 910
République Centrafricaine	35 117	26 805	21 993	25 018	24 962	26 339
Congo	97 180	121 503	152 826	182 099	170 680	134 517
Gabon	142 311	151 580	118 514	127 569	134 348	139 639
Guinée Equatoriale	158 584	172 762	182 900	180 947	173 086	170 313
Tchad	123 333	139 733	109 809	179 271	196 801	225 403
CEMAC	932 914	1 066 248	1 075 397	1 242 351	1 288 476	1 263 121

Source: SG-COBAC

A. 10 : Indicateurs de risques bancaires

Taux de créances douteuses (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	11,04	12,28	13,20	13,65	13,30	11,65
République Centrafricaine	24,20	16,29	13,68	14,60	11,84	12,36
Congo	7,33	9,78	12,77	13,26	11,85	11,73
Gabon	8,71	8,94	7,31	7,98	7,25	6,99
Guinée Equatoriale	12,64	13,71	18,07	17,85	17,49	17,59
Tchad	17,68	19,85	14,76	20,62	19,03	20,38
CEMAC	11,02	12,17	12,74	13,75	12,94	12,25

Taux de créances en souffrance (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	12,8	15,0	15,2	16,2	14,6	13,4
République Centrafricaine	25,3	17,7	15,8	17,5	14,1	15,5
Congo	16,6	23,1	28,1	21,7	17,2	17,2
Gabon	12,8	17,1	9,8	9,8	8,5	8,6
Guinée Equatoriale	27,8	37,6	49,5	53,0	58,9	56,6
Tchad	28,1	31,4	26,3	27,9	26,3	28,1
CEMAC	17,1	21,2	21,1	21,2	19,4	18,5

Provisions/créances douteuses (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	94,93	94,05	92,40	90,86	98,47	107,58
République Centrafricaine	94,46	98,76	83,87	96,19	97,36	96,86
Congo	80,79	86,72	79,13	86,86	93,46	91,27
Gabon	95,10	101,14	99,51	98,07	95,94	95,54
Guinée Equatoriale	88,66	96,56	93,45	97,54	96,84	95,94
Tchad	79,67	83,74	102,35	82,64	87,00	87,90
CEMAC	90,38	93,40	92,32	90,91	95,55	94,72

Source: SG-COBAC

A. 11 : Structure du secteur des EMF (nombre d'établissements)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	552	412	419	419	348	305
Centrafrique	24	11	10	10	11	11
Congo	70	57	56	56	47	47
Gabon	16	15	13	13	18	18
Guinée Equatoriale	4	2	2	2	2	2
Tchad	198	122	122	122	62	62
CEMAC	864	619	622	622	488	445

Source : SG-COBAC

A. 12 : Total des bilans des EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	746 770	678 126	789 185	745 196	798 033	1 030 168
Centrafrique	23 908	27 894	52 529	40 911	32 523	38 769
Congo	287 930	263 452	525 708	368 027	442 357	515 497
Gabon	77 051	59 732	114 244	110 309	124 817	141 580
Guinée Equatoriale	985	1 344	2 193	287	337	ND
Tchad	22 200	32 884	30 290	26 161	24 741	29 619
CEMAC	1 158 844	1 063 432	1 514 149	1 290 890	1 422 808	1 755 633

Source : SG-COBAC

A. 13 : Situation des dépôts collectés par les EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	626 107	442 046	480 487	585 131	637 344	803 952
Centrafrique	21 484	23 512	27 632	33 178	27 698	30 186
Congo	207 409	193 737	250 383	280 344	320 140	367 336
Gabon	43 428	36 581	58 526	65 975	77 600	87 783
Guinée Equatoriale	70	46	63	46	36	ND
Tchad	8309	9092	11369	12905	13171	16 749
CEMAC	906 807	705 014	828 460	977 579	1 075 989	1 306 007

Source : SG-COBAC

A. 14 : Profil des créances des EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits bruts	584 351	450 223	531 086	656 535	716 448	891 926
Créances en souffrances	88 331	84 714	95 337	126 803	109 581	146 157
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	-79 747	-59 343	-65 439	-77 599	-71 481	-75 568
Crédits nets	504 604	390 880	465 647	578 936	644 967	816 358

Source : SG-COBAC

A. 15 : Nombre de clients et membres des EMF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	2 170 267	1 738 372	1 612 289	1 770 407	1 552 626	1 975 931
Centrafrique	49 119	55 515	107 983	52 182	50 226	56 769
Congo	416 016	452 694	461 103	488 557	503 194	527 880
Gabon	165 906	187 856	179 671	255 727	234 358	259 462
Guinée Equatoriale	0	105	157	169	169	193
Tchad	228 249	240 721	260 850	280 303	107 633	96 784
CEMAC	3 029 557	2 675 263	2 622 053	2 849 365	2 448 206	2 917 019

Source : SG-COBAC

A. 16 : Nombre d'agences et de guichets des EMF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	1 604	1 393	1 119	578	534	903
Centrafrique	10	18	24	22	20	24
Congo		194	174	98	99	97
Gabon	57	35	72	82	83	100
Guinée Equatoriale		33	33	1	1	1
Tchad	171	169	139	122	115	107
Total CEMAC	2 030	1 842	1 561	903	852	1 232

Source : SG-COBAC

A. 17 : Nombre de comptes de dépôt des EMF

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	2 416 967	1 202 083	1 287 313	1 586 974	1 868 886	1 858 922
Centrafrique	51 497	56 223	54 488	56 059	69 172	74 769
Congo	742 558	771 866	746 583	827 517	855 007	886 714
Gabon	166 124	190 960	175 503	193 771	90 428	82 274
Guinée Equatoriale	0	0	157	157	157	195
Tchad	207 690	185 603	180 598	259 741	115 489	108 257
Total CEMAC	3 584 836	2 406 735	2 444 642	2 924 219	2 999 139	3 011 131

Source : SG-COBAC

A. 18 : Dépôts et placements des EMF dans les banques (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	250 053	192 057	190 967	209 259	157 140	215 453
République Centrafricaine	13 922	14 920	19 249	22 333	3 516	18 973
Congo	160 060	183 519	202 158	205 752	208 264	258 037
Gabon	18 478	22 305	26 474	27 333	22 872	22 549
Guinée Equatoriale		417	464	9	15	54
Tchad	4 805	4 855	6 142	3 833	2 621	1 950
CEMAC	447 317	418 074	445 453	468 519	394 428	517 016

Source : SG-COBAC

A. 19 : Volume des crédits accordés par les banques aux EMF (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	5 693	5 211	1 906	3 551	5 961	6 022
République Centrafricaine	-	41	11	-	-	47
Congo	0	576	-	1 370	741	32
Gabon	4 441	6 448	6 745	13 080	5 098	7 073
Guinée Equatoriale	-	328	-	-	-	-
Tchad	1 478	1 035	1 005	1 142	110	1 110
CEMAC	11 612	13 639	9 667	19 143	11 910	14 284

Source : SG-COBAC

A. 20 : Indicateurs de risques des EMF

Taux de créances douteuses (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	11,7%	15,0%	15,8%	14,8%	16,0%	17,1%
République Centrafricaine	15,2%	13,2%	17,0%	15,0%	11,0%	23,1%
Congo	12,0%	9,8%	8,2%	8,3%	4,0%	4,3%
Gabon	8,0%	6,2%	7,3%	11,7%	6,0%	7,5%
Guinée Equatoriale	0,0%	0,0%	1,9%	11,2%	0,0%	0,0%
Tchad	8,2%	8,7%	7,1%	3,5%	2,0%	3,9%
CEMAC	11,5%	13,2%	13,6%	10,8%	6,5%	9,3%

Ratio de couverture des risques (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	11,0%	9,6%	19,7%	21,8%	19,6%	32,03%
République Centrafricaine	13,8%	17,7%	43,6%	50,4%	38,8%	69,05%
Congo	64,7%	64,7%	59,9%	48,6%	65,8%	64,89%
Gabon	7,4%	5,9%	20,9%	19,6%	16,6%	20,19%
Guinée Equatoriale	0,0%	-39,1%	142,5%	105,7%	66,8%	24,19%
Tchad	44,1%	34,9%	40,8%	17,1%	42,9%	24,36%
CEMAC	19,9%	20,4%	28,2%	26%	25,6%	29,44%

Source: SG-COBAC

A. 21 : Structure du secteur des assurances (effectif)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	28	28	28	27	27	27
RCA	3	3	3	1	1	2
Congo	8	8	8	8	8	9
Gabon	11	11	11	10	10	10
Guinée Equatoriale	4	5	5	4	4	4
Tchad	4	4	4	3	3	3
CEMAC	58	59	59	53	53	55

Source: SG-CIMA

A. 22 : Total des actifs des assurances (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	354 902	388 534	434 032	462 662	470 623	527 027
RCA	7 848	7 951	7 660	8 012	8 012	9 362
Congo	57 312	52 604	64 313	64 723	73 055	61 088
Gabon	143 933	140 796	147 130	149 621	157 418	153 859
Guinée Equatoriale	11 347	11 400	12 181	14 559	14 570	17 090
Tchad	13 236	15 445	16 434	19 861	19 373	22 555
CEMAC	588 578	616 730	681 750	719 438	743 052	790 982

Source: SG-CIMA

A. 23 : Volume de primes brutes des assurances (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	195 562	206 691	208 519	207 550	209 763	244 478
République Centrafricaine	4 639	5 084	5 435	5 778	5 778	4 886
Congo	60 001	57 910	60 208	60 942	65 816	72 131
Gabon	99 393	97 397	101 333	104 027	106 453	111 938
Guinée Equatoriale	11 894	7 398	18 267	17 641	17 894	20 150
Tchad	12 152	12 208	13 905	13 968	14 359	15 813
CEMAC	383 641	386 688	407 667	409 906	420 062	469 397

Source: SG-CIMA

A. 24 : Prestations et sinistrés payés par les assurances (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	83 992	93 859	95 776	113 476	89 206	104 496
République Centrafricaine	1 453	1 719	2 722	1 021	1 021	938
Congo	26 250	13 862	12 470	13 708	14 541	13 347
Gabon	48 253	48 553	46 456	46 484	43 435	47 687
Guinée Equatoriale	1 001	998	1 052	1 045	815	835
Tchad	5 207	4 438	4 356	4 924	4 482	4 616
CEMAC	166 156	163 428	162 832	180 659	153 500	171 919

Source: SG-CIMA

A. 25 : Indicateurs des risque et rentabilité des assurances

Rendement des placements*						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	4,2%	2,2%	2,5%	2,1%	2,6%	2,7%
République Centrafricaine	6,0%	6,0%	6,5%	6,3%	6,2%	4,4%
Congo	-0,8%	-0,5%	-0,6%	0,3%	0,4%	0,8%
Gabon	3,5%	3,1%	3,1%	2,7%	3,1%	3,7%
Guinée Equatoriale	1,7%	1,8%	2,5%	2,0%	2,7%	3,3%
Tchad	2,8%	2,4%	2,1%	2,2%	1,7%	2,3%
CEMAC	3,5%	2,2%	2,4%	2,1%	2,5%	2,8%

* Rendements des placements $_{\text{année N}} = (\text{Produits financiers Nets année N}) / [\text{Moyenne} (\text{Placement}_{\text{année N}}; \text{Placement}_{\text{année N-1}})]$

Ratio de liquidité						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	44,5%	46,6%	49,9%	41,9%	35,0%	35,8%
République Centrafricaine	125,0%	120,4%	95,9%	82,4%	64,0%	34,9%
Congo	31,7%	29,8%	46,1%	48,2%	33,8%	38,9%
Gabon	36,7%	34,6%	39,0%	36,5%	35,8%	34,0%
Guinée Equatoriale	26,8%	41,7%	54,8%	74,4%	39,1%	24,2%
Tchad	33,7%	46,5%	49,4%	71,3%	49,8%	56,1%
CEMAC	41,5%	42,7%	47,7%	42,7%	35,8%	36,0%

Taux de sinistralité						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	42,9%	45,4%	45,9%	54,7%	49,6%	52,7%
République Centrafricaine	31,3%	33,8%	50,1%	17,7%	35,5%	36,8%
Congo	43,7%	23,9%	20,7%	22,5%	35,1%	29,4%
Gabon	48,5%	49,9%	45,8%	44,7%	45,0%	51,9%
Guinée Equatoriale	8,4%	13,5%	5,8%	5,9%	3,7%	5,0%
Tchad	42,8%	36,4%	31,3%	35,3%	36,9%	36,9%
CEMAC	43,3%	42,3%	39,9%	44,1%	43,6%	46,2%

Marge de solvabilité						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	56 897	54 166	76 326	94 525	93 577	78 244
République Centrafricaine	2 404	3 034	3 305	3 124	3 158	2 716
Congo	4 542	3 568	10 705	11 075	11 057	9 425
Gabon	28 871	21 897	28 959	25 987	25 343	15 072
Guinée Equatoriale	2 938	1 824	5 798	9 288	8 959	3 871
Tchad	3 999	5 389	5 970	6 941	7 015	7 074
CEMAC	99 652	89 879	131 062	150 939	149 109	116 403

Dépôt et placement auprès du système bancaire						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	153 361	170 410	199 142	174 177	164 507	188 681
République Centrafricaine	6 472	6 617	8 374	5 124	5 124	3 263
Congo	17 429	16 366	24 909	25 473	24 666	23 767
Gabon	54 221	51 128	57 226	52 937	56 297	52 278
Guinée Equatoriale	2 350	3 972	3 981	6 794	5 700	4 139
Tchad	4 477	5 639	6 472	9 807	9 640	12 643
CEMAC	238 310	254 132	300 104	274 312	265 935	284 771

Source : SG-CIMA

A. 26 : Structure du secteur des OPS (effectif)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	1	1	1	1	1	1
République Centrafricaine	1	1	1	1	1	1
Congo	1	1	1	1	1	1
Gabon	2	2	2	2	2	2
Guinée Equatoriale	1	1	1	1	1	1
Tchad	1	1	1	1	1	1
CEMAC	7	7	7	7	7	7

Source: SE-CIPRES

A. 27 : Volume des actifs des OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	623 364,7	769 445,9	844 625,9	849 546,4	923 301,7	1 047 267,5
République Centrafricaine	57 939,2	56 029,6	56 029,6	54 769,8	56 029,6	54 898,0
Congo	231 994,5	296 229,5	296 229,5	393 666,6	393 666,6	393 666,6
Gabon	437 276,0	460 016,8	420 854,4	420 854,4	419 232,6	360 399,0
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	145 380,5	165 960,9	145 788,0	173 410,0	203 881,0	203 881,0
CEMAC	1 495 954,9	1 747 682,7	1 763 527,4	1 892 247,2	1 996 111,5	2 060 112,1

Source: SE-CIPRES

A. 28 : Volume des prestations accordées par les OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	88 909,4	95 217,0	100 366,9	112 219,0	122 893,6	129 239,9
République Centrafricaine	5 412,1	4 422,3	4 415,6	4 450,1	5 247,9	5 247,9
Congo	55 749,7	58 026,9	58 428,1	63 488,8	63 488,8	63 488,8
Gabon	128 754,6	132 906,6	134 392,1	149 394,4	154 855,5	173 433,5
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	6 312,1	8 094,9	10 005,2	6 143,6	5 840,3	5 840,3
CEMAC	285 137,9	298 667,7	307 607,9	335 695,9	352 326,1	377 250,4

Source: SE-CIPRES

A. 29 : Réserves techniques des OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	391 378,6	372 923,9	417 949,3	438 718,8	511 111,6	581 484,5
République Centrafricaine	1 759,0	3 312,5	3 312,5	3 312,5	5 529,1	5 529,1
Congo	45 286,8	141 278,4	141 278,4	-54 373,0	-54 373,0	-54 373,0
Gabon	151 337,9	76 869,4	78 208,2	82 460,1	37 820,1	58 868,7
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	97 497,7	109 106,2	104 243,7	103 869,0	105 939,0	105 939,0
CEMAC	687 260,0	703 490,4	744 992,1	573 987,4	606 026,8	697 448,3

Source: SE-CIPRES

A. 30 : Ratio de trésorerie immédiate des OPS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	1245,03%	626,04%	691,78%	473,15%	545,96%	224,49%
République Centrafricaine	6,41%	43,16%	43,16%	31,32%	31,32%	6,98%
Congo	2,77%	2,45%	2,45%	1,68%	1,52%	2,88%
Gabon	883,00%	170,16%	32,00%	19,97%	37,90%	21,56%
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	158,45%	192,57%	192,57%	121,09%	233,65%	136,70%
CEMAC	57,76%	56,13%	62,66%	52,88%	81,24%	47,33%

Source: SE-CIPRES

A. 31 : Dépôts et placements des OPS dans les banques de la CEMAC (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	135 734,3	190 209,2	176 708,8	210 968,3	232 424,0	244 724,8
République Centrafricaine	1 862,8	3 952,1	3 952,1	2 867,6	2 867,6	300,7
Congo	16 897,9	16 897,9	16 897,9	2 426,6	6 642,4	0,0
Gabon	78 968,4	74 628,7	68 515,9	21 196,2	49 003,4	40 516,2
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	0	0	ND
Tchad	38 848,0	26 559,6	26 559,6	32 092,9	26 688,0	26 688,0
CEMAC	272 311,4	312 247,5	292 634,2	269 551,6	317 625,4	317 625,4

Source: SE-CIPRES

A. 32 : Volume de crédits accordés par les banques de la CEMAC aux OPS (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	0	0	0	0	0	0
République Centrafricaine	0	0	0	0,0	0	0
Congo	0	0	7 083,0	18 298,1	18 298,1	18 298,1
Gabon	0	0	13 326,5	40 094,0	7 094,1	46 234,1
Guinée Equatoriale	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tchad	0	0	5 000,0	9 193,7	8 838,6	8 838,6
CEMAC	0,0	0,0	25 409,5	67 585,7	34 230,8	73 370,8

Source: SE-CIPRES

A. 33 : Volume d'émissions des BTA (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	125 150	174 170	173 355	217 000	403 010	413 918
République Centrafricaine	16 000	19 000	23 000	9 500	19 000	19 000
Congo			23 700	50 910	218 112	161 715
Gabon	131 950	273 880	377 186	445 091	672 331	661 433
Guinée Equatoriale	15 000	60 000	78 000	79 000	170 131	248 469
Tchad	142 000	269 715	168 700	302 061	532 464	548 530
CEMAC	430 100	796 765	843 941	1 103 562	2 015 048	2 053 065

*Bons de Trésor Assimilables

A. 34 : Volume d'émissions des OTA (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun					240 205	360 713
République Centrafricaine						15 808
Congo					123 500	391 035
Gabon	17 500	20 300	8 000	81 449	191 481	367 262
Guinée Equatoriale					291 000	
Tchad	139 260	174 357	26 800			43 012
CEMAC	156 760	194 657	34 800	81 449	846 186	1 177 830

*Obligations de Trésort Assimilables

A. 35 : Evolution des prix des obligations

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun					4,85	5,2
République Centrafricaine						2,95
Congo					7,35	10,2
Gabon	4,97	4,76	4,53	5,74	5,72	8,31
Guinée Equatoriale						
Tchad	4,20	4,19	4,5			5,38
CEMAC	4,37	4,36	4,51	5,74	5,56	7,83

A. 36 : Evolution du TIMP

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	2,38	2,27	3,34	2,92	2,43	2,62
République Centrafricaine	5,22	5,22	5,19	5,22	5,22	5,34
Congo			4,99	6,13	6,49	5,89
Gabon	3,26	4,26	5,18	4,06	3,44	4,16
Guinée Equatoriale	1,47	3,00	6,83	8,10	9,12	7,96
Tchad	3,17	3,83	5,42	6,14	6,42	6,22
CEMAC	2,99	3,56	4,81	4,69	4,91	5,20

Source: BEAC

A. 37 : Encours obligataires (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	273 416	162 128		199 027	112 763	294 156
République Centrafricaine	0	0		0	0	0
Congo	0	0		96 152	220 022	334 895
Gabon	604 764	491 709		307 509	317 338	251 999
Guinée Equatoriale	0	0		0	0	0
Tchad	0	0		0	0	0
CEMAC	878 180	653 837	689 091	602 688	650 123	881 050

Source: COSUMAF

A. 38 : Capitalisation boursière (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	145 565	151 333		140 909	193 869	293 106
République Centrafricaine				0	0	0
Congo				0	0	0
Gabon	5 739	5 739		5 739	210 900	210 900
Guinée Equatoriale				0	0	115 548
Tchad				0	0	0
CEMAC	151 304	157 072	148 458	146 648	404 769	619 554

Source: COSUMAF

A. 39 : Nombre de valeurs cotées

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	6	8	0	7	8	9
République Centrafricaine	0	0	0	0	0	0
Congo	1	1	0	1	2	3
Gabon	9	9	0	7	5	3
Guinée Equatoriale	0	0	0	0	0	1
Tchad	0	0	0	0	0	0
CEMAC	16	18	14	15	15	16

Source: COSUMAF

A. 40 : Nombre d'opérations sur SYGMA

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	80 186	92 962	130 299	139 071	175 968	216 670
République Centrafricaine	10 620	13 803	16 032	16 390	21 912	24 775
Congo	44 328	38 619	40 435	38 674	33 962	34 507
Gabon	27 524	26 819	45 035	41 349	36 449	42 493
Guinée Equatoriale	12 755	12 212	12 437	11 382	11 958	13 388
Tchad	28 063	30 277	30 395	30 054	30 093	34 690
CEMAC	203 476	214 692	274 633	276 920	310 342	366 523

Source : BEAC

A. 41 : Valeur d'opérations sur SYGMA (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	43 732 827	68 991 990	123 514 687	128 985 958	169 825 254	231 236 388
République Centrafricaine	729 103	826 765	980 319	1 540 972	1 570 281	1 610 765
Congo	13 186 729	10 538 124	10 239 795	10 920 590	12 412 549	14 082 000
Gabon	18 623 315	13 637 401	15 057 041	14 360 870	14 073 469	17 004 872
Guinée Equatoriale	15 793 850	11 051 263	6 467 554	3 706 710	4 083 023	5 079 978
Tchad	13 727 411	7 736 772	8 794 973	7 847 746	8 036 108	9 664 916
CEMAC	105 793 235	112 782 315	165 054 369	167 362 846	210 000 685	278 678 919

Source : BEAC

A. 42 : Nombre d'opérations par chèques sur SYSTAC

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	733 873	682 003	685 118	564 080	552 217	533 265
République Centrafricaine	14 944	15 329	17 114	16 968	16 565	15 594
Congo	197 896	180 480	183 672	148 406	152 681	158 775
Gabon	366 271	352 364	353 271	352 974	303 344	321 097
Guinée Equatoriale	32 086	28 760	26 958	22 741	20 521	19 297
Tchad	39 653	35 233	31 871	31 865	20 663	24 446
CCR	4 849	5 291	6 695	6 207	6 146	8 207
CEMAC	1 389 572	1 299 460	1 304 699	1 143 241	1 072 137	1 080 681

A. 43 : Valeur d'opérations par chèques sur SYSTAC (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	2 050 021	2 028 931	2 271 977	2 102 995	1 865 685	1 878 260
République Centrafricaine	34 910	36 532	38 685	37 353	31 555	34 842
Congo	823 231	725 314	760 700	647 918	710 321	862 036
Gabon	1 386 893	1 403 813	170 995	169 907	1 370 762	1 593 192
Guinée Equatoriale	212 681	185 944	206 107	143 141	228 519	133 247
Tchad	201 659	164 065	137 686	136 989	102 066	142 173
CCR	222 752	254 409	312 442	523 368	302 307	357 959
CEMAC	4 932 147	4 799 008	3 898 593	3 761 671	4 611 214	5 001 710

A. 44 : Nombre d'opérations par virement sur SYSTAC

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	2 076 789	2 401 023	4 881 749	8 270 631	8 568 515	9 089 123
République Centrafricaine	19 238	21 731	25 264	87 973	498 619	574 207
Congo	1 590 272	1 613 094	1 622 708	1 660 189	1 816 049	1 791 531
Gabon	1 829 066	1 778 097	1 785 494	1 779 440	1 921 256	2 043 662
Guinée Equatoriale	66 582	75 918	88 678	95 225	92 167	99 275
Tchad	10 746 530	1 012 976	974 009	966 936	1 166 797	1 356 537
CCR	90 766	96 395	111 712	117 754	130 890	138 036
CEMAC	16 419 243	6 999 234	9 489 614	12 978 148	14 194 293	15 092 371

A. 45 : Valeur d'opérations par virement sur SYSTAC (en millions FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cameroun	3 266 407	3 774 035	4 616 227	5 657 796	5 741 281	7 134 819
République Centrafricaine	57 545	340 313	92 517	140 327	172 689	179 533
Congo	910 005	1 031 344	1 147 861	1 277 140	2 122 321	1 304 364
Gabon	1 568 559	1 659 501	1 780 596	1 935 894	2 064 472	2 299 439
Guinée Equatoriale	149 026	155 545	270 716	316 418	171 024	183 337
Tchad	414 589	397 621	474 437	127 815	590 601	765 600
CCR	526 332	539 481	628 727	818 416	1 048 945	1 131 664
CEMAC	6 892 463	7 897 839	9 011 081	10 273 806	11 911 333	12 998 758

Source: BEAC

A. 46 : Principales activités de la monétique

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Nombre de cartes bancaires émises												
Cameroun	1 632 932	1 680 433	1 701 736	1 717 180	1 715 524	1 686 669	1 733 161	1 719 302	1 730 101	1 697 883	1 691 369	1 691 670
République Centrafricaine	57 720	58 763	58 755	55 453	57 583	58 211	53 036	53 746	53 419	58 318	63 176	64 943
Congo	333 886	340 040	336 916	372 449	370 062	365 999	373 329	381 222	387 830	399 135	400 962	396 788
Gabon	390 654	424 228	405 355	348 035	345 027	381 370	357 899	362 481	366 130	358 651	397 563	397 169
Guinée équatoriale	73 969	75 414	76 486	73 355	74 194	75 519	72 061	77 764	79 416	78 430	78 381	82 699
Tchad	164 727	178 967	170 564	170 047	173 823	177 772	177 419	187 814	203 009	189 211	190 807	203 549
CEMAC	2 653 888	2 757 845	2 749 812	2 736 519	2 736 213	2 745 540	2 766 905	2 782 329	2 819 905	2 781 628	2 822 258	2 836 818
Nombre de GAB												
Cameroun	830	843	843	875	883	884	892	894	902	901	905	905
République Centrafricaine	47	47	47	47	47	47	45	45	46	46	46	46
Congo	422	422	425	450	450	457	458	458	460	460	460	413
Gabon	273	273	281	245	246	250	290	291	292	292	294	295
Guinée équatoriale	109	109	109	111	111	111	112	114	116	119	121	122
Tchad	149	147	149	149	149	150	153	152	150	150	150	156
CEMAC	1 830	1 841	1 854	1 877	1 886	1 899	1 950	1 954	1 966	1 968	1 976	1 937
Nombre de TPE												
Cameroun	1 551	1 539	1 531	1 648	1 680	1 673	1 724	1 744	1 738	1 650	1 645	1 663
République Centrafricaine	39	49	49	56	60	60	66	66	66	66	66	66
Congo	159	161	163	170	176	183	189	187	189	189	191	190
Gabon	887	887	913	791	846	889	920	938	1 075	1 007	1 037	1 077
Guinée équatoriale	142	142	142	142	142	142	139	139	139	139	139	125
Tchad	91	91	91	91	92	91	87	80	88	86	86	86
CEMAC	2 869	2 869	2 889	2 898	2 996	3 038	3 125	3 154	3 295	3 137	3 164	3 207
Nombre d'opérations de retrait GAB												
Cameroun	1 451 452	1 242 544	1 658 854	1 489 029	1 465 604	1 529 460	1 667 264	1 702 319	1 624 238	1 565 720	1 517 909	1 715 120
République Centrafricaine	56 387	51 360	55 734	35 372	38 192	33 605	51 924	59 548	54 224	57 381	45 298	63 440
Congo	421 430	371 121	529 751	459 048	505 069	454 149	503 115	535 356	515 418	533 344	542 233	573 916
Gabon	433 078	410 346	486 701	416 994	452 918	453 550	512 347	513 798	511 945	484 177	463 974	508 235
Guinée équatoriale	76 394	66 802	90 562	73 951	66 574	65 278	82 888	79 341	72 026	76 188	65 608	90 863
Tchad	266 034	211 961	290 272	240 216	234 952	203 517	254 981	256 540	260 144	259 745	235 820	312 172
CEMAC	2 704 775	2 354 134	3 111 874	2 714 610	2 763 309	2 739 559	3 072 519	3 146 902	3 037 995	2 976 555	2 870 842	3 263 746
Valeur des opérations de retrait GAB (en millions FCFA)												
Cameroun	149 705	136 941	180 028	163 957	167 815	169 397	188 626	201 758	180 106	182 646	174 583	199 280
République Centrafricaine	6 538	6 209	6 555	4 539	4 874	4 386	6 417	7 272	6 493	6 930	5 660	7 554
Congo	44 177	36 107	115 354	111 647	118 119	57 737	63 458	67 961	64 412	65 708	67 744	87 261
Gabon	61 630	58 427	72 301	59 830	66 076	67 737	76 785	77 676	76 272	68 828	65 998	75 937
Guinée équatoriale	8 465	7 966	9 783	9 537	9 427	9 527	10 627	10 531	9 988	9 523	8 339	11 861
Tchad	25 851	22 849	23 773	28 783	23 888	21 830	27 663	27 521	23 058	30 660	48 273	36 909
CEMAC	296 367	268 499	407 794	378 292	390 198	330 615	373 575	392 720	360 330	364 295	370 598	418 801

TPE : terminaux de paiements électroniques

GAB : Guichets automatiques de banques

Source: CIMAC

A. 47 : Principales activités de monnaie électronique

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Volume des transactions via mobile money												
Cameroun	60 616 108	58 776 997	62 220 177	57 433 828	62 415 856	64 648 194	69 497 566	70 078 898	70 864 958	72 288 371	74 188 198	83 026 581
République Centrafricaine	165 463	182 772	238 994	255 866	330 718	324 867	393 149	437 713	462 960	560 269	571 138	578 927
Congo	6 851 078	6 609 593	7 341 058	7 069 148	7 069 148	8 428 151	9 489 936	9 799 545	9 900 092	10 246 284	10 010 747	10 868 397
Gabon	12 702 303	13 454 717	13 322 956	11 574 296	13 014 517	13 684 207	16 467 057	17 315 969	17 223 538	18 119 320	17 668 067	19 477 967
Guinée équatoriale	2 226	2 222	2 669	3 173	3 390	2 952	3 623	3 598	3 545	2 240	3 757	5 019
Tchad	651 300	618 743	491 951	448 645	388 514	422 009	439 827	516 412	420 966	354 395	355 648	369 089
CEMAC	80 988 477	79 645 045	83 617 805	75 091 272	83 222 143	87 510 379	96 291 158	98 152 135	98 876 059	10 570 879	102 797 554	114 325 980
Volume des transactions via cartes prépayées												
Cameroun	162 639	138 580	190 400	73 911	69 146	106 156	150 956	98 623	103 948	98 674	97 140	97 528
République Centrafricaine												
Congo	103 896	98 174	97 124	92 959	89 573	86 187	82 801	109 415	107 602	107 264	206 925	106 871
Gabon	189 030	183 133	183 743	152 803	167 214	174 295	184 685	180 963	179 874	181 236	183 457	184 256
Guinée équatoriale												
Tchad	16 823	14 757	13 286	10 390	11 110	10 527	11 118	10 469	9 763	10 253	10 269	12 639
CEMAC	472 388	434 644	484 553	330 063	33 043	377 165	429 560	399 470	401 187	397 427	397 791	401 294
Valeurs des transactions via mobile money (en millions FCFA)												
Cameroun	1 001 557	997 554	850 554	973 496	883 638	914 470	1 001 031	10 028 261	1 025 734	1 102 237	1 103 814	1 268 727
République Centrafricaine	4 618	4 627	6 584	6 765	8 654	8 341	10 282	10 934	10 740	12 908	13 512	10 733
Congo	32 308	30 839	34 221	20 739	30 517	36 500	41 546	42 045	41 691	44 030	38 914	45 495
Gabon	140 223	147 633	150 486	129 675	152 419	164 331	183 177	197 111	192 127	194 356	189 953	220 740
Guinée équatoriale	126	122	155	181	204	193	246	219	214	232	203	244
Tchad	12 852	12 206	3 094	1 207	1 325	2 343	4 834	6 904	2 977	1 863	2 545	7 169
CEMAC	1 191 685	1 192 982	1 045 094	1 132 063	1 076 756	1 126 177	1 241 117	1 285 473	1 273 483	1 355 626	1 348 941	1 553 108
Valeurs des transactions via cartes prépayées (en millions FCFA)												
Cameroun	22 550	21 577	23 615	12 148	12 912	18 791	22 168	21 496	22 351	21 742	21 349	21 325
République Centrafricaine												
Congo	12 156	10 369	8 937	7 307	6 351	7 937	8 141	9 300	9 001	9 101	9 361	9 413
Gabon	10 632	9 661	9 601	5 178	5 785	6 692	8 550	8 671	8 915	9 077	9 259	9 441
Guinée équatoriale												
Tchad	1 060	503	702	415	493	589	477	1 060	911	973	966	1 005
CEMAC	46 397	42 110	42 855	25 048	25 542	34 009	39 336	40 527	41 178	40 894	40 935	41 184

Source: BEAC

A. 48 : Principaux fournisseurs du Cameroun en 2021

Pays	Valeur en milliards F CFA	Poids valeur (en %)
Chine	659,1	17
France	347,9	9,0
Inde	280,2	7,2
Russie	263,8	6,8
Belgique	148,0	3,8
Turquie	134,6	3,5
Allemagne	120,5	3,1
Etats Unis	109,8	2,8
Pays Bas	109,2	2,8
Ukraine	102,9	2,7
Total dix premiers Pays	2275,8	58,8
Autres Pays	1595,5	41,2
Total des Importations	3871,4	100,0

A. 49 : Fournisseurs de blé au Cameroun en 2021

Pays	Valeur en milliards F CFA	Poids valeur (en %)
Russie	99,2	54,3
France	38,4	21,0
Canada	33,0	18,0
Ukraine	5,8	3,2
Lituanie	3,7	2,0
Argentine	2,8	1,5
Total général	182,7	100,0